

Valorisation des collections du pôle associé "Échanges en Méditerranée" et ouverture vers d'autres partenaires

Benjamin Gilles

Sous la direction de Georges Perrin

Directeur du Service Commun de la Documentation de l'Université de
Provence

Valorisation des collections du pôle associé "Échanges en Méditerranée" et ouverture à d'autres partenaires

Résumé-abstract

Le pôle associé "Échanges en Méditerranée" a huit ans d'existence. Il a acquis pendant ces années un important volume de documents. Ceux-ci doivent être mis en valeur auprès du public. La valorisation vise, in fine, à initier un réseau documentaire des bibliothèques membres par l'institution d'un travail collaboratif. Une fois le partenariat structuré, l'association de préfiguration pourra envisager de développer des axes de collaboration avec d'autres établissements nationaux et participer à des programmes internationaux de bibliothèques virtuelles de la Méditerranée.

The documentary association pole "Echanges en Méditerranée" was set up eight years ago. In the course of those years, it has carried out acquisitions on a large scale. The documents the pole possesses need now be turned to good account to the benefit of the public. This effort eventually aims at federating, through co-operative work, the member-libraries under a documentary network. Once this partnership is structured, the original association can engage in co-operative actions with other French libraries and take part in international programmes of Mediterranean virtual libraries .

Descripteurs

Bibliothèques -- Fonds spéciaux

État de collection (bibliothèques) -- Méditerranée (région)

Bibliothèques -- Associations -- Méditerranée (région)

Coopération entre bibliothèques -- France -- Bouches-du-Rhône

Remerciements

La mise au point de la présente étude n'aurait pas été possible sans l'étroite collaboration de plusieurs personnes et institutions. Je tiens d'abord à témoigner de ma reconnaissance à M. Georges Perrin, Directeur du Service Commun de Documentation d'Aix-Marseille I et ancien responsable des pôles associés, pour sa disponibilité et ses nombreux conseils. Toutes les pistes de coopération sur lesquelles il m'a lancé n'ont pas pu être explorées, faute de temps. Elles le seront plus tard, peut-être. Je voudrai aussi remercier Mme Josiane Mongin, responsable de mon stage, pour avoir m'avoir aussi bien accueilli et répondu à toutes mes sollicitudes.

Je souhaiterai également témoigner de ma profonde gratitude envers les personnes qui m'ont reçu pendant mon stage et avec lesquelles j'ai pu m'entretenir. Par ordre chronologique, je pense à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence, au Centre des Archives d'Outre-Mer, à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, à la Bibliothèque à Vocation Régionale de Marseille, à la Bibliothèque Universitaire d'Aix-Marseille I, à la bibliothèque Méjanès et à la Bibliothèque Nationale de France. La liste ne saurait être close, sans la présence de la Bibliothèque universitaire de Médecine et du Centre Inter-régional de Conservation du Livre.

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

TABLE DES ABRÉVIATIONS.....	10
-----------------------------	----

INTRODUCTION.....	11
-------------------	----

PARTENAIRES ET COLLECTIONS : BILAN DE HUIT ANNÉES D'ACTIVITÉ DU PÔLE.....	13
--	-----------

1. UN PARTENARIAT HÉTÉROGÈNE.....	13
1.1. <i>Les bibliothèques de centres d'archives</i>	14
1.1.1 La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (C.C.I.M.P).....	14
1.1.1.1 Une bibliothèque publique spécialisée.....	14
1.1.1.2 Une petite structure.....	14
1.1.1.3 Les collections, vitrines de la Chambre.....	15
1.1.2 La bibliothèque du Centre des Archives d'Outre-Mer (C.A.O.M.).....	15
1.1.2.1 Des fonds hétéroclites.....	15
1.1.2.2 Un retard certain dans le signalement.....	16
1.1.2.3 Une bibliothèque complémentaire aux fonds d'archives.....	16
1.2. <i>Les structures municipales</i>	17
1.2.1 La bibliothèque municipale classée d'Aix-en-Provence.....	17
1.2.1.1 Des collections entre encyclopédisme et excellence.....	17
1.2.1.2 Des collections patrimoniales riches mais mal signalées.....	18
1.2.2 La bibliothèque municipale à vocation régionale de Marseille (B.M.V.R.).....	18
1.2.2.1 L'effort de signalement et de numérisation des collections.....	18
1.2.2.2 Des collections patrimoniales riches et diversifiées.....	19

1.3.	<i>Les établissements universitaires et de recherche</i>	19
1.3.1	La Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme (M.M.S.H.) ..	20
1.3.1.1	L'héritage des laboratoires de recherche	20
1.3.1.2	La coexistence de deux bases de données	20
1.3.1.3	Un mode original d'acquisition	21
1.3.2	La Bibliothèque de Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Provence	21
1.3.2.1	Des collections en cours de valorisation	21
1.3.2.2	Deux catégories de public visées	22
2.	LA COMPLÉMENTARITÉ DES COLLECTIONS DU PÔLE ASSOCIÉ	23
2.1.	<i>Une évaluation des collections</i>	23
2.1.1	Dégager le caractère méditerranéen des fonds	23
2.1.1.1	Qu'intégrer dans la problématique du pôle ?	23
2.1.1.2	L'Afrique du Nord : histoire, mémoire et temps présent.....	24
2.1.1.3	La Provence : une façade occultée	25
2.1.2	Mettre en lumière la diversité de supports	25
2.1.2.1	Le monopole de l'écrit	25
2.1.2.2	L'affiche	26
2.1.2.3	L'iconographie.....	26
2.2.	<i>Une réelle complémentarité disciplinaire</i>	26
2.2.1	L'émergence d'un pôle centré sur la littérature contemporaine de langue arabe	27
2.2.2	Le thème des échanges, catalyseur des différentes collections patrimoniales	27
2.2.3	La littérature grise en langue étrangère.....	28
2.3.	<i>Des champs d'acquisitions à repenser : le prodrome à la mise en valeur.</i>	29
2.3.1	Les affiches sur le thème des échanges et du commerce en Méditerranée, domaine d'excellence de la C.C.I.M.P.	29
2.3.2	Attribuer des domaines valides aux deux bibliothèques municipales.. ..	30
2.3.2.1	L'art moderne en Méditerranée, un champ complémentaire aux collections de la Méjanès	30

2.3.2.2	La littérature contemporaine arabe, un thème cohérent pour la B.M.V.R.	31
2.3.3	Les imprimés en français publiés en Afrique du Nord durant la Colonisation, un thème documentaire possible pour le C.A.O.M.	32
2.3.4	Un nouveau champ disciplinaire démarqué du C.A.D.I.S.T.	32
3.	LES RÉALISATIONS.....	33
3.1.	<i>La constitution d'un pôle documentaire d'excellence</i>	33
3.1.1	Le trinôme documentaire.....	33
3.1.2	La réelle complémentarité avec les collections de la BNF	34
3.2.	<i>L'informatisation du catalogue de la C.C.I.M.P.</i>	35
3.3.	<i>Le début d'acquisitions partagées</i>	36
3.3.1	Entre la B.U. et la M.M.S.H.	36
3.3.2	Entre la Maison Méditerranéenne et la Méjanès	37
3.3.3	Entre la Bibliothèque universitaire et le CAOM	37
3.4.	<i>L'année de l'Algérie : une opportunité ratée</i>	37
3.4.1	Une participation éclatée.....	37
3.4.2	L'absence de manifestation commune.....	38

VALORISATION DES COLLECTIONS39

1.	SIGNALER : RÉVÉLER L'EXISTENCE DES COLLECTIONS	39
1.1.	<i>L'informatisation des catalogues</i>	40
1.1.1	La rétroconversion des fichiers manuels.....	40
1.1.1.1	La conversion rétrospective des brochures de la C.C.I.M.P.	40
1.1.1.2	Le projet pour le C.A.O.M.....	40
1.1.2	Le signalement des collections invisibles	41
1.1.2.1	L'avenir du fonds berbère	41
1.1.2.2	Les fonds iconographiques de la M.M.S.H. et de la C.C.I.M.P.	42
1.2.	<i>Un meilleur accès aux fonds pour le public</i>	42
1.2.1	Accès informatiquement aux catalogues et en simplifier l'interface.....	42
1.2.1.1	Rationaliser l'interface des O.P.A.C. de la M.M.S.H.....	42
1.2.1.2	Informatiser les salles de lecture de la C.C.I.M.P. et du C.A.O.M.	43

1.2.2	Matérialiser l'accès aux collections	43
1.2.2.1	L'intégration du fonds de littérature arabe dans la section prêt adultes de la Méjanes	43
1.2.2.2	Le fonds C.A.D.I.S.T. et pôle associé	43
1.2.2.3	La signalétique	44
1.3.	<i>La constitution de bibliographies communes</i>	44
1.3.1	Le choix géographique	45
1.3.2	L'entrée thématique	45
1.3.3	La nécessité d'uniformiser les vedettes sur la Méditerranée	46
2.	DIFFUSER : RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES PUBLICS	47
2.1.	<i>Participer à la bibliothèque électronique de la B.N.F.</i>	47
2.1.1	La bibliothèque virtuelle de la Bibliothèque Nationale de France ..	47
2.1.1.1	Le portail Gallica	47
2.1.1.2	Publics	48
2.1.1.3	La collection thématique Voyages en Afrique	49
2.1.2	Deux thèmes d'intégration possible pour les collections du pôle ...	49
2.1.2.1	Les échanges commerciaux	50
2.1.2.2	Les expositions coloniales	50
2.2.	<i>Développer un portail documentaire commun</i>	51
2.2.1	Les préalables	52
2.2.1.1	Le choix du serveur	52
2.2.1.2	Le public visé : l'offre documentaire	52
2.2.1.3	Les moyens humains et financiers	53
2.2.2	Les scénarios possibles	54
2.2.2.1	La page Web	54
2.2.2.2	Le portail orienté recherche	54
2.2.2.3	Le portail documentaire.....	56
3.	COMMUNIQUER : INITIER UNE POLITIQUE DE RÉSEAU	57
3.1.	<i>Constituer un réseau</i>	57
3.1.1	Développer une structure partenariale plus forte	58
3.1.1.1	Mettre en place une véritable politique d'acquisition partagée et de coopération entre établissements	58

3.1.1.2 Partager les compétences.....	58
3.1.1.3 Donner une structure forte et fédératrice au pôle	59
3.1.2 Améliorer la coopération documentaire avec la B.N.F.....	60
3.1.2.1 La nécessité de communiquer les listes d'acquisitions	60
3.1.2.2 L'interface M.M.S.H.....	60
3.2. <i>Rencontrer les publics</i>	61
3.2.1 Présenter les collections dans un espace	61
3.2.1.1 La présentation de documents.....	61
3.2.1.2 Les plaquettes de présentation	62
3.2.2 Organiser des manifestations culturelles communes	62
3.2.2.1 Exposition.....	62
3.2.2.2 Colloques et conférences	62
3.2.3 S'intégrer dans l'Université et construire une politique éditoriale ..	63
3.2.3.1 Faire découvrir les fonds aux universitaires et initier un programme de recherche	63
3.2.3.2 Construire une politique éditoriale.....	64

OUVERTURE À D'AUTRES PARTENAIRES.....66

1. LA CRÉATION D'UN BASSIN DOCUMENTAIRE LOCAL SUR LA MÉDITERRANÉE ...	66
1.1. <i>Un réseau de la documentation régionale patrimoniale</i>	67
1.1.1 La bibliothèque Méjanes, tête de réseau	67
1.1.2 La bibliothèque du Musée d'Arbaud	68
1.2. <i>Un pôle dans le pôle : l'histoire de la santé en Méditerranée</i>	69
1.2.1 Une documentation éclatée entre trois partenaires	69
1.2.2 Les collections de la bibliothèque universitaire de médecine et le Conservatoire d'histoire médical	69
1.3. <i>Les mémoires de l'Algérie : Le Mémorial d'Outre-Mer</i>	71
1.3.1 Le projet	71
1.3.2 Le centre de documentation et le rôle du pôle associé	71
2. L'INTÉGRATION D'ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX.....	72
2.1. <i>La bibliothèque du MUCEM : quelles axes de collaboration pour des collections qui ne sont pas spécifiquement méditerranéennes ?</i>	72

2.1.1	État actuel des collections	72
2.1.2	Les perspectives de partenariat.....	73
3.	LE PROJET D'UNE BIBLIOTHÈQUE DE LA MÉDITERRANÉE.....	74
3.1.	<i>Les projets actuels</i>	74
3.1.1	La bibliothèque virtuelle de la Méditerranée	74
3.1.2	Internum	75
3.2.	<i>Les bibliothèques méditerranéennes virtuelles européennes</i>	76
3.2.1	L'Italie : une couverture irrégulière	76
3.2.2	La bibliothèque virtuelle Cervantès : un modèle.....	76
3.2.3	Le projet de l'Union Européenne	77
3.3.	<i>Le positionnement du pôle associé face aux projets</i>	77
3.3.1	Participer aux deux projets actuels pilotés par le C.I.C.L.	78
3.3.2	Initier un partenariat professionnel et documentaire avec les bibliothèques du pourtour de la Méditerranée	78
3.3.3	L'importance d'un partenariat institutionnel.....	79

CONCLUSION	81
-------------------------	-----------

BIBLIOGRAPHIE.....	83
---------------------------	-----------

TABLE DES ANNEXES.....	86
-------------------------------	-----------

Table des abréviations

B.M.V.R.	Bibliothèque municipale à vocation régionale
B.N.F.	Bibliothèque Nationale de France
B.U.	Bibliothèque universitaire
B.V.M.	Bibliothèque Virtuelle de la Méditerranée
C.A.D.I.S.T.	Centre d'acquisition et de documentation
C.A.O.M.	Centre des Archives d'Outre-Mer
C.I.C.L.	Centre inter-régional de Conservation du Livre
C.C.I.M.P.	Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence
C.C.F.R.	Catalogue Collectif de France
C.N.R.S.	Centre National de Recherche Scientifique
D.A.F.	Direction des Archives de France
G.E.D.	Gestion électronique de documents
I.R.E.M.A.M.	Institut de Recherche et d'Étude du monde arabe et musulman
M.M.S.H.	Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme
O.P.A.C.	On line Public Access Catalogues
S.C.D.	Service Commun de Documentation
S.I.G.B.	Système informatique de gestion de bibliothèque
S.U.D.O.C.	Système universitaire de documentaire
U.F.R.	Unité de Formation et de Recherche

Introduction

Lorsque le projet de Bibliothèque nationale émerge, quatre priorités lui sont assignées. Elle doit collecter le patrimoine documentaire national, couvrir tous les champs de la connaissance, offrir un accès à tous les publics et utiliser les technologies les plus modernes¹. L'établissement public a rapidement pris conscience de l'impossibilité d'atteindre l'exhaustivité pour les collections courantes spécialisées et de représenter l'intégralité du patrimoine national. Ce constat l'a conduit à vouloir organiser un partage documentaire, à partir d'une carte des bassins existants et selon une relation contractuelle.

Les pôles associés correspondent à cette nouvelle orientation. Leur création en 1994 répond au double objectif d'aménagement du territoire et de complémentarité documentaire. Le principe est de constituer un "*ensemble documentaire autour d'un site géographiquement cohérent, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, s'efforçant de développer une spécialisation en renforçant ses collections en harmonie avec celles de la B.N.F^{m2}*".

Les relations bilatérales avec les membres du réseau s'appliquent à 39 établissements ou organisations locales dans une discipline donnée. Parmi cet ensemble, 29 pôles associés bénéficient de subventions dans le cadre de conventions annuelles pour le développement et le signalement de collections. La majorité des bibliothèques partenaires relève de l'enseignement supérieur, d'organisme de recherche, des collectivités locales et de centres d'archives. Les pôles acquièrent chaque année près de 15 000 volumes. Une des réussites notables de la mise en place du réseau a consisté dans la création de collaborations locales, comme celle d'Aix-Marseille, qui associent plusieurs types de structures.

L'association de préfiguration du pôle associé Échanges en Méditerranée naît le 15 novembre 1994. Elle regroupe alors les bibliothèques des trois universités, les deux bibliothèques municipales classées, la bibliothèque du Centre des Archives d'Outre-Mer et celle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille. La première convention avec la Bibliothèque nationale est signée quelques mois plus tard, en juin 1995. En 1996, un huitième partenaire rejoint l'association, la médiathèque de la

¹ Bousquet, M. Lesquins, N. et Wiegandt, C. La place de la Bibliothèque nationale dans les réseaux nationaux de coopération. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. tome 48. N°2. 2003 p. 24.

² Bouet, J. (dir.) *Rapport du groupe de travail "pôles associés"*. Paris. 1991. p. 186.

Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme. La multiplicité des établissements et des tutelles constitue indubitablement une source de fragilité. Ce facteur de risque, souligné dès 1992 dans l'étude du cabinet Tosca Consultants³, se concrétise en 1998 et 1999 par le départ des bibliothèques universitaires d'Aix-Marseille II et III et du C.A.O.M pour des raisons de divergence documentaire.

Après un retour de la bibliothèque des archives d'Outre-Mer en 2002, six organismes sont impliqués dans la coopération. Depuis la première convention, un accroissement notable des collections est à souligner. En huit ans, près de 8000 volumes ont été acquis⁴. Le signalement et la valorisation de ces fonds appellent plus d'interrogations. L'accent n'a pas été mis sur ces dimensions et, aucun budget n'est fléché pour l'animation et la mise en valeur. Le public, souvent, ne connaît pas l'existence et la rare plus-value des collections conservées par les partenaires. Cet état de fait traduit un manque de travail collaboratif entre les six bibliothèques.

Le concept de réseau est complètement étranger aux membres de l'association de préfiguration. Certains problèmes, telle l'incohérence du découpage thématique des acquisitions pour une partie des bibliothèques, demeurent en suspens depuis 1995. La valorisation des fonds constitue le moyen idéal pour faire passer l'association du stade de la préfiguration à celui de fédération de bibliothèques. Aussi, la présente étude se concentre à dégager les axes possibles de valorisation commune des collections, dans le respect des missions et des publics de chaque partenaire. Elle s'intéresse aux options qui pourront améliorer la visibilité des fonds méditerranéens. La création d'un réseau documentaire liant les six membres actuels sous-tend la problématique.

La réflexion ne peut se conduire sans une étude préalable des ressources documentaires susceptibles de faire l'objet d'une mise en valeur. Il ne peut y avoir en effet de valorisation sans évaluation des collections. Cette première partie s'attellera également à présenter un bilan de l'activité du pôle associé. Dans un second temps, l'étude s'intéressera aux différents moyens pour valoriser les fonds. Dans un contexte de mise en réseau des bibliothèques, nous tenterons de dégager, dans une troisième partie, les coopérations possibles avec des structures nationales et internationales.

³ Tosca Consultants. *Étude préalable à l'élaboration de trois schémas directeurs de documentation régionale. Site d'Aix-Marseille*. Paris : Tosca Consultants. 1992. p. 9.

⁴ Eboli, G. Le pôle Aix-Marseille, associé pour la Méditerranée. *BIBLIOTHÈQUE(s). Revue de l'ABF*. N°9. Juin 2003. p.16.

Partenaires et collections : bilan de huit années d'activité du pôle

L'association de préfiguration du pôle associé "Échanges en Méditerranée" entre dans sa neuvième année d'existence en 2004. Malgré une histoire mouvementée⁵, près de 10 000 volumes ont été acquis en huit ans. Les bibliothèques membres relèvent d'organisations administratives différentes. Leurs missions, leurs fonds et leurs publics sont spécifiques. L'association se marque par une certaine hétérogénéité avec des membres aux objectifs éloignés (1.). Elle forme un bassin documentaire unique sur la Méditerranée. Les collections des partenaires apparaissent très complémentaires (2.). La politique documentaire du pôle a alimenté et accentué cette complémentarité. Elle a abouti à une coopération ouvrant à des réalisations concrètes (3.).

1. Un partenariat hétérogène

Le partenariat actuel s'appuie sur six bibliothèques. C'est le seul pôle associé à réunir autant de membres. Le caractère composite de l'ensemble transparaît lors de l'analyse du public et des finalités documentaires et culturelles. Nous pouvons dégager trois types d'établissement. Un premier groupe réunit les bibliothèques des centres d'archives (1.1.). Les bibliothèques municipales donnent une seconde catégorie (1.2.). Les bibliothèques universitaires et de recherche forment le dernier type de structure (1.3.).

⁵ Voir annexe page VII.

1.1. Les bibliothèques de centres d'archives

Deux partenaires appartiennent à ce premier type ensemble documentaire. Il s'agit de la bibliothèque de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille (1.1.1.) et de celle du Centre des Archives d'Outre-Mer (1.1.2.).

1.1.1 La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (C.C.I.M.P)

1.1.1.1 Une bibliothèque publique spécialisée

Le département culturel de la Chambre conserve des archives, des imprimés et des ressources iconographiques spécialisées en histoire économique. La bibliothèque servait à des fins professionnelles pour le personnel, avant d'être ouverte au public marseillais à partir de 1874. Les archives déterminent le contenu thématique des documents imprimés. L'histoire des échanges et du commerce, conservée depuis le XVII^{ème} siècle, compose l'essentiel des collections patrimoniales. Les acquisitions courantes viennent enrichir ce domaine.

Le catalogage informatique des documents s'effectue sur le système de gestion de base de données LEXIDOC pour ceux entrés depuis 1983. Ce logiciel traite sommairement tous les types les notices. Le catalogue des monographies a été rétroconverti et mis en ligne sur le Catalogue Collectif de France. Les 30 000 périodiques (1800 titres, morts pour la plupart), tirés à part, rapports officiels et brochures sont consultables grâce à un fichier manuel.

La C.C.I.M.P. conserve 150 000 documents iconographiques. Les affiches sur les activités économiques assoient la spécialisation thématique du département culturel. La majorité des crédits leur est consacrée. Les 3500 affiches sont cataloguées et exemplarisées sur la base locale. Les photographies sur les ports, les navires et les relations commerciales en Méditerranée ne sont pas inventoriées

1.1.1.2 Une petite structure

Malgré sa richesse, la bibliothèque de la Chambre de Commerce et d'Industrie reste largement méconnue auprès du public⁶. Sa petite capacité d'accueil (14 places de lecture), ses faibles moyens humains et financiers nuisent à la valorisation des

⁶ J'ai eu l'occasion de m'en rendre compte lors de la présentation du pôle associé devant les membres de l'ABF PACA.

collections. La fréquentation n'excède pas quarante lecteurs par mois, qui viennent surtout pour des recherches généalogiques. Les universitaires fréquentent peu la bibliothèque⁷, phénomène que nous pouvons imputer à l'ignorance de la présence des fonds.

Il faut souligner le faible volume des acquisitions courantes. L'histoire du commerce, de l'industrie et des échanges offre un ensemble homogène mais réduit. Les acquéreurs n'ont pas accès à tous les catalogues de parution, notamment anglo-saxons. La segmentation thématique des ouvrages a conduit à une indexation propre, tenue à jour. RAMEAU ne restitue pas toujours fidèlement la spécificité scientifique d'un tel fonds et le personnel ne maîtrise pas cette indexation.

1.1.1.3 Les collections, vitrines de la Chambre

Centre d'archives, le département culturel a comme parangon de public le chercheur. Sa tutelle lui a confié un rôle de vitrine de la Chambre, par la valorisation des collections patrimoniales. Son action culturelle présente l'œuvre économique de la Chambre de Commerce à travers le temps et ambitionne de conforter le leadership culturel sur les autres chambres de commerce. Marseille étant une des rares Chambres à conserver et à valoriser ses collections.

Les manifestations organisées dans le Musée de la Marine ou à l'extérieur retracent l'histoire et la mémoire de l'établissement. Les expositions participent à la mise en relation de partenaires économiques. Ainsi, le salon international de la croisière de Miami, en mars 2003, a donné l'occasion d'exposer une partie des affiches. Leur lisibilité immédiate, en adéquation avec la politique culturelle, explique que le département lui consacre la plupart de ses crédits à l'acquisition d'affiches.

1.1.2 La bibliothèque du Centre des Archives d'Outre-Mer (C.A.O.M.)

1.1.2.1 Des fonds hétéroclites

La bibliothèque du CAOM conserve des fonds spécialisés sur la colonisation et l'histoire de France d'Outre-Mer, dont le volume dépasse 90 000 titres. Quatre ensembles documentaires composent la bibliothèque. La collection de Moreau de Saint-Méry nous intéresse peu, en raison de sa thématique centrée sur les Antilles.

⁷ Voir annexes pages IV et V.

L'ancienne bibliothèque du ministère des Colonies, fonds clos, rassemble 23 000 monographies et près de 13 000 brochures. Bibliothèque de travail à l'origine, elle couvre de nombreux domaines de l'histoire coloniale : droit, vie administrative et militaire, économie, explorations, littérature, religions, sciences.

La bibliothèque de l'Ecole coloniale à l'usage des professeurs et des élèves concentre 15 000 imprimés techniques, sur les organisations administratives des colonies françaises et étrangères. La bibliothèque des Archives, quatrième composante, est la seule à ne pas être un fonds clos. Elle acquiert environ 1 000 titres par an. Issue de la bibliothèque du gouvernement d'Alger, elle dispose d'un nombre important d'ouvrages, brochures et publications officielles sur l'Algérie et sur les anciennes colonies et protectorats français.

1.1.2.2 Un retard certain dans le signalement

La bibliothèque du C.A.O.M. communique sur place 10 000 volumes par an. Le lecteur doit consulter les notices sur quatre catalogues papiers distincts. Ces fichiers manuels comportent une entrée par auteur, par thème et subdivision géographique. Le catalogue de l'Ecole coloniale contient des notices dont les ouvrages sont entrés dans les collections de la bibliothèque AOM.

Un effort de signalement a été entrepris depuis 1994. Le catalogage des nouvelles acquisitions s'effectue sur la base de données CINDOC. Elle contient près de 7 000 notices. Le public n'a pas accès à la version O.P.A.C. Il doit consulter un catalogue papier, régulièrement mis à jour. Le catalogage informatique porte uniquement sur les monographies. Les publications en série n'ont pas été informatisées. Seule, une petite partie des revues a été cataloguée sur le SUDOC, durant une courte période au début des années 1990. La base de données est gérée directement par la Direction des Archives. Le site Internet du CAOM⁸, administré également par la DAF, ne communique pas l'état des collections d'imprimés.

1.1.2.3 Une bibliothèque complémentaire aux fonds d'archives

Malgré l'insuffisance de signalement, les demandes de chercheurs représentent près de 40 % des consultations totales du Centre. L'enquête menée auprès des

⁸ <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr>.

lecteurs met en lumière les pratiques documentaires et de recherche⁹. Les références bibliographiques dans les publications savantes apportent une connaissance des fonds. La plupart des lecteurs affirment connaître l'existence de la bibliothèque par la consultation des archives. C'est lors de leur passage devant les fichiers manuels que les lecteurs prennent conscience de la richesse des fonds. Les pratiques documentaires des chercheurs dénotent une utilisation complémentaire de l'imprimé et de l'archive. Une forte imbrication lie les deux supports. Le livre vient en référence ou en appui scientifique à l'archive. Il peut aussi être étudié pour lui-même, en tant que source primaire. Les collections spécialisées d'ouvrages, de périodiques et de brochures sur la colonisation sont conçues comme une valeur ajoutée au dépôt d'archives. Elles s'intègrent par ce biais aux missions de conservation et de construction de la mémoire nationale, fonction cardinale du Centre des Archives d'Outre-Mer.

1.2. Les structures municipales

Deux bibliothèques municipales classées adhèrent à l'association de préfiguration. Celle d'Aix-en-Provence (1.2.1.) classée dans les années 1930 et celle de Marseille (1.2.2.) dont la vocation est régionale.

1.2.1 La bibliothèque municipale classée d'Aix-en-Provence

1.2.1.1 Des collections entre encyclopédisme et excellence

La bibliothèque Méjanès est la structure pivot de l'ensemble culturel de la Cité du Livre. A l'origine, les collections patrimoniales proviennent du legs du marquis de Méjanès au Parlement de Provence en 1786. Aujourd'hui, la Méjanès conserve 600 000 documents qu'elle met à disposition de catégories de publics très variées. Les étudiants forment une part conséquente des 50 000 inscrits. Les fonds de la Méjanès répondent aux multiples attentes d'un lectorat éclectique. Pour améliorer les services aux usagers, la bibliothèque entame un vaste projet de ré-informatisation. Elle entend se doter d'un portail documentaire, incluant le catalogue et des documents électroniques. Ils seront numérisés sur place.

⁹ Voir annexe page V.

1.2.1.2 Des collections patrimoniales riches mais mal signalées

La Méjanès conserve 300 000 documents patrimoniaux. Les acquisitions et les dons successifs ont donné une dimension particulière à la thématique régionale et méditerranéenne. L'achat en 1821 du fonds Fauris de Saint-Vincens enrichit la bibliothèque d'ouvrages sur l'histoire de la Provence et d'Aix-en-Provence. Le legs Pecoul en 1916 accroît les collections de 200 manuscrits orientaux et de 20 000 ouvrages de littérature espagnole. La médecine et les métiers d'art établissent un second noyau patrimonial. Le fonds des métiers d'art, composé de plus de 8 000 planches, provient de la bibliothèque Forney.

Sur la totalité des documents patrimoniaux, 110 00 imprimés figurent sur le C.C.F.R et les 2370 manuscrits sont signalés sur la base BN-OPALINE. Les ouvrages sont donc répertoriés sur deux bases différentes, ce qui ne manque pas de créer une certaine dispersion. La consultation des fonds n'est pas intégralement informatisée. Les imprimés patrimoniaux publiés entre 1810 et 1970 ne sont pas catalogués sur le S.I.G.B. de la Méjanès. Leur consultation se fait à partir d'un fichier manuel. Leur volume s'élève à 150 000 documents, rétroconvertis progressivement par le personnel de la bibliothèque.

1.2.2 La bibliothèque municipale à vocation régionale de Marseille (B.M.V.R.)

1.2.2.1 L'effort de signalement et de numérisation des collections

La construction de la nouvelle bibliothèque a permis de procéder à une vaste opération de signalement des collections du fonds patrimonial. Elle comprend la rétroconversion des fichiers manuels des livres anciens, des bandes dessinées et de la documentation régionale. La conversion rétrospective, réalisée par la société Prytec, doit s'achever à la fin de l'année 2004. Elle ne concerne pas les manuscrits médiévaux et les incunables. Les notices se consulteront sur l'O.P.A.C. Bibliomondo. L'indexation "maison" de ces documents n'a pas été modifiée en RAMEAU.

La campagne de signalement s'est accompagnée d'une opération de numérisation sur une partie des collections patrimoniales. C'est en particulier le cas du fonds de l'architecte marseillais Coste qui contient 6 500 dessins de projets d'édifices en Egypte, Perse et Europe. L'intégralité de ces pièces a été numérisée et sera

accessible sur le portail documentaire de la bibliothèque, lors de son ouverture. Une orientation régionale, en adéquation avec la mission de la BMVR, a été donnée à la numérisation par la mise en ligne prochaine de 3000 photographies sur la Provence et Marseille. L'accès aux bases numérisées étant impossible avant le mois de février 2004, nous ne connaissons pas l'architecture multimédia du portail.

1.2.2.2 Des collections patrimoniales riches et diversifiées

Le département patrimoine assure la conservation et la communication indirecte des 150 000 documents, livres anciens, fonds Provence et bandes dessinées. La bibliothèque conserve 200 manuscrits médiévaux et 130 incunables. Une part de sa richesse provient du nombre considérable de livres datant l'époque moderne sur les voyages en Orient et en Egypte. Malgré un faible signalement, la réputation des fonds anciens a attiré de nombreux chercheurs spécialistes des textes et de l'Orient méditerranéen. La dizaine de portulans du XVII^{ème} siècle marseillais forge la notoriété patrimoniale de la bibliothèque. La plupart sont l'œuvre de l'école de cartographie Ollive, installée dans la cité phocéenne vers 1650.

L'évaluation des collections singularise les 12 000 cartes et plans sur la Méditerranée et l'Afrique. L'orientation méditerranéenne est solidement ancrée par la présence des archives de la *Revue du Sud* publiée entre 1920 et 1960. Le fonds contient les archives, la correspondance et les manuscrits d'écrivains célèbres. Les acquisitions patrimoniales cherchent à renforcer ces secteurs "d'excellence" axés sur Marseille et la Provence. Dans cette optique, les livres de voyage anciens, Marseille et les portulans concentrent la priorité des achats.

1.3. Les établissements universitaires et de recherche

Deux membres du pôle associé sont des établissements universitaires et de recherche. La médiathèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (1.3.1.) et la bibliothèque universitaire de lettres et de Sciences Humaines relevant Service Commun de Documentation d'Aix-Marseille I (1.3.2.). Ces deux établissements conservent des ressources documentaires pour les étudiants et les chercheurs.

1.3.1 La Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme (M.M.S.H.)

1.3.1.1 L'héritage des laboratoires de recherche

Les ressources documentaires de la médiathèque de la M.M.S.H. sont le résultat de la fusion des collections conservées par différents laboratoires de recherche. Huit structures ont mis en commun leurs fonds. Les unités TELEMME (temps, espace, langage, Europe méridionale et méditerranéenne), I.D.E.M.E.C. (institut d'ethnologie méditerranéenne et comparative) et I.R.E.M.A.M. (Institut de Recherche et d'études du monde arabe et musulman) forment l'ossature de la maison méditerranéenne. Les collections ont été accrues par les donations ou les achats de bibliothèques personnelles de chercheurs, telle celle de G. Duby.

La médiathèque dispose de près de 86 000 imprimés dont 25 000 en langue arabe. A ce nombre s'ajoutent les 1600 collections de périodiques, dont 464 titres vivants en langues occidentales et 24 titres vivants en langue arabe. Il s'agit d'un corpus documentaire spécialisé, composé d'ouvrages, mémoires, thèses et revues. La catégorie principale de public est formée d'étudiants du second cycle universitaire et de chercheurs. Le fonctionnement de la médiathèque est marqué par l'intervention des enseignants dans la construction de la politique documentaire. Ils soumettent des listes d'acquisitions et contribuent fortement à enraciner la M.M.S.H. comme un centre de documentation et non une bibliothèque.

1.3.1.2 La coexistence de deux bases de données

L'achèvement de l'informatisation du catalogue en 2003 a vu l'intégration sur le SIGB LORIS de la totalité des notices. Une opération de catalogage rétrospective "livre en main" a été confiée à la société Prytec. Celle-ci a procédé lors de la reprise à une indexation des fichiers en langage RAMEAU. Les difficultés de catalogage et d'indexation pour les documents en langue arabe ont contraint l'équipe chargée de l'informatisation d'opter pour deux bases de données indépendantes. L'une en langue latine contenant 61 000 notices. L'autre en langue arabe incluant 25 000 notices, sans translittération. Les deux bases sont consultables sur internet¹⁰.

¹⁰ <http://occbase> pour le catalogue des ouvrages en langues occidentales. <http://arabse> pour ceux en arabe.

La gestion informatique des périodiques se fait séparément. Ils sont administrés sur une base de données différente, accessible à distance¹¹. Des mises à jour, indiquant le dernier numéro reçu et l'état de la collection, sont régulièrement effectuées. Le service des périodiques communique aux chercheurs la liste des dernières acquisitions par mail, selon le principe de la liste de diffusion. Aucun document de la M.M.S.H. n'est répertorié sur le SUDOC. C'est un choix difficilement justifiable pour un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, dont la renommée dépasse les frontières.

1.3.1.3 Un mode original d'acquisition

Nous avons noté plus haut la forte implication des chercheurs dans la politique documentaire de la médiathèque. Certains laboratoires, tels l'I.R.E.M.A.M., signalent sur leur site les derniers ouvrages entrés. Ils sont ventilés sur une page Web de manière alphabétique ou thématique. La documentation contemporaine en langue arabe est l'objet d'un mode d'acquisition original. Les acquéreurs travaillent avec des libraires français et se rendent sur cinq foires dans les pays sud-méditerranéens.

Les foires de Beyrouth, du Caire, de Tunis, d'Alger et de Casablanca permettent d'acquérir des imprimés scientifiques et littéraires souvent rares ou difficilement accessibles, du fait de la volatilité de monde éditorial arabe. Lors de chaque campagne, 3 à 600 ouvrages en moyenne sont achetés. Pour éviter de doubler avec les collections déjà présentes à la M.M.S.H., l'équipe transporte la base de données informatique.

1.3.2 La Bibliothèque de Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Provence

1.3.2.1 Des collections en cours de valorisation

La bibliothèque universitaire de Lettres possède près de 300 000 volumes, spécialisés en art, lettres et sciences humaines. Un des aménagements en cours consiste à mettre en accès direct un plus grand nombre d'ouvrages conservés en magasin. Un autre doit transférer le fonds C.A.D.I.S.T., invisible dans la

¹¹ <http://revues.mmsh.univ-aix.fr>.

configuration actuelle. Cette vaste réorganisation topographique cherche à mettre en valeur la richesse des collections. Les travaux s'accompagnent de la mise en œuvre d'une politique de collaboration avec les bibliothèques d'U.F.R, dont les fonds documentaires sont souvent peu exploités et mal signalés. La majeure partie de leurs catalogues ne figure pas sur le S.I.G.B. du S.C.D.

Le réaménagement des lieux implique également le système informatique de gestion de la bibliothèque. Le logiciel DINYX équipe le serveur de la B.U depuis peu de temps. Il intègre une interface de consultation à distance aisée et agréable. Parallèlement, la valorisation des collections s'est accompagnée d'une importante opération de rétroconversion des fichiers manuels. Néanmoins, il reste encore à convertir les notices des imprimés entrés dans les collections entre 1900 et 1970.

1.3.2.2 Deux catégories de public visées

La mission documentaire de la bibliothèque universitaire répond aux attentes d'un public issu de la faculté de Lettres et de Sciences Humaines. Afin de satisfaire la demande des étudiants et des chercheurs, la B.U. propose un éventail d'imprimés couvrant tous les niveaux. Les acquisitions, environ 5 000 volumes par an, sont rarement menées en concertation avec les enseignants-chercheurs de l'Université de Provence. Pour faire de l'histoire méditerranéenne son secteur documentaire d'excellence, la bibliothèque universitaire a adhéré en 1983 au système du Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique (C.A.D.I.S.T.). Le Ministère de l'Éducation nationale attribue des crédits d'acquisitions pour des documents de niveau troisième cycle. Deux thèmes bénéficient des crédits : l'histoire coloniale française jusqu'en 1914 et l'Orient méditerranéen pendant la domination ottomane.

2. La complémentarité des collections du pôle associé

La présentation des missions et des publics des six bibliothèques ne suffit à rendre évidente la présence d'un bassin documentaire local sur le monde méditerranéen. La notion de bassin repose sur l'idée de complémentarité des collections. Pour démontrer son existence, et parce qu'il ne peut y avoir de valorisation sans connaissance préalable des contenus, une première étape essentielle a pour objectif de procéder à une évaluation des collections (2.1.). A partir de cette étape, nous avons pu mettre en exergue une complémentarité disciplinaire (2.2.). L'articulation thématique n'est pas parfaite. Elle demande à être revue pour certaines bibliothèques (2.3.).

2.1. Une évaluation des collections

La Méditerranée, pour reprendre la définition climatologique, s'étend des Açores jusqu'aux plateaux d'Iran. Les conventions du pôle associé ont une conception plus limitative de l'aire géographique à couvrir (2.1.1.). La surface peut sembler réduite, mais elle est contrebalancée par la richesse et la diversité des supports documentaires (2.1.2.).

2.1.1 Dégager le caractère méditerranéen des fonds

2.1.1.1 Qu'intégrer dans la problématique du pôle ?

Le principe des pôles associés s'inscrit dans une politique de développement de réseau et de partage documentaire initiée par la Bibliothèque Nationale de France. Dans le cadre de cette coopération, le pôle "Échanges en Méditerranée" a en charge d'acquérir tout type de document complémentaire aux collections de la B.N.F. Les conventions annuelles énoncent et rappellent les champs thématiques traités par les six partenaires. Les acquisitions couvrent *"le domaine des civilisations et littératures du pourtour de la Méditerranée, en particulier pour les publications éditées hors de France"*¹². Pour rendre efficient le concept de complémentarité documentaire, les établissements doivent effectuer en priorité leurs acquisitions sur

¹² Convention 2001 entre la B.N.F. et le pôle associé. Voir annexe page XI.

les imprimés en langues étrangères. Depuis 1995, la répartition thématique entre les membres du pôle a été peu modifiée.

La problématique "*civilisations*" comprend l'histoire coloniale et des échanges ainsi que l'histoire économique du bassin méditerranéen. Elle couvre également la documentation sur le monde islamique contemporain¹³, la géographie et les livres de voyages. Les "*littératures*" regroupent les publications contemporaines de langue arabe et la littérature francophone éditée en Afrique du Nord entre 1918 et 1939 et après 1945. Les sciences pures n'entrent pas dans les domaines de compétence du pôle.

2.1.1.2 *L'Afrique du Nord : histoire, mémoire et temps présent*

La courte évaluation réalisée met en lumière la prééminence des ressources documentaires consacrées aux rives orientales et sud de la Méditerranée. Ce constat résulte d'abord de la composition originelle des collections, explicable par la proximité culturelle, géographique et historique. La bibliothèque du C.A.O.M. conserve, par exemple, les fonds de l'ancienne bibliothèque du gouvernement d'Alger et la B.U. une partie des imprimés de la bibliothèque universitaire d'Alger, rapatriée en 1962.

Les bibliothèques, conscientes de l'existence d'un bassin documentaire sur le Maghreb et le Machreq, ont progressivement accru leurs collections sur cette aire géographique, tout en respectant leurs missions scientifiques ou culturelles. Nous avons déjà noté que le C.A.D.I.S.T. appuie un ensemble documentaire riche sur l'histoire de la colonisation et du monde ottoman. L'orientation sud-méditerranéenne, patente en Histoire et en Sciences Sociales, a été affirmée par l'émergence d'un pôle scientifique axé sur la M.M.S.H. La B.U. et la médiathèque ont développé leurs collections pour offrir à leurs publics une documentation centrée sur le monde arabe.

Le concept géographique de "gateway" convient pleinement à Aix-Marseille. Les deux villes sont structurellement marquées par la présence nord-africaine et moyen-orientale. Les bibliothèques municipales ont pleinement intégré cette dimension.

¹³ Citons par exemple la philosophie, le droit, la religion, la linguistique, les sciences politiques et la sociologie.

2.1.1.3 *La Provence : une façade occultée*

La Méditerranée ne se réduit pas à la rive sud. Les conventions ne stipulent pas une aire géographique précise. Certes la littérature italienne est traitée par Grenoble. Certes la civilisation ibérique fait l'objet d'un partage documentaire entre Toulouse et Bordeaux. Mais, qui acquiert la documentation officielle de ces États ? La Bibliothèque Nationale a dirigé le pôle vers des domaines où elle ne peut plus effectuer des acquisitions, faute de réseaux suffisants. Or, la fragilité de l'édition arabe exige un suivi permanent.

Les deux bibliothèques municipales possèdent des fonds patrimoniaux sur la Provence qui se trouvent peu mis en valeur. Pourtant, culturellement et historiquement, la Provence appartient à la civilisation méditerranéenne. A ce titre, cette région ne doit pas être occultée. L'objectif du pôle associé ne consiste-t-il pas à proposer une documentation d'excellence sur l'intégralité du bassin méditerranéen ? La remarque nécessite d'apporter plus bas des réorientations thématiques et de proposer des coopérations pour améliorer la valorisation des collections sur la Provence.

2.1.2 Mettre en lumière la diversité de supports

2.1.2.1 *Le monopole de l'écrit*

Les imprimés dominent la composition des collections. 90 % des documents de la C.C.I.M.P. sont des imprimés. La proportion est encore plus élevée à la B.U. et à la M.M.S.H. Les livres de voyage français sur le Levant et le Maghreb occupent une place prépondérante dans les fonds de la C.C.I.M.P. et de la B.M.V.R. A l'intérieur de ce genre, les récits sur la conquête de l'Algérie forment un ensemble homogène et d'une plus-value rare. Les brochures et les tirés à part, souvent uniques, comme les bulletins des Chambres de Commerce françaises installées sur le pourtour méditerranéen et conservés à la C.C.I.M.P., représentent également une partie importante des fonds sur la Méditerranée. Leur accès est difficile, faute de catalogage. La documentation imprimée courante forme plus de 90 % des acquisitions du pôle.

2.1.2.2 *L'affiche*

L'omniprésence de l'imprimé masque la richesse et la diversité des autres supports. Faisant l'objet de plans d'acquisition et de conservation de la part de la C.C.I.M.P. et du C.A.O.M., les affiches au contenu économique s'intègrent parfaitement dans la problématique "civilisations méditerranéennes". Elles restituent l'intensité des relations commerciales entre la France, les pays du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Support figuratif, l'affiche se trouve de plus en plus utilisée par les chercheurs intéressés par de nouveaux types de sources.

Elle participe à l'histoire des représentations, en donnant l'image de l'autre. La colonisation a été, à ce titre, une époque privilégiée de figuration des indigènes. L'affiche est un marqueur culturel puissant. Elle idéalise la présence française et renvoie une image en adéquation avec les objectifs politiques et économiques. Nous avons pu évaluer à 3500 le nombre de pièces correspondant aux thématiques du pôle.

2.1.2.3 *L'iconographie*

L'iconographie gonfle considérablement la quantité de documents sur la Méditerranée. Aucun document de ce type a été acquis depuis 1995. Les acquisitions iconographiques ne sont pas prises sur les crédits du pôle, comme le montre le récent achat d'un portulan du XVII^{ème} siècle par la B.M.V.R. les bibliothèques du C.A.O.M. et de la C.C.I.M.P. conservent des photographies sur l'activité économique et la colonisation du bassin méditerranéen. Leur volume ne peut être véritablement établi car le catalogage des clichés est très partiel.

2.2. Une réelle complémentarité disciplinaire

Le travail d'évaluation des collections a montré que trois ensembles thématiques se distinguent. Le premier, la littérature contemporaine de langue arabe, se partage entre les deux bibliothèques municipales (2.2.1.). Le second porte sur les échanges. Il associe les deux centres d'archives et la B.M.V.R. (2.2.2.). Le dernier s'axe autour de la production scientifique contemporaine sur les civilisations méditerranéennes. Il réunit les deux structures universitaires (2.2.3.).

2.2.1 L'émergence d'un pôle centré sur la littérature contemporaine de langue arabe

La bibliothèque Méjanès, en adéquation avec sa mission de lecture publique, a en charge l'acquisition d'ouvrages de littérature contemporaine en langue arabe classique. En octobre 2003, 1031 volumes composent le fonds. Il contient, entre autres, des usuels, des recueils de texte, des ouvrages de M. Darwich ou encore A. abu Dib et 36 contes pour la jeunesse. Ces livres ne sont pas en accès direct et ne sont pas empruntables. L'essentiel de cette collection provient des acquisitions effectuées par l'équipe du C.N.R.S. lors des cinq foires du livre en Orient et au Maghreb.

Parallèlement, la B.M.V.R. a acquis près de 300 ouvrages sur le même champ disciplinaire. Son département jeunesse met aussi à disposition une trentaine de titres en langue arabe. Tous ont été achetés sans concertation avec la Méjanès, auprès de librairies spécialisées marseillaises. La constitution de ce fonds général vise à enrichir l'offre documentaire en direction d'un lectorat de langue arabe. Ce lectorat potentiel grand public existe. Mais, souvent, il ne lit ni ne pratique l'arabe classique. Il est la langue des étudiants, demandeurs dans le cadre de leur cursus universitaire de ces ouvrages.

2.2.2 Le thème des échanges, catalyseur des différentes collections patrimoniales

A côté de ce premier binôme documentaire spécialisé en littérature, émerge un pôle à caractère patrimonial. Il inclut les deux bibliothèques municipales et les deux centres d'archives. Le thème des échanges, entendu sous tous ses aspects, met en liaison les fonds patrimoniaux des partenaires. Il tend à fédérer les différentes ressources documentaires. Ainsi, la bibliothèque de la Chambre de Commerce conserve des récits de voyage, tel celui de Corneille le Brun, qui n'existent pas dans les collections de la B.M.V.R.

Un travail de comparaison a mis en évidence que les imprimés patrimoniaux de la C.C.I.M.P. édités entre 1630 et 1830 apparaissent déjà dans les collections de la Bibliothèque nationale. Les brochures et les périodiques économiques anciens apportent, en revanche, une vraie complémentarité. La bibliothèque est la seule en France à avoir conservé les bulletins des Chambres de Commerce françaises en

Méditerranée. Ces documents renferment de précieuses indications sur l'activité économique et financière de la France à l'étranger.

Le C.A.O.M. conserve un important volume de publications éditées en Algérie au temps de la présence française. Les récits sur la conquête de 1830 occupent une place non négligeable dans les collections. L'inventaire des fonds a mis en relief que des documents, essentiellement techniques, ne figuraient pas sur BN-Opale. Nombre d'études militaires, agricoles et artisanales sous la forme de brochures se trouvent uniquement à la bibliothèque des archives. Grâce à l'ouvrage d'H. Fiori¹⁴, nous avons dénombré quarante publications présentes dans les collections du C.A.O.M. et absentes à la B.N.F.

La B.M.V.R. conserve une importante collection de livres anciens sur les voyages en Orient et en Egypte. Faute d'avoir eu accès au catalogue, nous n'avons pas pu évaluer leur nombre et leur valeur. Les études précédentes d'élèves conservateurs sur la bibliothèque municipale de Marseille¹⁵ ne nous ont pas donné d'indications supplémentaires.

Les fonds patrimoniaux de la Méjanès ont un accent nettement provençal. Parmi les 260 000 volumes légués par Jean Baptiste Marie de Piquet, nous identifions quelques ouvrages sur les voyages. Leur singularité ne provient pas de leur rareté mais du fait qu'ils comportent des annotations manuscrites du marquis. Les imprimés sur le thème des échanges et de la civilisation arabe sont rares. L'examen des collections montre la présence d'un ensemble sur l'histoire de Malte et près de 20 000 ouvrages en espagnol datant du XIX^{ème} siècle.

2.2.3 La littérature grise en langue étrangère

La bibliothèque universitaire de Lettres et la médiathèque de la M.M.S.H. assurent l'essentiel des acquisitions de documents contemporains sur la civilisation arabo-musulmane et sur l'histoire de la Méditerranée. Les capacités de la B.U. à exercer une veille documentaire sur ses deux thématiques et à acquérir en langue étrangère renforcent la valeur scientifique des fonds en histoire du monde ottoman et de la colonisation. Cette excellence se révèle être un outil de travail indispensable et

¹⁴ Fiori, H. *Bibliographie des ouvrages imprimés à Alger de 1830 à 1850*. Alger : 1930.

¹⁵ Thiboud, N. *Mise en valeur des fonds anciens : le cas de Marseille*. Diplôme de Conservateur de Bibliothèque. Mémoire d'étude. 1993.

complémentaire aux archives du C.A.O.M. Les documents de la B.U. viennent renforcer le discours des sources. De ce fait, les collections de l'Université intéressent particulièrement les chercheurs qui se rendent au Centre d'Archives.

La médiathèque de la Maison Méditerranéenne propose une documentation sur le monde arabe contemporain. Cette collection est ainsi très complémentaire aux fonds de la B.U. La force de cet ensemble documentaire est de réaliser ses acquisitions directement dans les pays arabes et de pouvoir ainsi offrir aux chercheurs une grande part de la production arabe en Sciences Humaines et Sociales. Les acquisitions faites lors de la foire de Damas en 1998¹⁶ indiquent que le champ disciplinaire couvert s'avère large. Il s'étend de la religion, qui intègre le droit, en passant par l'histoire, la science politique et l'activité culturelle, jusqu'aux publications officielles des pays arabes.

2.3. Des champs d'acquisitions à repenser : le prodrome à la mise en valeur

L'opération de rétroconversion du catalogue de la C.C.I.M.P. ne peut être envisagée comme une fin en soi, dans la perspective d'un réseau documentaire sur la Méditerranée. Le domaine d'acquisition de la bibliothèque doit être repensé (2.3.1.). Les deux bibliothèques municipales se trouvent dans la même situation. Elles peinent à trouver un champ conforme à leurs missions et à leurs publics (2.3.2.). Pour améliorer et rationaliser le partage, la bibliothèque du C.A.O.M. doit devenir un partenaire à part entière du pôle (2.3.3.) et la B.U. doit mieux différencier ses acquisitions réalisées au sein du pôle associé (2.3.4.). Sans cette cohérence, il ne peut y avoir de complémentarité avec la B.N.F. et de politique de valorisation viable.

2.3.1 Les affiches sur le thème des échanges et du commerce en Méditerranée, domaine d'excellence de la C.C.I.M.P.

Après les ouvrages, le département culturel va procéder selon les mêmes modalités financières à la conversion rétrospective du catalogue des brochures et des tirés à part. L'opération s'achèvera en principe en 2005. Les deux programmes de

¹⁶ Voir annexe page XXV.

rétroconversion ont partiellement éclipsé le problème de la validité du champ d'acquisition de la bibliothèque, l'histoire économique du bassin méditerranéen. La C.C.I.M.P. n'apparaît pas en mesure d'acquérir les publications en langue étrangère sur ce domaine. Elle ne connaît pas suffisamment les canaux de parution et de diffusion de ces imprimés pour prétendre couvrir la thématique.

Le fonds d'affiches émanant de négociants et de marchands français travaillant en Méditerranée mérite de figurer dans les axes de coopération. Les 3200 pièces représentent une plus-value rare. Introduire ce support dans les prochaines conventions positionnerait la Chambre de Commerce dans le pôle. L'acquisition d'affiches viendrait renforcer son secteur d'excellence et traiter un domaine que la Bibliothèque nationale n'aborde pas. Cette option lierait la mission documentaire dans le pôle avec l'activité patrimoniale du département culturel de la C.C.I.

2.3.2 Attribuer des domaines valides aux deux bibliothèques municipales

2.3.2.1 L'art moderne en Méditerranée, un champ complémentaire aux collections de la Méjanès

Sur 1031 volumes acquis dans le cadre du pôle associé depuis 1996, seuls 334 ont été catalogués et exemplarisés au 1^{er} novembre 2003. Le retard de signalement s'accompagne de la méconnaissance du public de l'existence des ouvrages. Leur conservation dans un magasin et l'impossibilité de les communiquer pour le prêt rend inefficace la lisibilité de cet ensemble documentaire. L'absence d'un personnel arabisant pour les acquisitions et le catalogage nuit à la mise à disposition du fonds. La solution actuelle, un vacataire employé sur les crédits du pôle pour le catalogage, ne peut être prolongée indéfiniment.

Cette incohérence se traduit par un relatif désengagement de la Méjanès qui tend, comme le montrent les bilans annuels de 2001 et 2002¹⁷, à ne pas engager des sommes équivalentes aux subventions reçues. Il semble plus que nécessaire de réorienter son domaine à partir des compétences humaines et des collections dont elle dispose. Le patrimoine régional peut-être une option. Mais, un problème de concurrence surgira avec la bibliothèque de Marseille. De plus, la direction de la Méjanès est peu désireuse de s'ancrer dans une mission patrimoniale.

¹⁷ Voir annexes pages XXII et XXIII.

La bibliothèque conserve une importante collection d'ouvrages en art. Développer des acquisitions dans un thème non traité, l'art moderne en Méditerranée, intégrerait parfaitement la Méjanès dans le pôle et conforterait un domaine déjà riche. Rappelons par ailleurs que le secteur art est le plus gros budget d'acquisition de la bibliothèque et que celle-ci dispose du fonds sur les métiers d'art. L'établissement aurait alors la possibilité d'intensifier ses relations avec l'École des Beaux-Arts d'Aix-en-Provence et de lancer un partenariat avec celle d'Alger.

2.3.2.2 La littérature contemporaine arabe, un thème cohérent pour la B.M.V.R.

Le champ actuel de la B.M.V.R., la littérature francophone éditée en Afrique du Nord durant l'entre-deux-guerres et juste après 1945, doit être reconsidéré. La bibliothèque ne se trouve pas en mesure de mener les acquisitions dans ce domaine. La constitution d'un fonds de littérature contemporaine en langue arabe, accompagnée d'une équipe capable de réaliser les acquisitions et le catalogage de manière autonome, doit conduire à une réorientation vers ce domaine. La B.M.V.R. possède les compétences pour se substituer efficacement à la Méjanès. Il est regrettable tout de même que la bibliothèque de Marseille n'ait pas communiqué avec le pôle associé sur ses nouvelles acquisitions.

La civilisation arménienne, non traitée dans la thématique actuelle du pôle, peut également être envisagée comme secteur disciplinaire pertinent pour la bibliothèque municipale. La ville a longtemps abrité des imprimeurs arméniens dont les fonds peuvent être réunis. La présence d'une forte communauté arménienne milite en faveur de la création d'une collection spécialisée. L'ensemble documentaire peut immédiatement être enrichi par l'arrivée de la bibliothèque privée du docteur Gibégian située à Alep. Une grande partie des documents traite du génocide. Le signalement ne posera pas de difficulté pour les ouvrages en langue occidentale, mais la B.M.V.R. ne dispose pas d'un personnel maîtrisant l'arménien.

2.3.3 Les imprimés en français publiés en Afrique du Nord durant la Colonisation, un thème documentaire possible pour le C.A.O.M.

La récente réintégration de la bibliothèque du C.A.O.M. dans le pôle associé amène à réfléchir sur le domaine à lui attribuer. Dans un premier temps, il est prévu de numériser son fichier manuel. Le signalement des collections doit être mis en œuvre. Mais la coopération ne peut pas se réduire à une assistance technique ou financière. Ce n'est pas le rôle d'un pôle documentaire.

La bibliothèque du C.A.O.M. doit se voir confier des acquisitions en fonction de ses collections et de ses ressources humaines et financières. L'établissement entretient des rapports étroits avec les libraires spécialisés dans la vente d'imprimés publiés en Afrique du Nord durant la colonisation. Il acquiert régulièrement des pièces très rares, dont la B.N.F. ne dispose. En outre, la bibliothèque conserve un imposant volume de publications éditées en Algérie entre 1835 et 1880 qui ne figurent pas sur BN-OPALE. Cela pourrait être une première couverture thématique possible. La seconde éventualité, pouvant être menée parallèlement avec la première, viserait à reprendre le champ traité par la B.M.V.R. Les collections de la Bibliothèque Nationale sur l'édition française d'entre-deux-guerres sont lacunaires. Le C.A.O.M. possède le réseau et les compétences pour procéder à des achats rétrospectifs.

2.3.4 Un nouveau champ disciplinaire démarqué du C.A.D.I.S.T.

Le fonctionnement actuel du pôle associé différencie peu les documents achetés par la B.U. dans le cadre du pôle et du C.A.D.I.S.T. Nous avons vu que les thèmes se recoupent. Or, les missions du pôle associé et du C.A.D.I.S.T. ne sont pas identiques. Dans un premier cas, il s'agit d'effectuer des acquisitions complémentaires aux collections de la B.N.F. Le C.A.D.I.S.T. cherche à renforcer un domaine d'excellence dans un secteur de la bibliothèque universitaire. Afin de mieux différencier les crédits, et ce pour des raisons de propriété des ouvrages, il paraît pertinent de préciser ce qui doit être acquis par les subventions du pôle.

Deux domaines pourraient être couverts, en fonction de la mission documentaire de la B.U. La production scientifique arabe en français n'est actuellement pas traitée. Elle intéresse potentiellement les chercheurs en Sciences Humaines et

Sociales. Ce thème conforterait l'orientation sud méditerranéenne de l'Université d'Aix-Marseille I. Les ouvrages scolaires du Maghreb seraient une seconde éventualité. Instruments à l'usage des chercheurs en psychologie, sociologie et histoire, ils n'entrent pas dans la répartition actuelle. La bibliothèque est la plus à même pour accueillir ce type de publication.

3. Les réalisations

L'histoire du pôle associé a parfois été tumultueuse et, les partenaires n'ont pas toujours trouvé leur place au sein de l'association. Mais, depuis 1995, plusieurs succès ont pu être enregistrés. D'abord, le pôle apparaît aujourd'hui comme un centre de ressources documentaire d'excellence (3.1.), dont les collections sont signalées ou en train de l'être (3.2.). Ensuite, l'association a permis de mettre en place une coopération ponctuelle entre certains partenaires au sujet des acquisitions (3.3.). Mais, la mise en valeur des fonds demeure globalement un point noir dans la collaboration, comme le montre le cas de l'Année de l'Algérie (3.4.).

3.1. La constitution d'un pôle documentaire d'excellence

Les acquisitions effectuées dans le cadre du pôle associé ont permis un accroissement massif des ressources documentaires. Nous pouvons estimer à environ 13 500 le nombre d'imprimés entrés, en huit ans, dans les fonds des six partenaires. Ils ont très nettement enrichi les collections de trois établissements (3.1.1.). Les acquisitions ont été réalisées dans un souci de complémentarité avec les collections de la B.N.F. (3.1.2.).

3.1.1 Le trinôme documentaire

Comme le montre la série de graphiques¹⁸, trois établissements se partagent les acquisitions. La médiathèque de la Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme, la Bibliothèque Universitaire et la Méjanès se répartissent plus de 98 % des volumes acquis. Les structures universitaires et de recherche représentent à

¹⁸ Voir annexes de la page XVIII à la page XXIV.

elles seules 90 % du total. Ce déséquilibre reflète la difficulté pour certains établissements de mener des acquisitions dans leur domaine. Il met ainsi en lumière le mauvais partage initial. Il traduit enfin l'opération de signalement pour la C.C.I.M.P., durant laquelle aucune acquisition n'a été faite.

Malgré les 300 volumes achetés dans le cadre du pôle, la position de bibliothèque de Marseille se marque d'un net désengagement pour des motifs évoqués plus haut. La médiathèque de la M.M.S.H. est la bénéficiaire majeure des crédits du pôle. En moyenne, 85 % des volumes acquis entrent dans ses collections. La civilisation islamique, traitée par des ouvrages en langue arabe, fait l'objet d'une couverture de qualité. Le second bénéficiaire est la bibliothèque universitaire. Elle reçoit, en moyenne, 15 à 20 % des documents du pôle associé.

La bibliothèque Méjanès vient en complément de ce binôme scientifique. Les ouvrages de littérature arabe contemporaine représentent 5 à 10 % du volume total. Les acquisitions deviennent très régulières à partir de 2000. L'accroissement annuel se situe aux alentours de 150 volumes. Les achats du trinôme masquent un fait essentiel. Le nombre de volumes acquis ne correspond pas toujours aux engagements financiers. Ainsi, les 10 ouvrages achetés par la bibliothèque de Marseille en 2001 ont coûté plus chers que les 197 titres entrés dans le même temps dans les fonds de la Méjanès.

3.1.2 La réelle complémentarité avec les collections de la BNF

Les domaines d'acquisition du pôle associé "Échanges en Méditerranée" ont été déterminés en vue de constituer des collections complémentaires à celles de la Bibliothèque Nationale. La tâche s'avère ardue lorsqu'il s'agit de procéder à des acquisitions rétrospectives sur des segments documentaires étroits. Le cas de la littérature francophone publiée en Afrique du Nord dans l'entre-deux-guerres, thème attribué à la B.M.V.R., paraît évocateur à cet égard. 300 documents ont seulement été acquis en huit ans.

La complémentarité des collections s'avère plus riche et plus efficace entre la Bibliothèque Nationale et les établissements acquérant en langue étrangère. La B.U. couvre efficacement l'histoire du monde ottoman, domaine dans lequel les publications scientifiques en anglais, hollandais et turcs sont particulièrement

nombreuses. Mais, ce sont surtout les ressources documentaires en langue arabe qui forment l'ossature du partenariat pôle associé/B.N.F. En effet, celle-ci acquiert peu d'ouvrages en sciences humaines et sociales en arabe et pas les publications officielles des pays du Maghreb et de l'Orient méditerranéen. La coopération n'a plus la même ambition puisqu'il n'est plus question de combler les lacunes d'un secteur mais de se substituer intégralement sur un thème.

Les acquisitions de la médiathèque de la M.M.S.H. et de la Méjanès prétendent ainsi à la formation d'un bassin documentaire spécialisé sur le monde arabe, capable d'impulser une politique de coopération avec la Bibliothèque Nationale. La haute valeur ajoutée de sa spécialisation sur la civilisation islamique et sa capacité à acquérir des publications à faible tirage fait de la M.M.S.H. un partenaire essentiel pour la B.N.F. Cette réelle complémentarité doit être mise en exergue parce qu'elle est profitable pour le pôle associé qui enrichit des fonds uniques à l'échelle nationale, et pour la Bibliothèque Nationale qui peut s'appuyer sur un établissement capable d'animer une politique d'acquisition.

3.2. L'informatisation du catalogue de la C.C.I.M.P.

Le catalogue offre une représentation des collections¹⁹ conservées dans un établissement. Pour mettre à disposition d'un large public les documents, les conventions annuelles du pôle associé prévoient de procéder à des opérations de rétroconversion des catalogues. Les notices sont interrogeables à distance, via le Catalogue Collectif de France.

En 1999, la bibliothèque de la Chambre de Commerce et d'Industrie a arrêté toute acquisition pour se consacrer à la conversion rétrospective de son catalogue d'imprimés. L'opération a porté sur près de 42 000 notices d'ouvrages. Le signalement du fonds s'avère un franc succès. Au mois de septembre et octobre 2003, deux à trois demandes de lecteurs par semaine concernent des ouvrages consultables sur le C.C.F.R.

Nous pouvons cependant déplorer les nombreuses erreurs de numérisation. La rétroconversion n'a pas été effectuée "livre en main" mais à partir de logiciels de

¹⁹ Calenge, B. *Accueillir, Orienter, Informer. L'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie. Collection Bibliothèque. 1997. p. 241.

reconnaissance optique de caractères. Selon les graphies des notices, les logiciels ont mal retranscrit les données. A titre d'exemple, la notice informatique de l'ouvrage de Masauji-Hachnuka signale qu'il a été publié en 1432 alors qu'il date en réalité de 1932. Nous pouvons regretter que l'interrogation se limite aux champs auteur et titre et qu'elle n'ait pas été étendue aux mots du titre ou du sujet. Son extension aux mots du sujet ou à l'éditeur aurait été souhaitable, surtout pour un public de chercheurs.

3.3. Le début d'acquisitions partagées

La multiplicité des établissements n'engage pas à la création d'un réseau documentaire. La difficulté avait déjà été soulignée par l'étude du cabinet de consultants Tosca en 1992²⁰. Des coopérations entre partenaires existent néanmoins. Elles relèvent plus de la pratique informelle, dictée par les habitudes, que d'une véritable politique. Un partage documentaire s'opère entre la B.U. et la M.M.S.H. (3.3.1.), entre la médiathèque de la M.M.S.H. et la Méjanès (3.3.2.) et entre le C.A.O.M. et la Bibliothèque universitaire (3.3.3.).

3.3.1 Entre la B.U. et la M.M.S.H.

La bibliothèque universitaire et la médiathèque de la Maison méditerranéenne pratiquent un partage documentaire de fait. Les laboratoires de recherche sur la civilisation arabe contemporaine sont à la M.M.S.H. La logique dicte que ces ressources documentaires pour les chercheurs et des étudiants se concentrent en un même lieu. Le C.A.D.I.S.T. en histoire conduit à centraliser les collections sur le site de l'Université. Le partage entre les deux établissements résulte de deux directions scientifiques différentes mais assurant la continuité temporelle. Aucune liste d'acquisition ne nécessite de circuler entre les deux bibliothèques. Le fait que le conservateur dirigeant la médiathèque appartienne au personnel de la bibliothèque universitaire vient renforcer la complémentarité disciplinaire et le partage documentaire.

²⁰ Tosca Consultants. *Op., cit.* p.10.

3.3.2 Entre la Maison Méditerranéenne et la Méjanès

Le partage documentaire entre la médiathèque de la M.M.S.H. et la Méjanès repose sur le travail d'acquisition fait par le personnel de la Maison Méditerranéenne. La bibliothèque municipale ne peut acquérir la littérature en langue arabe, faute de personnel arabisant. La M.M.S.H. s'en charge et assume ainsi la politique documentaire pour la littérature.

3.3.3 Entre la Bibliothèque universitaire et le CAOM

Malgré la très faible distance qui les sépare et la proximité scientifique des fonds, la Bibliothèque universitaire et celle des Archives d'Outre-Mer fonctionnent peu en concertation. Néanmoins, les donations de chercheurs et d'instituts permettent d'échanger des documents. Les collections de l'Institut Politique d'Histoire d'Outre-Mer (I.P.H.O.M.) ont été scindées entre la B.U. et le C.A.O.M. Les travaux de recherche des étudiants et des chercheurs ont accru les fonds de la bibliothèque universitaire, conformément à sa mission de conservation des écrits scientifiques. Les imprimés patrimoniaux ont augmenté les fonds du C.A.O.M. Ce partage respecte la mission scientifique des deux établissements.

3.4. L'année de l'Algérie : une opportunité ratée

La politique culturelle de la France consacre chaque année un pays étranger. Le Ministère de la Culture coordonne, met en place et subventionne des manifestations sur tout le territoire. 2003 célébrait l'Algérie. La proximité géographique et culturelle a suscité une forte participation des établissements du pôle associé (3.4.1.). Malgré l'opportunité, aucun projet commun n'a émergé (3.4.2.).

3.4.1 Une participation éclatée

A l'exception de la B.M.V.R. et de la Bibliothèque universitaire, tous les partenaires de l'association ont pris part à l'année de l'Algérie. La bibliothèque du C.A.O.M. a collaboré à la publication d'un ouvrage consacré aux archives sur l'Algérie. Elle s'est investie dans l'organisation d'un colloque en partenariat avec l'association "Mémoires Méditerranéennes" et la M.M.S.H. Cette dernière a œuvré

par la mise en place de cinq colloques et de conférences sur l'histoire et le présent de l'Algérie.

La bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence a été très active. Elle a accueilli l'écrivain M. Darwich et le poète A. Acherchour. Elle a organisé, au mois de mars et avril 2003, une exposition de plasticiens algériens, sur Camus et l'Algérie et sur l'histoire de l'Algérie à travers la bande dessinée et le dessin de presse. Au mois de décembre, dans le cadre de la manifestation nationale des "Belles étrangères", la Méjanes a reçu plusieurs auteurs algériens. Le département culturel de la C.C.I.M.P. a obtenu le label du ministère de la Culture, "une année de l'Algérie", pour son exposition sur la Compagnie de Navigation Mixte dans le palais de la Bourse et pour la Foire Internationale de Marseille au mois de septembre.

3.4.2 L'absence de manifestation commune

L'année de l'Algérie passe véritablement pour une occasion ratée au niveau du pôle associé. Aucune action commune n'a vu le jour entre les membres de l'association de préfiguration que ce soit par le biais d'une exposition, d'un colloque ou d'une bibliographie. Rien n'a été mené non plus de concert avec la Bibliothèque Nationale de France. Pourtant, les ressources documentaires sont largement présentes et identifiées. Il aurait pourtant été possible de faire connaître le pôle et ses collections au public.

L'absence de manifestation commune conduit à affirmer la nécessité de bâtir une politique de valorisation des collections et des missions de l'association en tenant compte des publics à atteindre. Nous employons ici le terme au pluriel car la première partie a démontré que nous avons affaire à des publics spécifiques et segmentés²¹. Aussi, après la réflexion sur les collections du pôle associé, ses points forts, ses orientations et ses acquisitions, la mise en valeur sera l'objet de la seconde partie de notre étude.

²¹ Calenge, B. *Les politiques d'acquisition*. Paris : Édition du Cercle de la Librairie. Collection Bibliothèque. 1994. p. 35.

Valorisation des collections

La présence de collections spécialisées au sein d'un bassin documentaire comporte le risque de tomber en déshérence parce que le public l'ignore totalement ou méconnaît son existence. Seule la mise en œuvre d'une politique de valorisation pare à cette éventualité. La Bibliothèque Nationale de France a clairement ressenti cet enjeu au niveau des pôles associés. Elle a élargi la coopération en ouvrant les conventions à des entreprises de signalement et de numérisation. Le pôle associé "Échanges en Méditerranée" développe une politique de signalement (1.) de ses collections par une informatisation des catalogues. Parallèlement, il entend diffuser plus largement ses ressources (2.). Enfin, l'action de mise en valeur des collections se traduit également par une communication plus vaste entre partenaires et vers le public (3.). L'objectif de la valorisation étant de faire émerger un véritable réseau local.

1. Signaler : révéler l'existence des collections

Le signalement des collections permet au public d'identifier et de localiser les ressources documentaires. Les initiatives régionales en la matière sont nombreuses²². Le pôle associé s'inscrit dans ce processus, comme en atteste la conversion rétrospective du catalogue des imprimés de la Chambre de Commerce. L'informatisation des catalogues des partenaires doit se poursuivre et s'étendre (1.1.). Une démarche symétrique appelle à améliorer l'accès aux collections signalées (1.2.). Parce qu'elle est un moyen de communication, la création de bibliographies communes est une opération de signalement (1.3.).

²² Eboli, G. Le signalement des collections patrimoniales. In Oddos, J.-P. (dir.). *Le patrimoine. Histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie. Collection Bibliothèques. 1997. p. 213.

1.1. L'informatisation des catalogues

L'informatisation des catalogues constitue une opération majeure pour le signalement des collections du pôle associé. Elle rend accessible à distance des informations bibliographiques pour toutes les catégories de public et garantit une couverture maximale sur le territoire et à l'étranger. Pour faire progresser son offre de services, l'association de préfiguration finance en partie la conversion rétrospective des fichiers manuels (1.1.1.). Son action doit se poursuivre en direction de fonds complètement invisibles (1.1.2.).

1.1.1 La rétroconversion des fichiers manuels

1.1.1.1 La conversion rétrospective des brochures de la C.C.I.M.P.

La Bibliothèque Nationale de France et la Chambre de Commerce souhaitent poursuivre la conversion rétrospective des catalogues du département culturel. Après les ouvrages, les notices bibliographiques des brochures et des tirés à part doivent faire l'objet d'une numérisation. L'intérêt scientifique est certain. Il s'agit souvent de documents publiés à faible tirage, non entrés par la voie du dépôt légal. A l'issue de 2005, toutes les collections cataloguées de la bibliothèque de la C.C.I.M.P. seront signalées sur le Catalogue Collectif. Il serait souhaitable que le cahier des charges inclut l'interrogation des champs au sujet et à l'éditeur. La recherche comporterait ainsi moins de taux de silence.

1.1.1.2 Le projet pour le C.A.O.M

En septembre 2003, l'assemblée générale de l'association de préfiguration du pôle a attribué une somme de 6 000 euros pour une mission d'expertise de conversion rétrospective du catalogue des imprimés des Archives d'Outre-Mer. Comme pour la C.C.I.M.P., toutes les notices, et pas seulement celles sur la Méditerranée, seront numérisées et diffusées sur le C.C.F.R.. L'ensemble porte sur près de 90 000 fiches. Un travail préalable d'exemplarisation devra être mené afin d'éviter les doublons inutiles. En effet, un nombre important de notices d'ouvrages se localise dans deux voire trois fonds à la fois de la bibliothèque. La conservation de l'indexation maison serait souhaitable pour offrir un champ d'interrogation plus large aux usagers.

Parallèlement, la bibliothèque du Centre a entamé depuis 2001 une opération de conversion de sa base CINDOC en XML. La société AJLSM, maître d'œuvre du projet, doit assurer la migration des données bibliographiques en utilisant la DTD BiblioML. La réalisation tarde à se concrétiser en raison de difficultés techniques. A terme, la C.A.O.M. disposera de deux bases de données séparées, ce qui nuit à la visibilité des collections. BiblioML permet toutefois de récupérer les enregistrements en format UNIMARC.

1.1.2 Le signalement des collections invisibles

1.1.2.1 L'avenir du fonds berbère

L'I.R.E.M.A.M. conserve un fonds spécialisé sur la civilisation et la littérature berbère, hérité du chercheur A. Roux. La richesse de l'ensemble provient de la concentration en un lieu de toute la documentation en langue occidentale et en arabe sur le monde berbère. Le fonds Roux dispose d'une collection de manuscrits arabes et berbères remontant jusqu'au XVI^{ème} siècle, ainsi que des recueils manuscrits de tradition orale, des textes littéraires, ethnographiques et historiques. La bibliothèque réalise systématiquement le signalement des publications sur la civilisation berbère et établit des dossiers documentaires. La cohérence intellectuelle du fonds est menacée par son intégration dans la médiathèque de la M.M.S.H.

L'indexation a fait perdre la spécificité de l'ensemble documentaire. Le taux de silence lors d'une interrogation est important. La conservation des manuscrits ne se fait pas dans de bonnes conditions, comme en témoigne l'absence de boîtes à PH neutre. En outre, il n'y a pas eu de conservation préventive par microfilmage ou numérisation. Pour protéger ce fonds et le faire sortir de l'anonymat, une première action est de sauvegarder les manuscrits. Une seconde étape vise à présenter le fonds aux étudiants et aux chercheurs par une plaquette, une exposition ou une description plus détaillée sur le site internet de la M.M.S.H. Une dernière opération envisage la réalisation d'une bibliographie sous format papier ou électronique ou d'un isolement du fonds sur l'OPAC.

1.1.2.2 Les fonds iconographiques de la M.M.S.H. et de la C.C.I.M.P

La médiathèque de la Maison Méditerranéenne détient un fonds iconographique sur l'artisanat tunisien dans les années 1970 et sur l'architecture urbaine du Maghreb. La collection, estimée à près de 48 000 tirages, pose des problèmes de catalogage et d'indexation au personnel. Le signalement connaît donc une certaine lenteur. Le département culturel de la Chambre de Commerce rencontre les mêmes difficultés pour ses documents photographiques. Le signalement n'est pas réalisé. Pour les deux établissements, une assistance sur les techniques de catalogage et d'indexation est à mettre en place. La numérisation des clichés permettrait une conservation et un archivage pérennes. Elle faciliterait la consultation pour les usagers, à condition que les droits d'auteur aient été préalablement négociés.

1.2. Un meilleur accès aux fonds pour le public

Même cataloguée, une partie des collections du pôle reste méconnue voire ignorée par le public. Une mise à disposition claire des documents s'impose pour certains partenaires. L'identification et la localisation des ressources sont à améliorer soit en apportant une solution informatique (1.2.1.), soit en travaillant sur l'espace autour des collections (1.2.2.).

1.2.1 Accès informatiquement aux catalogues et en simplifier l'interface

1.2.1.1 Rationaliser l'interface des O.P.A.C. de la M.M.S.H.

La médiathèque de la M.M.S.H. gère trois bases de données différentes. L'utilisateur consulte le catalogue des ouvrages en alphabet occidental et arabe à partir de l'O.P.A.C. LORIS en interrogeant OcciBase ou AraBase²³. Pour avoir accès aux revues, il accède à une autre base de données²⁴. L'interface actuelle ne propose pas une consultation simultanée de toutes les catégories de documents. Il faut naviguer sur le site de la M.M.S.H. pour interroger les différents catalogues. Une page unique d'accès garantirait une meilleure visibilité des collections. Le lecteur aurait ainsi connaissance de toutes les bases de données existantes et disponibles. Sa recherche documentaire s'en trouve facilitée et accélérée.

²³ <http://arabase> et <http://occbase>.

²⁴ <http://www.revues.mmsh.univ-aix.fr>.

1.2.1.2 Informatiser les salles de lecture de la C.C.I.M.P. et du C.A.O.M.

La conversion rétrospective des catalogues de la bibliothèque de la Chambre de Commerce et du Centre d'Archives impose de mettre à disposition des usagers des postes informatiques de consultation en libre accès. Cette offre de services est indispensable. Il n'est pas cohérent de posséder un catalogue informatique et d'offrir au lecteur un support papier, même mis à jour. Les usagers des centres d'archives utilisent de plus en plus les fichiers électroniques.

Le C.A.O.M. devra réaliser une interface graphique permettant une interrogation simultanée des notices du C.C.F.R. et du fichier en XML. Les postes du département culturel de la C.C.I.M.P. donneront accès au Catalogue Collectif. Il est possible, par une base de signets ou par une passerelle Z 39.50, de proposer la consultation d'autres catalogues de bibliothèque. Cette offre est essentielle pour un public de chercheurs. Elle suppose la création d'un portail documentaire réduit. L'éventualité d'un portail commun au pôle²⁵ résoudrait les questions techniques.

1.2.2 Matérialiser l'accès aux collections

1.2.2.1 L'intégration du fonds de littérature arabe dans la section prêt adultes de la Méjanès

Actuellement, la Méjanès conserve dans un magasin les ouvrages de littérature contemporaine en langue arabe. Ils sont matériellement invisibles pour les publics. Le choix de l'accès indirect ne s'impose pas. La consultation sur place non plus. Les conventions du pôle associé ne comportent pas de clauses de conservation impérative. La fin du signalement informatique des documents en décembre 2003 doit s'accompagner de leur disponibilité en libre accès pour le prêt. La mise en rayon participe à la valorisation des collections. Elle révèle leur existence aux lecteurs. La section prêt adultes paraît la plus appropriée pour recevoir les ouvrages. Un espace y accueille déjà la littérature en langue étrangère.

1.2.2.2 Le fonds C.A.D.I.S.T. et pôle associé

Le classement topographique des ouvrages sur l'histoire du monde ottoman et de la colonisation ne distingue pas ce qui a été acquis dans le cadre du C.A.D.I.S.T. et

du pôle associé. Seule la notice d'exemplaire et l'estampillage indiquent l'origine. La provenance des deux fonds doit être plus lisible car ils ne s'inscrivent pas dans la même logique documentaire. Une identification physique du document, par une pastille de couleur par exemple, et une explication plus détaillée de la mission du pôle associé sur la plaquette de présentation du C.A.D.I.S.T. individualisent les imprimés dans un ensemble documentaire commun.

1.2.2.3 La signalétique

La mise en valeur des collections du pôle associé passe par une signalétique propre qui vise à repérer efficacement²⁶ la localisation et la provenance du document. L'origine du document peut être matérialisée sur la notice d'exemplaire lors du catalogage, lors de l'estampillage ou par une marque de couleur particulière sur la tranche lorsqu'il est en libre accès. La signalétique de localisation présente le fonds au sein de la bibliothèque et oriente clairement l'utilisateur dans sa direction²⁷. Le travail de réflexion sur la signalétique des collections du pôle associé s'applique à la bibliothèque universitaire, à la M.M.SH. et à la Méjanès.

1.3. La constitution de bibliographies communes

La bibliographie se distingue du catalogue par une analyse plus fine d'un thème ou de l'œuvre d'un auteur. Elle propose des notices de dépouillement intégrant tous les supports. Associant des documents contemporains et patrimoniaux, elle favorise une synergie entre les partenaires. Tous participent à sa réalisation. Nous avons retenu deux types de guide bibliographique qui correspondent aux collections du pôle associé. La bibliographie géographique inclut trois espaces méditerranéens (1.3.1.). Celle thématique s'articule autour deux sujets (1.3.2.). Nous avons délibérément omis le corpus d'auteur car il ne concerne que deux bibliothèques. La création de bibliographies communes s'accompagne impérativement d'une uniformisation des vedettes sur la Méditerranée (1.3.3.).

²⁵ Voir infra p. 51.

²⁶ Calenge, B. *Accueillir, orienter, informer*. p. 142.

²⁷ Hardy, M.-C. La signalisation. In Larbre, F. *Organiser le libre accès*. Villeurbanne : IFB. Collection La boîte à outils. 1995. p. 86.

1.3.1 Le choix géographique

Le Maghreb occupe une position centrale dans les collections du pôle associé. Les membres de l'association de préfiguration disposent de ressources documentaires sur cette aire géographique. Mais, l'Algérie tient une place à part car toutes les bibliothèques conservent des fonds sur l'ancien département. L'histoire tumultueuse des relations franco-algériennes et la présence de programmes de recherche sur ce pays expliquent la présence d'un important volume de documents sur le site d'Aix-Marseille. Un guide bibliographique sur l'Algérie recourant aux subdivisions histoire, littérature, économie et civilisation associerait toutes les bibliothèques du pôle.

En revanche, la constitution de bibliographies sur la Méditerranée orientale et sur la Provence polarise plutôt un petit groupe de bibliothèques. La Méjanes et la B.M.V.R. sont les seules à conserver des fonds spécialisés en documentation régionale patrimoniale et contemporaine. La M.M.S.H. et la bibliothèque universitaire disposent de collections en histoire, économie et civilisation sur l'Orient. La bibliographie géographique mêle les genres et les niveaux²⁸. Elle est autant le moyen de découvrir un pays en choisissant une entrée thématique qu'un instrument de valorisation des collections en direction de tous les publics.

1.3.2 L'entrée thématique

La Méditerranée a été très tôt dans l'histoire un espace pour les échanges humains, culturels et économiques. La thématique agit en fédérateur des collections des membres du pôle associé. Les ressources documentaires sur les échanges impliquent les bibliothèques d'archives et universitaires, la B.M.V.R. et, dans une moindre mesure, la Méjanes. Une bibliographie sur ce thème impose de cibler préalablement le niveau de public à atteindre. La médiathèque de la Maison Méditerranéenne, grâce aux fonds des laboratoires de recherche, dispose d'une documentation contemporaine sur les civilisations méditerranéennes. Un guide bibliographique sur les civilisations associe les collections de la M.M.S.H. à des études ethnologiques, sociologiques ou culturelles historiquement marquées,

²⁸ Voir annexe page XXVII.

conservées dans les fonds patrimoniaux de la Chambre de Commerce et au C.A.O.M.

1.3.3 La nécessité d'uniformiser les vedettes sur la Méditerranée

La création de bibliographies communes impose d'affiner les vedettes RAMEAU sur la Méditerranée ou de réaliser un thésaurus²⁹. L'aire spatiale concernée et les choix thématiques s'y prêtent parfaitement. Les subdivisions géographiques méditerranéennes varient avec les époques. L'Algérie n'a pas la même définition en 1830, 1945 et 1963. Les divisions générales prennent un sens lorsqu'elles sont liées à des intitulés précis. Par exemple, la colonisation n'a pas la même définition selon que l'on traite de l'histoire de l'Algérie, de l'Égypte ou du Maroc.

Pour ces motifs, l'indexation encyclopédique ne convient pas³⁰. Si dans un souci d'unité bibliothéconomique RAMEAU s'impose, il convient néanmoins de préciser ou d'adapter les vedettes et d'en créer. Dans ce cadre, une possibilité serait de mettre en place un comité de coordination réunissant les partenaires, chargé de décider des autorités sur la Méditerranée et de les proposer à la B.N.F.

Les bibliographies géographiques ou thématiques se structurent selon un plan de classement propre. L'exemple du plan de classement thématique sur l'histoire de colonisation en Méditerranée³¹ montre que l'emploi de subdivisions progressives permet à chaque public de trouver l'information au niveau qui lui convient. Ses intitulés généraux, comme "administration coloniale", évitent l'écueil d'un vocabulaire normé et sont d'une utilisation souple. L'élaboration d'un répertoire alphabétique ex nihilo sur la Méditerranée nécessite un investissement humain lourd. Il faut en effet créer et valider les entrées du thésaurus.

²⁹ Leresche, F. Normes et thésaurus. Des outils pour un langage. In Oddos, J.-P. *Op., cit.* p.241.

³⁰ Syren, P.-A. Signaler pour communiquer. In Perrin, G. *Développer et exploiter un fonds spécialisé*. Villeurbanne : ENSSIB. Collection La Boîte à outils. 1999. p. 124.

2. Diffuser : rendre accessible à tous les publics

Mettre en place une politique de valorisation des collections se manifeste également par la divulgation la plus étendue possible des ressources documentaires auprès du public. Le développement des nouvelles technologies, et en particulier du Web, rend plus accessible la diffusion des documents. Internet propose des ressources plus vastes et plus diversifiées³² à partir d'un poste informatique. Il tend à devenir incontournable. Le Web est une vitrine pour la bibliothèque et ses collections. Aussi, le pôle associé "Échanges en Méditerranée" doit participer à ce mouvement qui vise à élargir l'accès aux fonds. Deux voies, superposables, peuvent être empruntées. La première consiste à s'intégrer au programme de bibliothèque virtuelle de la B.N.F. (2.1.). La seconde passe par la création d'un portail documentaire commun (2.2.).

2.1. Participer à la bibliothèque électronique de la B.N.F.

Dans un souci de faire découvrir ses ressources culturelles au grand public et de rendre ses collections disponibles à distance, la Bibliothèque Nationale de France a développé depuis octobre 1997 une bibliothèque électronique. Elle porte le nom de Gallica. La numérisation s'est d'abord effectuée à partir de documents conservés in situ puis a été élargie à des imprimés détenus par des établissements de la province ou de l'étranger. La richesse et la diversité de l'offre documentaire assurent à la bibliothèque virtuelle Gallica un rôle de vitrine en France et dans le monde (2.1.1.). Dans une perspective de mise en valeur de ses fonds, le pôle associé pourrait s'intégrer au projet Gallica (2.1.2.).

2.1.1 La bibliothèque virtuelle de la Bibliothèque Nationale de France

2.1.1.1 Le portail Gallica

La bibliothèque électronique Gallica³³ offre un accès gratuit à 70 000 ouvrages numérisés, soit 21 millions de pages, et à plus de 85 000 images. Le projet Gallica s'inscrit pleinement dans la mission de la B.N.F., en présentant un ensemble

³¹ Voir annexe p. XXIX.

³² Morin, N. Contenus et services des sites web et bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. Tome 48. N°4. 2003. p.13.

³³ <http://gallica.bnf.fr>.

documentaire à vocation patrimonial et encyclopédique. Il comprend de nombreux champs disciplinaires comme l'histoire, la littérature ou l'économie. Gallica octroie une place prépondérante à la culture francophone.

Le portail propose des collections par thème. Gallica Classique offre une sélection de classiques de la littérature française jusqu'à la veille de la première Guerre mondiale. La gestion des droits d'auteur empêche de poursuivre la numérisation de documents au-delà de 1914. Le site sur Voltaire met à disposition la documentation conservée à la bibliothèque nationale de Russie. Celui sur les sociétés savantes d'Aquitaine et de Lorraine contient 35 périodiques. Le thème des voyages occupe une position centrale. Il réunit des imprimés, des manuscrits et des images. Le site "Voyage en France" permet, par exemple, au lecteur de suivre les écrivains français et étrangers dans leur découverte du pays depuis le Moyen-Age jusqu'au XIX^{ème} siècle. Le site "Voyages en Afrique" rassemble de la documentation sur ce continent.

2.1.1.2 Publics

L'ensemble documentaire numérisé s'adresse à toute catégorie d'utilisateur, de l'érudit, en passant par l'étudiant et le chercheur. Le public consulte les imprimés numérisés essentiellement en mode image, sous format PDF. Toutefois, plus de 1200 ouvrages sont accessibles en mode texte. L'interrogation s'effectue comme sur un catalogue informatisé (auteur, titre, sujet) et par un module "Découverte". Il permet l'interrogation par thème, chronologie ou support.

La composition socioprofessionnelle du public de Gallica a peu évolué depuis sa création en 1997. Les enseignants, les chercheurs et les érudits représentent les trois quarts des visiteurs. Ils sont majoritairement français³⁴. Leur profil a pu être précisé grâce au projet BibUsages, mené en 2002 pour étudier les usages d'une bibliothèque électronique en ligne. Trois types d'utilisateurs, aux motivations différentes, émergent³⁵. Alors que le chercheur utilise Gallica comme une source d'information primaire, le bibliophile se sert du portail pour découvrir un ouvrage particulier qu'il va acquérir. Le dernier type d'utilisateur a remplacé le support papier par l'électronique. Gallica devient alors sa bibliothèque personnelle.

³⁴ Lupovici, C. Cloarec, T. et Charentenay, (de) F. Les usages de Gallica. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. Tome 48. N°4. 2003. p.41.

2.1.1.3 La collection thématique Voyages en Afrique

Le dossier thématique "Voyages en Afrique" propose une vaste sélection de ressources documentaires. L'ensemble représente près de 900 volumes, 30 titres de revues, 80 cartes et 6500 photographies issues de la Société de Géographie. Le champ disciplinaire couvre l'ensemble du continent africain. L'objectif de ce portail est de rendre accessible *"des sources souvent éparses en un corpus pluridisciplinaire, centré sur l'histoire de la découverte de l'Afrique depuis les premières connaissances laissées par les Arabes ou les Européens naviguant le long des côtes jusqu'aux explorations de l'intérieur du continent, le partage de l'Afrique entre les puissances européennes et les différentes étapes de la colonisation jusqu'en 1914"*³⁶. Les mandats français et la décolonisation ne sont donc pas retenus.

Le site dispose de plusieurs modes de navigation, en fonction du type de recherche. A partir d'une page d'accueil, l'utilisateur accède au catalogue des documents numérisés sur les Voyages en Afrique, choisit une entrée géographique ou opte pour le parcours thématique. Ce dernier se décline en quatre rubriques. L'Afrique vue de la France s'intéresse aux expositions coloniales. L'Europe découvre l'Afrique développe le thème des explorations et de l'esclavage. La France en Afrique traite de l'histoire coloniale. La conquête militaire, la politique coloniale, les échanges et l'Église y tiennent une situation centrale. Enfin, l'Afrique des cultures met l'accent sur l'anthropologie, l'archéologie et les récits d'écrivains.

A l'intérieur d'une rubrique, la navigation se fait à partir d'un texte explicatif. Des liens matérialisés permettent d'accéder aux documents numérisés. La démarche paraît très pédagogique. Le principe du parcours donne la possibilité à l'utilisateur de s'initier de plus en plus profondément au thème.

2.1.2 Deux thèmes d'intégration possible pour les collections du pôle

La participation de l'association au programme Gallica apporterait une audience nationale et internationale aux collections. Elle donnerait une visibilité des fonds auprès d'un large public. La richesse et la diversité des ressources du pôle sur deux thématiques imparfaitement abordées par le portail "Voyages en Afrique" constitue un premier levier d'intégration.

³⁵ *Ibid*, p. 44.

³⁶ Citation extraite du site <http://gallica.bnf.fr>.

2.1.2.1 *Les échanges commerciaux*

Les bibliothèques des deux centres d'archives possèdent une importante documentation patrimoniale sur les échanges commerciaux entre la France, le Maghreb et le Moyen-Orient avant 1914. Les fonds de la bibliothèque du C.A.O.M. disposent d'un abondant volume de publications sur l'activité économique et commerciale de l'Algérie et du Maroc. Les plus intéressantes sont celles analysant le commerce entre les deux rives avant et juste après 1830. Des petits fascicules, tirés à part ou brochures à faible tirage, apportent une information technique sur les métiers et l'économie de l'Algérie dans les années 1840-1914. Ils traitent, par exemple, de la viticulture dans le Haut Oranais en 1880.

La bibliothèque de la Chambre de Commerce conserve des ressources plus diversifiées et plus riches. La plupart des 3200 affiches et des photographies ont pour thème les échanges commerciaux en Méditerranée. La numérisation de quelques exemplaires d'affiches libres de droit, sur les compagnies de navigation par exemple, offre un support inhabituel et original de consultation pour l'utilisateur. L'intégration de documents iconographiques du pôle vient palier leur faible présence de ce type de fonds sur le portail "Voyages en Afrique".

Le département culturel conserve l'ensemble des bulletins des Chambres de Commerce françaises installées en Méditerranée. Ils ont un intérêt scientifique certain pour les chercheurs en histoire. Ils indiquent l'intensité des échanges, le niveau de relations diplomatiques avec les partenaires et les actions économiques de la France dans le bassin méditerranéen. Leur numérisation mettrait à disposition des utilisateurs un ensemble documentaire complet et unique en France.

2.1.2.2 *Les expositions coloniales*

Les expositions coloniales s'inscrivent dans la thématique "L'Afrique vue de la France". Il y a peu de documentation à leur propos sur le portail. Pourtant, Marseille a été le siège en 1906 et en 1922 de deux expositions coloniales d'envergure internationale. Celle de 1906 a attiré près de 2 millions de visiteurs. L'exposition coloniale universelle de 1922 a dépassé les 3 millions. Les deux bibliothèques d'archives, la B.M.V.R. et la médiathèque de la M.M.S.H. disposent d'une importante collection sur le sujet. Nous nous sommes intéressés plus particulièrement à celle de 1906, pour des raisons de droit d'auteur.

Le Centre des Archives d'Outre-Mer conserve plusieurs dizaines d'imprimés sur les colonies présentes lors de l'exposition de Marseille. Leur sujet est souvent technique. Il s'agit d'états généraux sur un territoire, de comptes-rendus de conférences tenues et d'inventaires des ressources d'un pays. Le fonds abrite également toutes les parutions nationales ayant évoqué l'exposition. Nous trouvons ainsi un article de M. Zimmermann paru en 1906 dans les *Annales de Géographie*. Les ressources de la Chambre de Commerce complètent celles du C.A.O.M. Elles enrichissent le thème de l'exposition coloniale de 1906 par la présence d'albums illustrés, d'affiches et de photographies. Comme le montre la bibliographie réalisée à partir du catalogue des deux bibliothèques³⁷, les documents sur l'exposition se retrouvent dans les deux établissements. L'exposition coloniale de 1906 donne une vraie possibilité de mêler plusieurs supports au sein de Gallica. La thématique n'a pas été traitée par les historiens malgré l'abondance documentaire. Elle peut autant intéresser un public de chercheur qu'un usager intéressé par l'art graphique de Dellepiane ou curieux de la représentation des colonies au tournant du XX^{ème} siècle.

2.2. Développer un portail documentaire commun

L'intérêt d'un portail documentaire commun est de fédérer les différentes ressources des partenaires, à partir d'un accès unique et identifiable aisément. Afin d'être mis en œuvre, trois préalables doivent être résolus (2.2.1.). Il convient d'abord de trouver un serveur pouvant héberger l'application. Puis, définir le public que l'on souhaite atteindre par ce portail. Et enfin, étudier en terme d'investissement humain et financier la création et la pérennisation du portail. L'architecture de ce dernier peut être déclinée selon trois scénarios, allant du développement le plus simple au plus élaboré (2.2.2.). L'intérêt étant la possibilité d'évoluer d'un scénario vers l'autre en fonction des moyens disponibles.

³⁷ Voir annexe p. XXXIII.

2.2.1 Les préalables

2.2.1.1 *Le choix du serveur*

Actuellement, la bibliothèque municipale de Marseille, celle du Service Commun de la Documentation d'Aix-Marseille I et la Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme réunissent les conditions d'hébergement du futur portail. Elles possèdent toutes les trois un serveur. La Méjanes pourra éventuellement accueillir le portail mais pas avant 2005, date à laquelle son projet de réinformatisation aura été conduit à terme. La bibliothèque de la C.C.I.M.P. et des Archives d'Outre-Mer n'ont pas leur propre serveur.

Le futur serveur doit contenir suffisamment d'espace disque pour recevoir tous types de formats de documents. Dans sa configuration optimale, telle que le scénario trois la conçoit, il devra abriter des fichiers images, du texte, des bases de données, des signets. Ces conditions préalables sont remplies par les trois établissements cités plus haut. Le choix d'un membre comme hébergeur du portail ne portera donc pas sur des critères techniques.

Il faut que le partenaire soit suffisamment consensuel et fédérateur pour que les autres bibliothèques acceptent de verser des documents sur le serveur. La B.M.V.R., même si elle s'est proposée en 2001 d'accueillir le catalogue informatique de la bibliothèque de la Chambre de Commerce, ne remplit pas cette condition. Elle n'assume pas un rôle moteur au sein du pôle. Sa position dans l'association ne la place pas en mesure de rassembler sous sa houlette les ressources des autres partenaires. En revanche, le S.C.D. d'Aix-Marseille I développe une ambition fédérative au sein du pôle, propice à l'hébergement et au fonctionnement du portail.

2.2.1.2 *Le public visé : l'offre documentaire*

Le futur portail devra être créé en fonction du public que l'on souhaite atteindre. Les ressources documentaires des six bibliothèques sont en mesure de contenter toutes les catégories de publics. L'architecture du site sera forcément différente si l'on souhaite s'adresser à un public large ou segmenté. Ainsi, les demandes des chercheurs à l'égard des pôles associés, comme le relèvent A. Le Saux et D. Arot³⁸,

³⁸ Le Saux, A. et Arot, D. Les publics de la recherche et les pôles associés. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. Tome 44. N°5. 1999. p.96.

portent sur le signalement des collections et l'accès à distance des documents. Un portail destiné à ce type d'utilisateur opéra donc essentiellement pour de la numérisation et pour la constitution de bibliographies thématiques.

Si l'on entend valoriser les ressources documentaires du pôle auprès du grand public, le portail devra présenter une interface accueillante et agréable. L'offre documentaire sera plus large que celle proposée aux chercheurs. Elle ne vise plus à répondre à une demande spécifique mais à montrer les ressources conservées par les établissements, à un public qui ne connaît pas forcément l'existence du pôle associé.

L'architecture pourrait, par exemple, revêtir la forme d'expositions virtuelles ou, moins ambitieusement, présenter les différents partenaires ou les missions du pôle. A l'instar de Gallica, le principe du parcours et des liens permettrait à tout type d'usager de s'initier progressivement à la thématique. La démarche est pédagogique et respecte les utilisations potentielles. L'utilisateur ne vient pas forcément chercher une source d'information primaire. Il peut avoir une approche de bibliophile, de simple curieux, ou d'élève devant faire un exposé pour sa classe.

2.2.1.3 Les moyens humains et financiers

Nous pouvons imaginer que le portail pourra répondre aux attentes de tous les publics. Mais, il paraît nécessaire d'intégrer les contraintes humaines et financières inhérentes à la mise en œuvre d'un site. Elles dépendent du contenu que l'on veut dévoiler. Proposer un portail documentaire intégral demandera un budget d'investissement et de fonctionnement nettement supérieur à la création d'une simple page Web. Cette dernière ne pose pas de contraintes techniques majeures. Elle peut être facilement réalisée. A l'inverse, le portail suppose de rendre accessible des bases de données hétérogènes, et de mettre en ligne périodiquement des documents. Le suivi régulier technique et scientifique du site mobilise des moyens humains et financiers importants.

Lorsque ces trois conditions d'hébergement, de public visé et de moyens sont remplis, les scénarios de la future architecture du portail peuvent s'élaborer.

2.2.2 Les scénarios possibles

2.2.2.1 *La page Web*

La première option consiste à développer un portail type page Web. Le site contiendrait des informations générales sur le pôle associé. Il pourrait ainsi figurer une présentation des différentes bibliothèques et un sommaire descriptif des collections par partenaire. Un simple lien renverrait l'utilisateur vers les portails de chaque établissement pour de plus amples informations. Les missions des pôles associés seraient également exposées sur le site soit par un renvoi sur la page correspondante de la B.N.F., soit par un paragraphe explicatif. La page Web développerait les objectifs du pôle associé "Echanges en Méditerranée" en terme d'acquisition et de signalement.

La page Web descriptive, avec les renvois URL vers les portails des partenaires, peut être utilisée par différents types de publics. Signalant sommairement les ressources, elle permet aux chercheurs de localiser les documents, voire de consulter les catalogues en ligne grâce à l'utilisation du lien. Elle répond aux attentes d'un public qui ne connaît ni l'existence ni le fonctionnement et les missions du pôle associé.

Ce scénario requiert peu d'investissement humain et financier. L'espace disque afférent à la réalisation de la page Web est faible (pas plus de 2 giga octets). La création du site peut être réalisée dans la journée, sans aide ni matériel extérieur aux services informatiques de la bibliothèque. Le fonctionnement de la page ne nécessite pas de mises à jour fréquentes ou lourdes. Le site fonctionne donc de manière autonome.

2.2.2.2 *Le portail orienté recherche*

Ce scénario cherche à répondre d'abord aux attentes des chercheurs. A l'instar du scénario I, ce portail abriterait des informations générales sur le pôle associé et sur les six bibliothèques partenaires. Il permettrait en plus d'interroger directement les catalogues des établissements. Une première possibilité serait de charger sur le serveur les notices bibliographiques du cd-rom de la Chambre de Commerce et des Archives d'Outre-Mer. Les deux catalogues seraient alors accessibles sans passer par le C.C.F.R. La consultation des autres catalogues s'effectuerait par

l'intermédiaire de la passerelle Z 39.50, sans limiter la recherche aux fonds méditerranéens.

Une seconde alternative consisterait à réaliser un catalogue en ligne de type KVK³⁹. L'utilisateur lancerait sa requête par auteur, titre ou mots du sujet, en interrogeant un seul ou l'ensemble des catalogues. Les différents SIGB permettent d'isoler une partie des collections pour les intégrer sur une base commune⁴⁰. La technique serait utilisée pour n'interroger que les fonds sur la Méditerranée. Le catalogue en ligne dégagerait l'unicité des ressources documentaires sur le bassin méditerranéen parmi l'ensemble des fonds des partenaires. L'utilisateur aurait aussi la possibilité de consulter les ressources d'autres centres documentaires français (catalogues de la B.N.F., du SUDOC et C.C.F.R.) et étrangers.

A ce catalogue, accessible par passerelle ou directement, serait associé des bibliographies géographiques ou thématiques communes sur les échanges, la littérature ou les civilisations de la Méditerranée. Les dernières acquisitions pourraient également figurer. Une base de signets, répertoriant les sites couvrant les thématiques du pôle, viendrait compléter cette offre documentaire à l'attention des chercheurs.

Le scénario demande des compétences informatiques élevées si l'on opte pour le modèle du catalogue en ligne. Comme la plupart des SIGB proposent des interfaces Z 39.50, l'interrogation des autres catalogues ne pose pas de difficultés de mise en œuvre. Nous retenons cette solution dynamique⁴¹ qui donne un accès immédiat à la base. Nous excluons celle qui consiste en des copies de bases sur serveur ou cd-rom, lourdes et peu adaptées à des fonds en évolution. La maintenance technique est réduite, de même que l'espace disque occupé (pas plus de 20 giga octets). En revanche, le fonctionnement scientifique requiert une forte mobilisation des personnels. En effet, il faut réaliser des bibliographies, les mettre à jour, sélectionner les sites internet pertinents⁴² et opérer une veille régulière sur le web.

³⁹ <http://www.ubka.uni-karlsruhe.de/kvk.html>.

⁴⁰ Roussy, C. Mise en œuvre d'un OPAC. In Bernhart, E. *Offir aux publics un catalogue en ligne*. Villeurbanne : IFB. Collection Boîte à outils. 1995. p 63.

⁴¹ Lenart, M. Les catalogues collectifs. Problématique générale et choix techniques. *Bulletin des bibliothèques de France*. Tome 44. N°4. 1999. p.73

⁴² Noël, E. Sélectionner des sites internet. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. Tome 46. N°1. 2001. p.98.

2.2.2.3 Le portail documentaire

Le scénario du portail documentaire est le plus ambitieux des trois. Sa réalisation peut-être envisagée à partir du scénario I et II dont il reprend l'intégralité des composantes. Le scénario du portail est aussi celui qui exige un investissement et un fonctionnement humain et financier le plus lourd. Mais, il offre l'avantage d'atteindre un public très large, de l'utilisateur qui arriverait sur le site par hasard au chercheur.

Le portail offrirait d'abord toutes les fonctionnalités des deux premiers scénarios (présentation, catalogue, bibliographies, acquisitions, signets) auxquelles viendrait s'ajouter un système de gestion électronique des documents. Le portail hébergerait ainsi des documents numérisés. L'utilisateur pourrait alors consulter en ligne des publications imprimées libre de droit et des ressources iconographiques. Ces documents seront stockés et gérés sur le serveur. Un catalogage de ces ressources permettra à l'utilisateur de consulter la base par titre, auteur, sujet ou type de document. Cet apport documentaire proposera au chercheur un service décentralisé⁴³, accessible de chez lui ou de son laboratoire.

La numérisation de documents, dont il faudra s'assurer des droits d'exploitation⁴⁴, donnera la possibilité de réaliser des expositions virtuelles communes liant, sur le principe de Gallica et du parcours, l'image et le texte. Alors que l'interrogation des documents électroniques répond plus à une démarche scientifique, le principe de l'exposition permet d'associer un public plus large, dont l'usage peut être savant, culturel ou pédagogique⁴⁵. Un autre atout de l'exposition virtuelle thématique est de réunir des documents provenant des collections des six partenaires. Par ce biais, elle favorise la collaboration scientifique entre établissements en initiant une réflexion globale sur les ressources à mettre en valeur et les axes thématiques à développer.

Ce troisième scénario nécessite un investissement technique et humain important. Le développement d'un portail documentaire requiert, en plus des services proposés par le scénario II, l'installation d'un système de Gestion Electronique des

⁴³ Verry-Jolivet, C. Pratiques et attentes des chercheurs. La médiathèque scientifique de l'Institut Pasteur. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Tome 46. N°4. 2001. p.27.

⁴⁴ Bequet, G. et Cédelle, L. Numérisation et patrimoine documentaire. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Tome 45. N°4. 2000. p.68.

⁴⁵ Delcourt, T. Les publics. In Buresi, C. et Cédelle-Joubert, L. *Conduire un projet de numérisation*. Villeurbanne : ENSSIB. 2002. p. 15.

Documents. Sa gestion et son alimentation impliqueront fortement une équipe informatique et scientifique. La participation informatique consistera à faire fonctionner sur le serveur un ou plusieurs catalogues, des bases de données classiques et GED. La pérennité scientifique du portail ne pourra être assurée que par l'alimentation régulière en documents et par le montage d'expositions virtuelles.

3. Communiquer : initier une politique de réseau

La valorisation des collections ne peut avoir lieu sans une participation déterminée de l'ensemble des bibliothèques. Or depuis 1996, aucune initiative de réseau n'a émergé au sein du pôle. La multiplicité de structures, soulignée par l'étude du Cabinet de Consultants Tosca⁴⁶ dès 1992, a freiné le développement d'un partenariat. L'éventualité de la création d'un portail documentaire a clairement mis en évidence la nécessité d'établir une coopération plus forte entre les six membres (3.1.). Une communication interne efficace entre les bibliothèques ouvre la voie à des actions de mise en valeur des collections auprès du public (3.2.). Elles impliquent de prévoir des budgets communs dédiés à l'animation.

3.1. Constituer un réseau

La coopération entre les bibliothèques du pôle associé ne dépasse pas le stade de quelques acquisitions tacites et des réunions de partage des subventions. Pourtant, le principe des pôles associés ouvre la voie à la structuration du paysage documentaire local⁴⁷, en faisant se rencontrer des établissements différents. A cette fin, il semble nécessaire d'institutionnaliser et de diversifier les rapports entre les bibliothèques (3.1.1.). La collaboration entre établissement apparaîtra d'autant plus efficace si le partenariat avec la B.N.F., portant principalement sur le partage documentaire, repose sur les bases d'une relation bilatérale (3.1.2.).

⁴⁶ Tosca Consultants, *Op., Cit.* p. 9.

⁴⁷ Arot, D. La coopération des bibliothèques en France. Un nouvel âge ? *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris : Tome 48. N°2. 2003. p.9.

3.1.1 Développer une structure partenariale plus forte

3.1.1.1 Mettre en place une véritable politique d'acquisition partagée et de coopération entre établissements

Certains champs disciplinaires peinent à trouver leur légitimité après huit ans d'existence. De ce fait, un déséquilibre flagrant s'est instauré dans la répartition des acquisitions. La bonne articulation des thématiques pâtit également du cloisonnement entre établissements et de leur manque de communication. Il suffit de rappeler que la bibliothèque de Marseille acquiert isolément des ouvrages de littérature en langue arabe contemporaine, ce que fait parallèlement la Méjanes au sein du pôle. Cette absence de coopération porte préjudice à la constitution d'une carte documentaire locale raisonnée.

Elle nuit aussi aux budgets d'acquisitions des bibliothèques. L'exemple le plus dramatique de l'absence de relation concerne l'acquisition de l'affiche de l'exposition coloniale de Marseille de 1906 de D. Dellepiane par le Centre des Archives d'Outre-Mer. Près de 2500 euros ont été dépensés pour un document qui figure dans les collections du département culturel de la C.C.I.M.P. Dans un contexte de stagnation voire de régression des budgets, de telles opérations ne doivent pas être prolongées. Les doublons renforcent la nécessité de réaliser des inventaires précis des ressources documentaires par bibliothèque et de les communiquer aux autres membres du pôle.

La connaissance mutuelle à propos des dernières acquisitions aboutirait à un partage efficace. Une simple mailing list éviterait les achats onéreux en double. Une telle efficacité ouvre la voie à la création d'un système de prêt entre les bibliothèques de l'association de préfiguration. Les guides bibliographiques et l'indexation unifiée sur la Méditerranée engagent les partenaires du pôle à coopérer ensemble lors de réunions de coordination afin de valider communément des options techniques, comme le choix des vedettes. Cette collaboration scientifique et culturelle est fondamentale dans la perspective d'une création d'un réseau local.

3.1.1.2 Partager les compétences

Le pôle associé doit être envisagé par les membres comme une opportunité de rencontre entre professionnels de la documentation. Les réunions pluriannuelles doivent dépasser le stade de la répartition des crédits pour évoluer vers un partage

des compétences techniques et scientifiques. Le fonctionnement actuel empêche de conduire des réflexions communes sur des difficultés ou des interrogations rencontrées par certains et pourtant résolues par d'autres membres. Les bibliothèques du pôle font preuve d'un cloisonnement certain. Deux exemples illustrent ce que la transmission de savoir-faire apporterait comme bénéfice.

La bibliothèque municipale de Marseille a acquis des ouvrages en langue arabe. Bien que disposant d'un personnel pouvant les traiter, elle peine à les cataloguer faute de connaissances sur les règles de translittération et d'indexation en arabe. Or, la médiathèque de la M.M.S.H. possède une expérience et une légitimité en la matière dont la B.M.V.R. pourrait tirer partie pour le signalement de ses ouvrages. Dans un ordre d'idée identique, la médiathèque de la Maison Méditerranéenne détient des fonds iconographiques qu'elle ne parvient pas à traiter, pour des raisons techniques. L'apport des compétences du C.A.O.M. dans le domaine du traitement de l'iconographie ferait progresser le signalement et développerait la collaboration.

3.1.1.3 Donner une structure forte et fédératrice au pôle

Les questions de partage documentaire et de mutualisation des compétences n'exigent pas un investissement lourd de la part des partenaires. Une structure catalyseur au sein du pôle doit faire émerger les problèmes, examiner des pistes de recherche et contribuer à dégager des solutions. L'utilité d'une cellule qui connaisse les différentes bibliothèques et les collections est d'autant plus impérieuse que la valorisation des fonds passe par l'impulsion d'une action commune. Les problèmes actuels de l'association proviennent de l'absence d'un coordinateur de la politique scientifique. Les tâches administratives et de gestion sont parfaitement exécutées, mais que dire des initiatives groupées ? L'Année de l'Algérie sonne comme un rappel au besoin de constituer une organisation forte et fédératrice.

Sa création paraît d'autant plus indispensable que le développement d'un portail documentaire ne pourra pas se réaliser sans l'instauration d'une structure arbitrant et coordonnant les orientations techniques et scientifiques. Ce rôle crucial de catalyseur et d'expert sera omnipotent pour toute action de valorisation des collections sur la Méditerranée. Il facilitera la réflexion et la mobilisation de tous les partenaires sur des projets culturels et scientifiques grâce à sa connaissance des

fonds. L'établissement d'une structure capable de dynamiser les bibliothèques du pôle et de les fédérer autour de projets communs forme le chaînon essentiel pour la construction d'un réseau. Son absence, jusqu'à présent, a nui à la visibilité du pôle "Echanges en Méditerranée" auprès du public et a favorisé le cloisonnement de chaque partenaire.

3.1.2 Améliorer la coopération documentaire avec la B.N.F.

3.1.2.1 *La nécessité de communiquer les listes d'acquisitions*

Dans un souci de partage documentaire efficient, les partenaires de l'association demandent depuis 1998 à ce que les listes d'acquisitions de la Bibliothèque Nationale lui soient transmises. La demande porte particulièrement sur les achats rétrospectifs d'ouvrages édités en français dans les anciens départements et protectorats. Or, la B.N.F. réalise régulièrement des acquisitions sur cette thématique et ne les signale pas au pôle. Une meilleure collaboration est à initier dans ce domaine. C'est un vœu récurrent depuis 1996⁴⁸, que les outils informatiques de la Bibliothèque nationale peuvent exaucer.

Dans l'hypothèse d'une adoption de la thématique proposée plus haut pour le C.A.O.M., il semble utile que la bibliothèque procède à un inventaire de ses ouvrages. Pour parvenir à une réelle complémentarité, l'opération doit se doubler d'un recensement des livres acquis précédemment par la bibliothèque municipale de Marseille. L'inventaire complet réalisé servira de base aux futures acquisitions.

3.1.2.2 *L'interface M.M.S.H*

Les compétences documentaires de la médiathèque de la Maison Méditerranéenne peuvent s'étendre au-delà du pôle associé. La Bibliothèque nationale entend réactiver les acquisitions en langue arabe. L'équipe du C.N.R.S. possède les réseaux et les ressources humaines pour travailler de concert avec la B.N.F. Sa capacité à acquérir à l'étranger lors des foires et son expertise scientifique font de la médiathèque un partenaire privilégié. Elle serait l'interface idéale pour les collections contemporaines sur le monde arabo-musulman. Elle enrichirait à la fois les fonds de la Bibliothèque nationale et ceux du pôle associé.

⁴⁸ Weiss, S. *La Bibliothèque nationale de France et ses pôles associés*. Diplôme de Conservateur de Bibliothèque. Mémoire d'Étude. 1996. p. 32.

3.2. Rencontrer les publics

Afin de dynamiser l'activité du pôle et valoriser les collections, les membres doivent proposer des activités d'animation et d'exploitation des fonds. L'idée étant de drainer un public le plus large et le plus diversifié possible. Ces opérations tiennent compte de l'expérience de chaque bibliothèque. Certaines sont en mesure d'accueillir des manifestations culturelles, d'autres possèdent la compétence pour initier des programmes de recherche scientifique. La valorisation auprès du public peut s'effectuer isolément ou communément. Ainsi, la bibliothèque forme un espace premier de mise en valeur (3.2.1.). L'expérience acquise par certains établissements en matière de manifestation culturelle peut servir à construire des animations communes (3.2.2.) ou initier des programmes scientifiques de recherche (3.2.3.).

3.2.1 Présenter les collections dans un espace

3.2.1.1 *La présentation de documents*

Toutes les bibliothèques du pôle, hormis celle des Archives d'Outre-Mer, proposent des espaces dédiés à la présentation de documents. A la Méjanès, des vitrines et des panneaux mobiles se situent dans le hall d'entrée de la section adulte et jeunesse. Le département culturel de la Chambre de Commerce et d'Industrie dispose de vitrines situées face à l'entrée. Ces espaces réservés à l'exposition de documents peuvent présenter les collections en rapport avec le champ disciplinaire de l'établissement. Une courte notice expliquerait sa mission dans le pôle associé. La présentation d'une partie des ressources de la bibliothèque acquises dans le cadre du pôle apparaît comme un moyen propice pour faciliter l'accès du public à des fonds rarement sollicités, pour faire découvrir l'existence d'un réseau documentaire local centré sur la Méditerranée et pour révéler l'existence de nouveaux champs de connaissance⁴⁹. Les expositions, situées dans des lieux de passage de la bibliothèque, mettent au contact les fonds du pôle associé avec toutes les catégories de public fréquentant l'établissement. De la sorte, lors des visites collectives, organisées actuellement à la B.U., la Méjanès et la B.M.V.R.,

⁴⁹ Pascal, F. et Russell, F. Valoriser un fonds spécialisé. In Perrin, G. (dir.). *Op. cit.* p. 131.

l'intervenant pourrait arrêter le groupe devant les vitrines ou les panneaux et donner des informations sur le pôle associé.

3.2.1.2 Les plaquettes de présentation

L'association a la possibilité de concevoir et mettre à disposition du public des plaquettes de présentation du pôle et de ses collections. Le lieu de diffusion le plus approprié semble être l'accueil ou la banque de prêt de la bibliothèque. Les plaquettes auraient le même contenu que la page web, premier scénario de portail. Elles communiquent des renseignements sur les pôles associés et sur celui d'Aix-Marseille et fournissent un inventaire sommaire des collections par établissement. Une version plus dépouillée donnerait seulement des informations générales sur la fonction du pôle d'Aix-Marseille et les adresses des bibliothèques adhérentes.

3.2.2 Organiser des manifestations culturelles communes

3.2.2.1 Exposition

Toutes les bibliothèques du pôle maîtrisent la réalisation d'expositions thématiques et possèdent des espaces d'accueil. Cette expérience mérite d'être mutualisée pour valoriser les collections sur la Méditerranée. Une collaboration active permettrait de réfléchir sur des thèmes agrégeant l'ensemble des fonds. La commémoration d'un événement, l'actualité politique, économique et culturelle fournissent autant de possibilités pour élaborer un plan médiatique et déployer une communication externe commune.

Les expositions coloniales, évoquées plus haut à l'occasion du programme de numérisation Gallica, associent des affiches de la Chambre de Commerce, des extraits tirés des ouvrages de la bibliothèque du C.A.O.M. et un discours scientifique au travers de citations de publications conservées à la bibliothèque universitaire. En choisissant par exemple les panneaux comme supports, l'exposition se fixerait dans un seul espace de présentation ou chez tous les partenaires, par duplication.

3.2.2.2 Colloques et conférences

Les manifestations orales mettent en rapport le public et les acteurs de la production intellectuelle, qu'ils soient chercheurs ou écrivains. Le personnel des

centres d'archives et des bibliothèques de recherche entretient des liens étroits et réguliers avec les chercheurs et les auteurs. Ce rapport de proximité permet au bibliothécaire ou au documentaliste de se placer en médiateur et organisateur de la conférence en travaillant sur le contenu intellectuel et sur le choix des intervenants. Les deux bibliothèques municipales et la médiathèque de la M.M.S.H. disposent de locaux et l'équipement technique pour accueillir ce genre d'animation.

Les colloques et les conférences peuvent être organisés de manière autonome ou de concert avec une exposition afin d'enrichir le contenu intellectuel de la manifestation. A un colloque sur la place de la femme dans les sociétés méditerranéennes faisant intervenir des chercheurs et des écrivains, il serait jumelé des panneaux pédagogiques évoquant la représentation de la femme à travers les siècles et dans les différentes sociétés.

Parallèlement, l'association pourrait participer de manière active à des conférences. Elle présenterait un sujet ou les sources qui appuient la réflexion scientifique. Les Rencontres d'Averroès, tenues à Marseille chaque année au mois de novembre, ont des thèmes particulièrement propices à une participation du pôle. Le thème choisi pour 2003, le colonialisme, aurait pu conduire à une intervention sur les collections en histoire coloniale ou sur un point spécifique. Une collaboration plus étroite doit être engagée avec l'équipe organisant cette manifestation, pour intégrer le pôle associé aux conférences.

3.2.3 S'intégrer dans l'Université et construire une politique éditoriale

3.2.3.1 Faire découvrir les fonds aux universitaires et initier un programme de recherche

Le corpus documentaire du pôle associé intéresse particulièrement le monde universitaire. Une partie des collections a été acquise pour cette catégorie de public. La richesse et la diversité des fonds peuvent servir de base à des travaux de recherche. Le C.A.O.M. a compris l'importance de ce dernier aspect. Faire découvrir les ressources aux étudiants et aux chercheurs participe à la valorisation des fonds, en montrant leur existence et leur plus-value scientifique. Ainsi, le personnel des Archives d'Outre-Mer se rend une fois par an à l'Université de Provence.

L'initiative pourrait être étendue à l'ensemble des partenaires. Les collections patrimoniales et documentaires du pôle seraient présentées aux étudiants en début de master lors des réunions de rentrée. La communication ciblerait principalement les disciplines histoire, langues orientales et ethnologie. Dans un même temps, l'association adressera des plaquettes assez détaillées sur les fonds aux enseignants habilités à diriger la recherche.

Les enseignants pourront alors orienter les recherches de leurs étudiants en connaissance des ressources. Il s'agit d'une première étape en vue de la création d'un programme de recherche. La bibliothèque universitaire de la Sorbonne a exploré cette voie en 1990 pour valoriser ses collections⁵⁰. L'association de préfiguration participerait en offrant un cadre d'accueil scientifique pour conduire les travaux. Elle mettrait à disposition des bibliographies thématiques et un système de prêt ou de carte de lecteur entre établissement. Toujours dans un souci d'intégration dans l'Université, le pôle proposerait, en concertation avec les enseignants, des reproductions de documents tirés des collections pour des activités pédagogiques.

3.2.3.2 Construire une politique éditoriale

L'édition représente une possibilité de mise en valeur des collections du pôle associé. Certains établissements possèdent en ce domaine une maîtrise technique et scientifique. Le département culturel de la C.C.I.M.P. édite régulièrement une publication sur l'histoire économique de la Méditerranée. La bibliothèque universitaire devrait disposer dans quelques mois d'une plate-forme informatique capable de générer des documents sous format électronique ou papier. Son rôle de presses universitaires se verrait alors conforté. La réalisation d'un portail internet intégrant des documents numérisés concourt à l'élaboration d'une politique éditoriale. Procédé de reproduction d'un document original, la numérisation peut s'identifier à la notion de substitut⁵¹. La numérisation n'est rien d'autre qu'un moyen de diffusion et de publication en ligne.

L'activité éditoriale du pôle associé peut être dirigée en direction de deux types de public. La production d'imprimés à vocation scientifique, comme un catalogue ou

⁵⁰ Artier, J. Les collections patrimoniales de la bibliothèque de la Sorbonne. Une politique de valorisation. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. Tome 41. N°3. 1996. p. 34.

un inventaire commun des collections sur la Méditerranée, intéresse les chercheurs. La publication des actes d'un colloque organisé sous l'égide des bibliothèques pôle viendrait affirmer leur mission scientifique au sein d'un domaine d'étude. L'édition d'une restitution des interventions sur le thème, par exemple, de la place de la femme dans les sociétés méditerranéennes apporterait une notoriété auprès des chercheurs et placerait les membres de l'association dans une position de médiateur du savoir. Par ailleurs, elle lierait intimement le pôle associé aux chercheurs autour d'une réflexion scientifique commune sur la politique éditoriale, dans l'éventualité d'un programme de recherche.

Un public plus large peut être atteint par l'édition de catalogues d'expositions. Un catalogue sur l'exposition coloniale de Marseille associerait ainsi des documents divers et un commentaire scientifique. Le pôle assumerait le même rôle d'éditeur scientifique que lors de la publication des actes. La reproduction de documents originaux pourrait aussi être explorée pour drainer plus de publics et diversifier les recettes. Le département culturel de la Chambre de Commerce de Marseille a lancé depuis quelques années des rééditions d'affiches commerciales. Leur vente sert directement à financer de nouvelles acquisitions. La présence du logo du département culturel au dos apporte une information sur l'organisme dépositaire.

Cette action pourrait gagner d'autres supports, comme les ouvrages anciens sur la Méditerranée ou les photographies. Ces reproductions fournissent l'occasion de faire découvrir le document original et d'y joindre une étude critique. L'activité éditoriale suppose la constitution d'un comité scientifique au sein du pôle associé, chargé de recenser les documents pertinents. Le coût financier et l'investissement humain d'une réédition par fac-similé incitent fortement à œuvrer collectivement.

⁵¹ Pascal, F. et Russell, P. Valoriser un fonds spécialisé. In Perrin, G. (dir), *Op., Cit.* p.134.

Ouverture à d'autres partenaires

Lorsque l'association évoluera du statut de préfiguration vers celui de réseau documentaire et professionnel, un élargissement en direction d'autres partenaires pourra être concevable. La présente partie est clairement prospective. Elle n'aura cours qu'à partir de l'instant où les six membres actuels auront une politique d'acquisition efficace et un partenariat entier. Aussi, le pôle doit d'abord se structurer. Fernand Braudel a été le thuriféraire de l'emboîtement des temporalités dans son ouvrage sur la Méditerranée à l'époque de Philippe II. Nous proposons humblement de reprendre cette segmentation pour l'évolution du pôle en l'adaptant à l'espace géographique.

Nous distinguons trois niveaux de partenariat. Le premier est local. Il vise à élargir le pôle associé à des bibliothèques et des établissements d'Aix-en-Provence et Marseille (1.). Le second niveau est national. Il entend donner des éléments sur une intégration de la bibliothèque du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (2.). L'international est enfin le dernier niveau envisagé. Le pôle associé a l'opportunité de participer à un projet de bibliothèque virtuelle de la Méditerranée, regroupant plusieurs pays des rives du bassin (3.).

1. La création d'un bassin documentaire local sur la Méditerranée

L'association de préfiguration du pôle associé n'est pas la seule structure locale à conserver une documentation contemporaine et patrimoniale sur la Méditerranée. Nous nous sommes concentrés sur les bibliothèques des villes d'Aix et de Marseille pour concevoir des coopérations documentaires. Il serait souhaitable, à ce titre, que l'Agence Régionale du Livre intervienne dans la collaboration locale⁵². Certains établissements disposent de fonds patrimoniaux régionaux qui viennent

⁵² Pedot, B. Les structures régionales pour le livre. Évolution et tendances. Bulletin des Bibliothèques de France. Paris. Tome 48. N°2. 2003. p. 21.

compléter ceux de la Méjanès (1.1.). D'autres disposent de collections qui recoupent les thématiques du pôle. C'est le cas du Service Commun de Documentation d'Aix-Marseille II et de ses documents en histoire de la médecine régionale et méditerranéenne (1.2.) ainsi que du futur Mémorial d'Outre-Mer (1.3.).

1.1. Un réseau de la documentation régionale patrimoniale

L'expérience en cours à Clermont-Ferrand encourage la Bibliothèque Nationale de France à intégrer les fonds patrimoniaux régionaux dans la problématique des pôles associés. L'idée est de fédérer des bibliothèques possédant des collections autour d'un établissement pilote. La Méjanès réunit les ressources et les compétences pour se positionner à la tête d'un réseau de documentation régionale patrimoniale (1.1.1.). La bibliothèque du musée d'Arbaud se place, par ses collections, comme la première structure affiliée (3.1.2.).

1.1.1 La bibliothèque Méjanès, tête de réseau

La bibliothèque municipale classée apparaît traditionnellement comme le premier centre de ressources documentaires patrimoniales sur la Provence. L'ancienneté et la réputation de ses collections sont une première explication. La plupart des imprimés légués par le marquis de Méjanès ont un contenu local. La thématique a été enrichie par des achats et des dons successifs. Nous pouvons évaluer que, sur un total de 300 000 documents patrimoniaux, la moitié, au moins, a une orientation thématique locale. La politique culturelle de l'établissement s'appuie fortement sur la présence de ce fonds.

La vocation patrimoniale, bâtie sur un legs et non sur le dépôt des confiscations révolutionnaires, sera mise en exergue sur le futur portail documentaire de la bibliothèque. Il gèrera un système de G.E.D. sur lequel des documents issus des collections seront numérisés et accessibles en ligne. Dans ce cadre, la Méjanès vient d'acquérir une station de numérisation. Peu de bibliothèques dans la région P.A.C.A. hébergent un outil technologique de cette envergure. La B.M.V.R. projette d'en installer une dans les locaux de l'Alcazar. La Méjanès est le seul établissement à posséder une chaîne de traitement numérique sur Aix-en-Provence

et Marseille. Elle se place ainsi en moteur de la production numérique de ressources documentaires pour des partenaires.

Cette compétence technologique, associée à des fonds prestigieux, place l'établissement à la tête d'un réseau provençal à vocation patrimoniale. La Méjanes sera en mesure d'initier, après les opérations de signalement, une politique de valorisation des fonds conservés dans des structures plus discrètes. Un projet ambitieux verrait le serveur de la bibliothèque héberger un portail documentaire sur la Provence, réunissant différentes collections. Le changement de statut administratif de la Cité du Livre à l'été 2004 donne à la Méjanes une dimension supra municipale. Sa transformation en Établissement Public de Coopération Culturelle en fait une bibliothèque avec des missions étendues à la Communauté du Pays d'Aix, soit 34 villes.

1.1.2 La bibliothèque du Musée d'Arbaud

La bibliothèque du Musée d'Arbaud pourrait être le premier partenaire du réseau patrimonial. D'abord parce que, par un règlement de 1829, les lecteurs de la Méjanes ont le droit de consulter les ouvrages. Ensuite parce que les collections se complètent parfaitement. La bibliothèque compte près de 100 000 manuscrits et imprimés, 20 000 dossiers manuscrits sur les communes, les familles, et sur l'histoire des institutions provençales. Deux ensembles documentaires se détachent particulièrement. Les publications en provençal, éditées depuis l'origine de l'imprimerie, constituent une première thématique, représentant moins de la moitié des titres conservés. Les écrits relatifs à la Provence et les œuvres de Provençaux dans toutes les langues fondent le domaine d'excellence de la bibliothèque.

Fonds clos issu de l'Académie des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres d'Aix-en-Provence, la bibliothèque du Musée d'Arbaud demeure inconnue malgré sa richesse. Le signalement de la collection ne correspond pas à ce que devrait être un fonds unique et spécialisé, le troisième en volume derrière les deux bibliothèques municipales classées du département. Son catalogue, actuellement sous la forme d'un fichier manuel, demande à être rétroconverti et mis en ligne. L'objectif est de révéler les collections aux chercheurs et d'exposer ponctuellement, sans heurter les

pratiques de l'équipe du musée, les documents à un public plus large, curieux de l'histoire et des traditions de la Provence.

1.2. Un pôle dans le pôle : l'histoire de la santé en Méditerranée

Le domaine de la Santé n'entre pas dans les champs documentaires du pôle associé. Pourtant, les fonds sur la médecine en Méditerranée forment une partie non négligeable des collections des partenaires actuels (1.2.1.). Nous en trouvons également dans la bibliothèque universitaire de médecine (1.2.2.).

1.2.1 Une documentation éclatée entre trois partenaires

Les deux centres d'archives et la bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence conservent une documentation patrimoniale sur l'histoire de la santé dans la région et en Méditerranée. La Méjanès, par le legs du docteur Baumier en 1821, dispose d'un fonds de 3000 ouvrages du XVIII^{ème} siècle et de 20 incunables sur la médecine en Provence. Le C.A.O.M. possède un nombre important d'études médicales réalisées dans les colonies et mandats français en Méditerranée. Ils ont souvent la forme de tirés à part. L'Institut Colonial de Marseille a donné à la Chambre de Commerce de nombreuses publications sanitaires sur les colonies.

Il s'agit d'une thématique originale, n'entrant pas dans le cadre actuel de la convention du pôle associé. Pourtant, les fonds de médecine méritent de faire l'objet d'une valorisation commune. Ils véhiculent une information supplémentaire sur l'histoire des civilisations et des cultures provençales et méditerranéennes. Le corpus ne nécessite pas un développement par des acquisitions, mais doit être diffusé auprès du public par une bibliographie ou une exposition commune. Il forme un ensemble original dans le pôle associé, susceptible de servir de base de coopération avec d'autres partenaires.

1.2.2 Les collections de la bibliothèque universitaire de médecine et le Conservatoire d'histoire médical

La bibliothèque universitaire de médecine du S.C.D. d'Aix-Marseille II conserve un fonds de 30 000 documents patrimoniaux. La spécialisation géographique fonde l'originalité d'une partie des collections. La B.U. dispose de nombreux comptes

d'apothicaires provençaux du XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, d'une dizaine d'ouvrages sur la peste de 1720 et sur l'épidémie de variole en 1828 ainsi que des périodiques morts sur la vie médicale de Marseille, de sa région et du pourtour méditerranéen au XIX^{ème} siècle. La revue *Marseille Médical*, éditée à partir de 1821, présente un intérêt scientifique particulier. Journal de l'association des médecins des Bouches-du-Rhône, le périodique relate la situation sanitaire et l'actualité médicale du département sur un siècle. Le contenu du mensuel a été dépouillé par le Conservatoire du Patrimoine médical qui a recensé sur une base de données ACCESS les articles pertinents.

Le Conservatoire a effectué un important travail d'inventaire des publications patrimoniales sur l'histoire de la Santé en Provence et en Méditerranée. Une partie des fonds traite également du service sanitaire maritime de Marseille et des mises en quarantaine. Près de 2300 références de documents conservés principalement à la Bibliothèque universitaire et aux Archives Départementales dans une moindre mesure, figurent sur la base de données locale.

La coopération prendrait la forme d'une intégration du S.C.D. d'Aix-Marseille II dans l'association de préfiguration. L'ensemble documentaire doit être signalé auprès d'un large public. Proposer une bibliographie sur l'histoire de la Santé fusionnant les collections des membres présente un intérêt certain pour les chercheurs. A ce titre, une unité mixte de recherche de la M.M.S.H. en histoire développe un programme scientifique intitulé "Le corps, la maladie, la mort". La mise en ligne d'une partie des documents soutiendrait une action de valorisation. La numérisation pose peu de difficultés scientifiques car le travail de sélection a déjà été réalisé en amont par le Conservatoire. Elle permet la diffusion des ressources pour un secteur de recherche en histoire où l'activité étrangère est extrêmement féconde.

La collaboration comporte un volet professionnel. Les collections de la B.U. de médecine ne bénéficient pas de conditions viables de conservation. Certains partenaires du pôle possèdent une expertise technique qu'ils pourraient mutualiser afin que les documents soient sauvegardés. Une des possibilités serait de former un agent de la section médecine auprès d'une bibliothèque du pôle détenant des fonds patrimoniaux.

1.3. Les mémoires de l'Algérie : Le Mémorial d'Outre-Mer

L'Algérie tient une place éminente dans la mémoire collective locale. Marseille a toujours été l'interface portuaire, depuis 1830, entre les deux rives. L'histoire de l'Algérie croise pendant 130 ans celle de la France. Le point d'orgue est incontestablement le déchirement de 1962. La présence des rapatriés marque culturellement la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. La communauté harkie est extrêmement nombreuse et mobilisée. Les pieds noirs sont tout autant représentés. Ces mémoires sur l'Algérie vont, courant 2004, bénéficier d'un espace (3.1.1.) et d'un centre de documentation (3.1.2).

1.3.1 Le projet

Le Mémorial d'Outre-Mer regroupera dans un espace unique les associations liées à l'histoire de l'Algérie française. Le bâtiment, situé dans le parc Chanot à Marseille, accueillera une salle de conférence. Le responsable du projet, l'historien J.-J. Jordi, ambitionne de faire cohabiter toutes les mémoires algériennes. Le pari s'avère audacieux tant on connaît la sensibilité affleurante des communautés. Les associations de pieds-noirs refusent pour l'instant de côtoyer les anciens du F.L.N. L'intérêt historique devra patienter quelques temps encore. Les associations de pieds-noirs s'installeront en premier.

1.3.2 Le centre de documentation et le rôle du pôle associé

Le Mémorial se double d'un centre de documentation, constitué à partir des archives des communautés. L'objectif étant de créer un centre de recherche historique. La bonne entente et la volonté entre les associations décideront du volume déposé. Elles possèdent souvent d'importantes collections d'imprimés. L'association "Racine Pieds-noirs", installée à Carnoux-en-Provence, conserve ainsi près de 2000 ouvrages et une dizaine de mètres linéaires d'archives. Le pôle associé a un rôle capital à jouer dans ce centre de documentation.

Il conserve un important volume de documents sur l'histoire de l'Algérie française et sur les différentes communautés. Il s'insère ainsi dans la problématique du centre de recherche. Un partenariat enrichirait mutuellement le Mémorial et l'association de préfiguration. La constitution de bibliographies thématiques est

une voie de collaboration possible. Présenter le Mémorial et ses ressources sur le futur portail est également une éventualité. Les collections sur l'Algérie constitueraient un axe fédérateur fort en vue de la création d'un bassin documentaire local articulé autour des collections du pôle associé, et réunissant plusieurs partenaires.

2. L'intégration d'établissements nationaux

L'installation du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (M.U.C.E.M.) à Marseille en 2006 pose la question de l'intégration de la bibliothèque d'un établissement national dans l'association de préfiguration. Les trois acteurs — le pôle associé, la B.N.F. et la bibliothèque du musée — partagent l'idée d'une collaboration. La difficulté d'un partenariat réside dans la convergence thématique des collections. Celles de la bibliothèque du MUCEM ne possèdent pas une orientation spécifiquement méditerranéenne (2.1.).

2.1. La bibliothèque du MUCEM : quels axes de collaboration pour des collections qui ne sont pas spécifiquement méditerranéennes ?

L'adhésion éventuelle de la bibliothèque du MUCEM invite à réfléchir sur les lignes de partenariat à développer avec le pôle associé (2.1.2.). La réflexion ne peut se mener sans la réalisation préalable d'un état des collections (2.1.1.).

2.1.1 État actuel des collections

Les collections de la bibliothèque sont en adéquation avec les fonds du Musée des Arts et des Traditions Populaires. Celui-ci repose sur le concept du musée-laboratoire de recherche en ethnologie, spécialisé sur la France rurale au XIX^{ème} siècle. Il associe du personnel de la Direction des Musées de France et des chercheurs. Le musée travaille en étroite coopération avec une unité mixte du C.N.R.S. Les ressources documentaires de la bibliothèque regroupent près de 100 000 monographies et brochures, ainsi que 35 000 périodiques, en langue française essentiellement. Elles se répartissent en deux ensembles thématiques. Celui de

littérature orale, extrêmement sollicité par les chercheurs et celui sur les impressions populaires.

La consultation s'effectue à partir d'un fichier manuel. Entre 1995 et 2000, le signalement s'opérait conjointement sur le catalogue collectif des ouvrages en ethnologie, suivant le format USMARC. L'abandon de cette initiative et l'absence d'O.P.A.C. ont entraîné le maintien du catalogue papier. Une opération de conversion rétrospective des notices des monographies vient d'être entamée avec le concours de la Bibliothèque nationale de France. Elle porte sur près de 65 000 fiches. Parallèlement, l'informatisation de la bibliothèque doit aboutir à la mise en place de postes de consultation pour le public.

2.1.2 Les perspectives de partenariat

Une difficulté majeure émerge en vue d'une participation de l'établissement dans le pôle associé "Échanges en Méditerranée". Elle porte sur la spécificité disciplinaire des collections de la bibliothèque du M.U.C.E.M. qui n'ont qu'un faible lien intellectuel avec l'aire méditerranéenne. Elles reflètent les recherches en ethnologie conduites sur la partie rurale du territoire. Le caractère "méditerranéen" du futur musée des Civilisations apparaît comme un levier d'intégration pour la bibliothèque. Les fonds sur cet espace géographique sont à constituer. C'est à ce niveau que s'établit une coopération documentaire avec le pôle associé. Les acquisitions devront être menées en concertation avec la M.M.S.H. qui dispose, grâce à son laboratoire de recherche en ethnologie, d'imprimés spécialisés sur la Méditerranée.

Le risque de manque de visibilité d'une orientation méditerranéenne des collections se nourrit du projet de création d'un pôle associé documentaire entre la bibliothèque du M.U.C.E.M. et la bibliothèque municipale de Troyes sur les impressions populaires. Il vise à élaborer une base de données bibliographique et d'images numérisées. La crainte réside dans le fait de voir les collections écartelées entre deux logiques documentaires propres et peu assimilables. Pour éviter cet écueil, la charte des collections devra pleinement intégrer les objectifs de l'association de préfiguration, tout en respectant la mission de la bibliothèque.

3. Le projet d'une bibliothèque de la Méditerranée

L'association de préfiguration doit prévoir de construire ou de participer à un partenariat à l'échelle de la Méditerranée. Ses collections patrimoniales et contemporaines dépassent largement le cadre national. Leur portée mémorielle, historique, scientifique, culturelle et affective touche un public situé sur toutes les rives de la Méditerranée, voire bien au-delà de cette aire géographique. La réalisation d'une bibliothèque de la Méditerranée, qu'elle revête les formes d'un projet virtuel ou d'un réseau documentaire, rencontre à l'heure actuelle beaucoup d'initiatives (3.1.). Quelques projets nationaux de pays membres de l'Union Européenne ont vu le jour où sont appelés à se développer (3.2.). Le pôle associé "Échanges en Méditerranée" ne peut rester en dehors des projets en cours d'élaboration (3.3.). Il doit être l'acteur principal d'une coopération portant sur la création d'une bibliothèque de la Méditerranée.

3.1. Les projets actuels

Le Centre inter-régional du Livre coordonne deux projets parallèles de bibliothèques virtuelles de la Méditerranée. Le programme Bibliothèque Virtuelle de la Méditerranée (B.V.M.) réunit deux projets lancés à la fin des années 1990, MedLib financé par l'UNESCO et Manumed soutenu par l'Union Européenne (3.1.1.). Il associe des partenaires de toutes les rives de la Méditerranée. Le second projet, Internum, regroupe uniquement des bibliothèques européennes (3.1.2.).

3.1.1 La bibliothèque virtuelle de la Méditerranée

Le projet B.V.M. réunit les bibliothèques de sept pays⁵³. Il prétend à la réalisation d'une bibliothèque virtuelle idéale, accessible à un large public à travers un choix d'ouvrages essentiels et emblématiques conservés dans les collections des bibliothèques des pays partenaires. La couverture thématique s'étend à tous les champs de la connaissance. Le choix se fait indistinctement sur des documents patrimoniaux et contemporains.

⁵³ Les établissements partenaires sont : bibliothèque nationale d'Albanie (Albanie), bibliothèque universitaire d'Alger (Algérie), Collectif des Bibliothécaires et Intervenants en Actions Culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (France),

La réunion de Beyrouth en novembre 2002 a clarifié le contenu du futur portail⁵⁴. Chaque établissement doit fournir 500 notices bibliographiques. L'idée est de faire découvrir un corpus documentaire en utilisant les grandes classes de la Dewey. Le portail comportera un module de formation à distance et donnera accès à 200 ouvrages numérisés. Lors de la réunion de novembre 2003 à Arles, les partenaires ont validé les choix techniques. Les notices demeureront en langue originale et seront converties en XML selon la DTD Dublin Core.

3.1.2 Internum

Le projet Internum s'inscrit dans une perspective différente et concerne une aire géographique plus réduite. Il s'agit de valoriser le patrimoine régional de l'Espagne, de la France et de l'Italie en adoptant des thèmes communs. La Méditerranée reste au cœur de la problématique. Elle détermine le choix du corpus et des disciplines que les partenaires entendent développer. La coopération repose sur le rapprochement virtuel des collections et sur la numérisation de documents. Ainsi, la bibliothèque Méjanès mettra à disposition une partie de ses collections patrimoniales sur la Provence. Sa participation au projet, comme celle du Domaine de Sassenage en Rhône-Alpes, traduit l'ambition de réaliser une bibliothèque provençale.

Les partenaires espagnols représentés par l'université de Barcelone, et italiens constitués des archives de Sardaigne et de l'université de Lombardie, travaillent dans la même direction. Le corpus documentaire qu'ils souhaitent mettre en ligne s'articule autour du concept de civilisation méditerranéenne. Le partenaire lombard, par exemple, met en œuvre une base de données sur les chants folkloriques et traditionnels italiens. Le projet, dans sa forme actuelle, devrait s'achever en 2005. Les travaux d'avancement du portail documentaire⁵⁵ ont été présentés aux participants lors de la réunion Internum à Arles en novembre 2003.

Bibliothèque nationale du Liban (Liban), bibliothèque universitaire de Birzeit (Palestine), bibliothèque nationale de Tunisie (Tunisie), bibliothèque de l'université de Sabanci (Turquie).

⁵⁴ Marty, B. *Compte-rendu de la réunion de Beyrouth*. Arles : CICAL. Novembre 2002.

⁵⁵ [Http://www.neteor.com/sites/internum](http://www.neteor.com/sites/internum). Visité le 5 décembre 2003.

3.2. Les bibliothèques méditerranéennes virtuelles européennes

Les pays méditerranéens de l'Union Européenne proposent plusieurs exemples de bibliothèques virtuelles. Leurs collections numérisées ne s'écartent pas d'une logique nationale. Les documents accessibles en ligne présentent le patrimoine de l'État ou de la région. Aucun projet ne s'attache à diffuser des ressources sur les autres pays méditerranéens. En matière de bibliothèque numérique, l'Italie se place au premier rang (3.2.1.). L'Espagne a engagé moins de projets, mais un a retenu particulièrement notre attention (3.2.2.). Jusqu'à présent, l'U.E. n'avait impulsé aucun programme de bibliothèque en ligne. La conférence interministérielle de Catane en novembre 2003 est venue corriger cette absence (3.2.3.).

3.2.1 L'Italie : une couverture irrégulière

Nous avons pu comptabiliser trente projets de création de bibliothèque virtuelle. Toutes les régions, exceptées la Sicile et la Sardaigne, ont des sites en construction ou en ligne. Ils associent fréquemment plusieurs établissements, comme dans le cas du programme campanien "Libro Anticho". Il réunit les bibliothèques universitaires Frédéric II et de Naples, la bibliothèque nationale de Naples, celle du Conservatoire San Pietro a Maiella et le centre historique de Gaète. L'objectif est de mettre à disposition un catalogue collectif et de numériser des manuscrits et des livres anciens.

La Sicile est oubliée de toutes ces initiatives. Pourtant l'histoire de l'île et du royaume est extrêmement riche. Elle a vu se succéder et parfois se côtoyer les Byzantins, les Arabes, les Normands, les Angevins et les Espagnols. La bibliothèque régionale de Sicile⁵⁶ conserve des ressources exceptionnelles sur ces strates d'occupation du territoire, mais mal mis en valeur.

3.2.2 La bibliothèque virtuelle Cervantès : un modèle

L'Espagne, comme l'Italie, n'a pas de projet méditerranéen. La bibliothèque de Catalogne⁵⁷ dispose néanmoins de quelques documents sur la Provence. Elle donne accès à un catalogue collectif regroupant vingt-huit établissements de la

⁵⁶ [Http://www.regione.sicilia.it/beniculturali/bibliotecacentrale/](http://www.regione.sicilia.it/beniculturali/bibliotecacentrale/). Visité le 5 décembre 2003.

⁵⁷ <http://www.gencat.net/ense/depart/bibliodigital.htm>. Visité le 5 décembre 2003.

Généralité. Le modèle de portail documentaire n'est pas à chercher ici, ni auprès de la bibliothèque nationale. La référence espagnole est incontestablement la bibliothèque virtuelle Cervantès⁵⁸. Sa base de données contient plusieurs milliers de documents numérisés, consultables sous la forme de portails thématiques et d'un catalogue. Celui-ci permet d'effectuer des recherches par auteur, titre ou en recourant aux grandes classes de la Classification Décimale Universelle (C.D.U.).

3.2.3 Le projet de l'Union Européenne

Les bibliothèques nationales poursuivent depuis le milieu des années 1990 un projet de portail commun, GABRIEL. Mais aucune initiative politique n'a accompagné ce mouvement, jusqu'en novembre 2003. Lors de la conférence euroméditerranéenne de Catane, les ministres européens ont émis le désir de création d'une bibliothèque virtuelle sur la Méditerranée. Elle a pour dessein de mettre à disposition les fonds documentaires concernant les pays du Maghreb et du Machreq, conservés dans les bibliothèques de l'Union Européenne.

L'étude, menée conjointement par les bibliothèques nationales d'Espagne, de France et d'Italie, se formule autour de la création d'un catalogue des collections, d'un corpus de documents numérisés et entend organiser un réseau de bibliothèques méditerranéennes. Partenaire de la B.N.F., le pôle associé va certainement être amené à jouer un rôle fondamental dans ce projet.

3.3. Le positionnement du pôle associé face aux projets

L'association de préfiguration, par ses collections et ses compétences, doit assumer une fonction essentielle dans les projets internationaux de coopération de réalisation d'une bibliothèque virtuelle de la Méditerranée. Son action peut revêtir plusieurs formes. Une première possibilité réside dans la participation aux projets B.V.M. et Internum (3.3.1.). En s'appuyant sur l'expérience et les relations d'acteurs associatifs locaux, elle peut s'attacher à édifier un partenariat professionnel et documentaire entre les bibliothèques des deux rives de la Méditerranée (3.3.2.). S'il entend développer une collaboration internationale, le

⁵⁸ [Http://www.virtualcervantes.com](http://www.virtualcervantes.com) Visité le 5 décembre 2003.

pôle associé doit se rapprocher des décideurs institutionnels, actifs dans le domaine culturel (3.3.3.).

3.3.1 Participer aux deux projets actuels pilotés par le C.I.C.L.

L'association de préfiguration doit devenir un partenaire pivot des projets conduits par le C.I.C.L. Le programme Bibliothèque Virtuelle de la Méditerranée s'achèvera à la fin de l'année 2004. Le partenaire français chargé de fournir les 500 notices bibliographiques, le C.O.B.I.A.C., n'a pas encore débuté son travail au mois de décembre 2003. Le pôle associé dispose des moyens et possède les ressources documentaires pour réaliser rapidement le corpus. La participation au projet B.V.M. favoriserait une collaboration scientifique entre les six bibliothèques qui réfléchiraient également au choix sur la vingtaine de documents à numériser. L'intégration dans le projet ne pose aucune difficulté au coordinateur.

La fin du programme en 2004 ne signifie pas pour autant l'arrêt du partenariat avec les bibliothèques de la Méditerranée. Les deux initiatives, B.V.M. et Internum, vont probablement fusionner à terme. La réalisation concrète des deux programmes encouragera probablement les institutions internationales à reconduire les financements. Il ne s'agira plus d'une bibliothèque idéale ou régionale en ligne mais d'un véritable portail documentaire sur la Méditerranée.

Le pôle doit jouer un rôle moteur dans les deux projets d'envergure internationale. Il conserve des collections contemporaines et patrimoniales qui intéressent l'ensemble du bassin méditerranéen et qui touchent un large public. Il doit apparaître à l'étranger comme l'interlocuteur français pour les ressources documentaires sur le bassin méditerranéen.

3.3.2 Initier un partenariat professionnel et documentaire avec les bibliothèques du pourtour de la Méditerranée

Le C.O.B.I.A.C. organise depuis quelques années des formations pour le personnel des bibliothèques du Maghreb et du Liban. Sa filiale, la Banque Régionale du Livre (B.R.L.) collecte des ouvrages dans les bibliothèques de la région, procède à leur désherbage puis les expédie en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie dans le cadre de programmes de développement de la lecture publique. Le

collectif, financé par le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, a noué des relations avec des associations et des institutions au Liban et en Algérie. Un de ces réseaux met en liaison les bibliothèques de l'École d'architecture et d'urbanisme et l'École des Beaux-Arts d'Alger.

Les attentes en matière de lecture publique et en information scientifique dans les deux pays dépassent les capacités du C.O.B.I.A.C⁵⁹. Une structure plus adaptée doit prendre le relais. L'association de préfiguration se place en moteur de la coopération entre les deux rives de la Méditerranée. Elles possèdent les outils technologiques pour mettre en ligne à disposition du public une documentation générale et scientifique. La diversité des missions socioculturelles des six adhérents du pôle permet de répondre aux besoins des bibliothèques municipales et universitaires des pays méditerranéens.

Le partenariat peut autant emprunter la voie de la formation professionnelle que celle d'un accès en ligne aux collections. Le pôle jouerait un rôle moteur dans l'élaboration d'une coopération inter-bibliothèque entre les deux rives, prélude à un projet plus ambitieux de fédération autour d'un portail documentaire accessible à un large public et aux bibliothécaires. L'association de préfiguration se positionnerait comme tête d'un réseau méditerranéen grâce à la richesse de ses ressources, ses outils technologiques et ses compétences bibliothéconomiques.

3.3.3 L'importance d'un partenariat institutionnel

Le conseil régional P.A.C.A. s'implique fortement dans les projets socioculturels entre les deux rives de la Méditerranée. Il finance en grande partie les entreprises du C.O.B.I.A.C. et participe aux programmes B.V.M. et Internum. Si le pôle associé entend assurer une fonction centrale dans la coopération entre les bibliothèques des pays méditerranéens, il ne peut ignorer la présence politique de la région. Celle-ci est très soucieuse de développer des actions de lecture publique au Liban et en Algérie. Elle soutient des démarches de constitution de réseaux documentaires. Les affiliés de l'association possèdent les compétences pour piloter et intervenir sur ces problématiques.

⁵⁹ Castan, C. La B.R.L. : une passerelle entre les deux rives. *BIBLIOTHÈQUE(s). Revue de l'Association des bibliothécaires Français*. N°9. Juin 2003. p. 18.

Une action mutuelle avec le Conseil Régional élargit le champ du partenariat financier. Jusqu'à présent, les subventions de la Bibliothèque Nationale de France sont employées pour l'accroissement des collections et pour le signalement des fonds par le biais de la conversion rétrospective des catalogues. Les crédits sont donc ostensiblement fléchés et, il paraît inopportun d'en changer l'orientation ou de favoriser leur dispersion en ajoutant un nouvel objet aux conventions. Ils couvrent efficacement les acquisitions sur les thématiques énoncées.

Le financement pour la création d'un portail documentaire associant des bibliothèques du bassin méditerranéen autour de projets socioculturels et professionnels, comme la formation à distance des bibliothécaires, est à construire avec d'autres partenaires institutionnels. La région semble l'interlocutrice préférentielle, très attentive à l'élaboration d'une bibliothèque en ligne "pan-méditerranéenne", dotée d'outils pour les professionnels et pour un large public. L'Union Européenne et l'UNESCO ne sont pas à occulter. Dans ce cadre de partenariat, le pôle associé aurait un rôle pivot. Il assurerait l'interface entre la B.N.F., la Région et les structures étrangères.

Conclusion

L'étude sur le bassin documentaire d'Aix-Marseille menée par le cabinet Tosca Consultants en 1992 mettait l'accent sur les possibles obstacles de coopération liés à la multiplicité des établissements et des tutelles. Il est vrai que l'association de préfiguration du pôle associé "Échanges en Méditerranée" se caractérise par une certaine hétérogénéité. Les six bibliothèques ont chacune des collections, des missions et des publics propres. Cette spécificité convient d'être mise en exergue pour comprendre les difficultés rencontrées durant ces huit années d'existence. Au cours de la période, le partenariat a surtout consisté à réaliser des acquisitions sur les deux champs spécifiques, les civilisations et les échanges en Méditerranée.

Le volume annuel de titres acquis démontre un fonctionnement efficient, qui cache cependant de fortes disparités entre les partenaires. Le trinôme – bibliothèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, bibliothèque universitaire et bibliothèque Méjanes – effectue plus de 95 % des acquisitions. L'évaluation des collections révèle néanmoins une complémentarité entre les six membres, tant au niveau des supports que des contenus. Il se dégage une structuration thématique, s'articulant autour de trois ensembles.

Les deux bibliothèques municipales, celles de Marseille et d'Aix-en-Provence, se partagent la littérature contemporaine en langue arabe. Les deux centres d'archives, composés du C.A.O.M. et de la C.C.I.M.P., et la bibliothèque de Marseille disposent de riches collections sur les échanges en Méditerranée. Les deux établissements universitaires et de recherche, la B.U. et la médiathèque de la M.M.S.H., se répartissent la production scientifique sur le monde méditerranéen. Cette complémentarité tend à masquer les difficultés pour certains partenaires, en particulier pour les bibliothèques municipales et d'archives, de trouver leur place dans le découpage thématique. Celui-ci pose des problèmes d'acquisition ou d'adéquation avec les missions et les possibilités de l'établissement.

Nous avons proposé des réorientations qui tiennent compte des collections, des publics et des fonctions de chacun. L'objectif étant de parvenir à un partage plus équilibré des crédits. Les redéfinitions thématiques doivent permettre une

collaboration plus étroite entre les six bibliothèques. La valorisation des collections, qui ne peut se conduire sans une évaluation préalable des fonds, s'inscrit dans une perspective identique. Elle impose la mise en place d'une coopération documentaire et technique entre les membres. Ainsi, la réalisation de bibliographies communes et l'adoption de vedettes matières sur la Méditerranée donnent l'occasion aux différentes structures de travailler ensemble. La création d'un portail internet, sous l'aspect d'une page Web ou d'un portail documentaire, et la participation au projet de numérisation Gallica relèvent de la même logique partenariale.

L'émergence d'un réseau au sein du pôle associé et la mise en valeur des fonds passe par l'édification d'une structure capable d'impulser une politique d'animation culturelle et de conduire des projets. Elle emprunte également la voie d'une meilleure circulation de l'information et d'un partage des compétences techniques entre les membres. La valorisation des ressources documentaires sur la Méditerranée doit aussi être engagée par chaque établissement. Dans ce cadre, le signalement des collections et un accès plus aisé sont deux impératifs à réaliser pour faire connaître les fonds au public. Les actions en sa direction peuvent s'orienter vers des actions culturelles communes, telles les plaquettes de présentation, les expositions et des programmes scientifiques et éditoriaux.

Lorsque la valorisation des ressources aura pleinement permis de fédérer les bibliothèques de l'association de préfiguration, il sera possible d'envisager une coopération avec d'autres structures locales, nationales et internationales. L'intégration de la bibliothèque du M.U.C.E.M. et la participation aux projets de bibliothèques virtuelles sont les deux priorités. L'ambition étant de faire du pôle associé la clé de voûte d'un réseau documentaire spécialisé sur la Méditerranée.

Seule la création d'une structure scientifique et technique durable au sein de l'association donnera corps aux entreprises de valorisation et conduira à la constitution d'un bassin documentaire. Une de ses missions essentielles, dans un contexte de réduction des budgets et de saturation des espaces disponibles, sera de réfléchir et de coordonner la mise en place d'une politique de conservation partagée sur les ressources documentaires courantes, tels les périodiques.

Bibliographie

Sur les pôles associés

Bouet, J. et Perrin, G. *Rapport du groupe de travail sur les pôles associés*. Paris. 1991.

Le Saux, A. et Arot, D. Les publics de la recherche et les pôles associés. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Volume 45. N°5. 1999.

Tosca Consultants. *Étude préalable à l'élaboration de trois schémas directeurs de documentation régionaux. Site d'Aix-Marseille*. Paris : Tosca Consultants. 1992.

Weiss, S. *La Bibliothèque Nationale de France et ses pôles associés*. Diplôme de Conservateur de Bibliothèque. Mémoire d'étude. 1996.

Sur le pôle associé "Échanges en Méditerranée"

Eboli, G. Le pôle d'Aix-Marseille, associé pour la Méditerranée. *BIBLIOTHÈQUE(s). Revues de l'Association des Bibliothécaires Français*. N°9. Juin 2003.

Michel, B. *Les Milles et Une péripéties du pôle associé Échanges en Méditerranée*. Diplôme de Conservateur de Bibliothèque. Mémoire d'étude. 1996.

Rapport d'activité 1995 du pôle associé. Février 1996.

Rapport d'activité 1996 du pôle associé. Janvier 1997.

Rapport d'activité 1997 et 1998 du pôle associé. Février 1999.

Rapport d'activité 2000 du pôle associé. Janvier 2001.

Rapport d'activité 2001 du pôle associé. Janvier 2002.

Rapport d'activité 2002 du pôle associé. Février 2003.

Sur l'évaluation et la valorisation des collections

Artier, J. Les collections patrimoniales de la bibliothèque de la Sorbonne. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. Tome 41. n°3. 1996

Calenge, B. *Les politiques d'acquisition*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie. Collection Bibliothèque. 1994.

Calenge, B. *Accueillir, Orienter, Informer*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie. Collection Bibliothèque. 1997.

Calenge, B. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie. Collection Bibliothèque. 1999.

Fiori, H. *Bibliographie des ouvrages imprimés à Alger de 1830 à 1850*. Paris : M. Besson. 1938.

Larbre, F. (dir.) *Organiser le libre accès*. Villeurbanne : IFB. Collection La Boîte à outils. 1995.

Oddos, J.-P. (dir.). *Le patrimoine. Histoire, pratique et perspectives*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie. Collection Bibliothèque. 1997.

Perrin, G. (dir.). *Développer et exploiter un fonds spécialisé*. Villeurbanne : ENSSIB. Collection La Boîte à outils. 1999.

Puech, C. et **Tesnière, V.** Expertise scientifique et évaluation des collections. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. Tome 45. N°4. 2000.

Smith, F. *Évaluation et valorisation d'un fonds patrimonial à caractère scientifique en BU. Le fonds Maison de la Chimie*. Diplôme de Conservateur de Bibliothèque. Mémoire d'étude. 2002.

Thiboud, N. *Mise en valeur des fonds anciens : le cas de Marseille*. Diplôme de Conservateur de Bibliothèque. Mémoire d'étude. 1993.

Sur les publics

Lupovici, C. **Cloarec, T.** et **Charentenay (de), F.** Les usages de Gallica. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. Tome 48. N°48. 2003.

Verry-Jolivet, C. Pratiques et attentes des chercheurs. La médiathèque scientifique de l'Institut Pasteur. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. Tome 46. N°4. 2001.

Sur la numérisation et les bibliothèques en ligne

Bequet, G. et **Cédelle, L.** Numérisation et patrimoine documentaire. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. Tome 45. N°4. 2000.

Bernhart, E. (dir.) *Offrir aux publics un catalogue en ligne*. Villeurbanne : IFB. Collection La Boîte à outils. 1995.

Buresi, C. et **Cédelle-Joubert, L.** *Conduire un projet de numérisation*. Villeurbanne : ENSSIB. Collection La Boîte à outils. 2002.

Lénart, M. Les catalogues collectifs. Problématique générale et choix techniques. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. Tome 44. N°4. 1999.

Morin, N. Contenus et services des sites web des bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. Tome 48. N°4. 2003.

Noël, E. Sélectionner des sites internet. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. Tome 46. N°1. 2001.

Sur les politiques de coopération

Arot, D. La coopération des bibliothèques en France. Un nouvel âge ? *Bulletin des Bibliothèques en France*. Paris. Tome 48. N°2. 2003.

Bousquet, M. Lesquins, N. et Wiegandt, C. La place de la Bibliothèque nationale de France dans les réseaux nationaux de coopération. Bilan et perspectives. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. Tome 48. N°2. 2003.

Castan, C. La BRL : une passerelle entre deux rives. *BIBLIOTHÈQUE(s). Revue de l'Association des Bibliothécaires Français*. N°9. Juin 200.

Marty, B. *Compte-rendu de la réunion de Beyrouth*. Arles : CICL. Novembre 2002.

Pedot, B. Une politique régionale pour les périodiques : de l'élimination à la conservation partagée. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Tome 45. N°4. 2000.

Pedot, B. Les structures régionales pour le livre. Évolution et tendances. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. Tome 48. N°2. 2003.

Table des annexes

MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL	I
LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	II
QUESTIONNAIRE SUR LES COLLECTIONS DU PÔLE ASSOCIÉ	IV
EXPLOITATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	V
ACTIVITÉ ET BILAN DU PÔLE.....	VI
HISTORIQUE DU PÔLE ASSOCIÉ	VII
MODÈLE DE CONVENTION ANNUELLE	XI
VOLUME DES ACQUISITIONS PAR PARTENAIRE : 1995	XVIII
VOLUME DES ACQUISITIONS PAR PARTENAIRE : 1996	XIX
VOLUME DES ACQUISITIONS PAR PARTENAIRE : 1997-1998	XX
VOLUME DES ACQUISITIONS PAR PARTENAIRE : 2000	XXI
VOLUME DES ACQUISITIONS PAR PARTENAIRE : 2001	XXII
VOLUME DES ACQUISITIONS PAR PARTENAIRE : 2002	XXIII
VOLUME DES ACQUISITIONS PAR PARTENAIRE : PREMIER SEMESTRE 2003	XXIV
ACQUISITIONS RÉALISÉES LORS DE LA FOIRE DE DAMAS	XXV
OUTILS DE VALORISATION	XXVI
BIBLIOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE : EXEMPLE DE LA TURQUIE	XXVII
PLAN DE CLASSEMENT THÉMATIQUE	XXIX
BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE SUR DEUX THÈMES COMMUNS AU PÔLE ASSOCIÉ ET AU PROGRAMME GALLICA	XXXII

Méthodologie de travail

Liste des personnes rencontrées

Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence

M. J.-F. Xuereb, responsable du service juridique

M. P. Boulanger, responsable du département patrimoine

M. G. Durand, responsable des collections et des archives

Centre des Archives d'Outre-Mer

Mme M.-P. Biasini, responsable de la cartothèque

Mme M.-H. Degroise, responsable du fonds iconographique

M. J. Dion, responsable de la bibliothèque

Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme

Mme C. Brenier-Estrine, responsable du fonds berbère

Mme E. Disdier, responsable de l'iconothèque

Mme S. Nassé, responsable des acquisitions en langue occidentale

M. M. Niéto, responsable scientifique des collections de la médiathèque

Mme M.-P. Oulier, responsable de la collection des périodiques

M. J.-C. Peyssard, gestionnaire du SIGB

Bibliothèque municipale à vocation régionale de Marseille

Mme B. Blanc, responsable du fonds patrimonial

Mme D. Béguier, responsable du département jeunesse

Mme S. Gianfrancesco, responsable des acquisitions dans le secteur histoire

M. F. Larbre, directeur des bibliothèques de Marseille

Mme C. Moulin, bibliothécaire adjointe, département linguistique et littérature

Mme S. Ninnin-Sogoyon, responsable du fonds régional

Mme A. Poggioli-Barry, directrice de la bibliothèque Alcazar

Bibliothèque universitaire de Lettres et de Sciences Humaines et sociales

M. P. Besnié, directeur de la section Lettres et Sciences humaines

Mme M. Dulois, responsable du CADIST

Mme Nelly Kuntzmann, coordinatrice du pôle associé

M. G. Perrin, directeur du SCD

Bibliothèque municipale classée Méjanès

M. G. Eboli, directeur de la Cité du Livre

Mme J. Mongin, responsable du département Informatique

Mme R. Mourren, responsable du fonds patrimonial

Bibliothèque nationale de France

Mme V. Tesnière, responsable des réseaux documentaires

Bibliothèque universitaire de Médecine, Aix-Marseille II

Mme A. Zwick, directrice de la section Médecine

Conservatoire du Patrimoine médical de Marseille

M. Y. Baille, directeur du Conservatoire médical

Centre interrégional de Conservation du Livre d'Arles

M. S. Ipert, directeur du C.I.C.L.

Bibliothèque du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Mme G. Espéron, directrice de la bibliothèque

Bibliothèque nationale du Liban

Mme S. Idani, directrice technique de la bibliothèque

Questionnaire sur les collections du pôle associé

Vous consultez un document sur le thème des Échanges en Méditerranée. Afin d'améliorer le signalement des collections, nous vous soumettons ce questionnaire. Nous vous remercions de votre participation.

1) Vous êtes :

- A) Une femme B) Un homme

2) Votre âge :

- A) 15-20 ans B) 21-30 C) 31-60 C) 61 et plus

3) Votre profession :

- A) Étudiant
 B) Enseignant-chercheur
 C) Autre (préciser) :

4) Votre origine géographique (pays ou ville) :

.....

5) Quel est le type du document que vous consultez ?

- A) Ouvrage B) Brochure C) Affiche D) Photographie

6) Comment avez vous eu connaissance de ce document ?

- A) Par l'entremise d'une bibliographie de thèse, d'article ou d'un ouvrage
 B) Grâce au catalogue Collectif de France
 C) Grâce au catalogue de la bibliothèque

7) Pour quelle(s) raison(s) consultez vous ce document ?

.....

Exploitation des résultats de l'enquête

Le questionnaire, proposé par page précédente, a été soumis à 32 lecteurs des bibliothèques de la Chambre de Commerce et d'Industrie (12 personnes), des Archives d'Outre-Mer (12 individus) et de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (8 usagers). Les autres établissements n'ont pas pu être sondés pour différents motifs. Les ouvrages de la bibliothèque Méjanès ne sont pas accessibles au public. Le cas s'applique également à la B.M.V.R. qui est momentanément fermée. Le questionnaire n'a pas été soumis à la bibliothèque universitaire de Lettres, détentrice des collections sur l'histoire du monde ottoman, pour des raisons de logistique. Certains documents du pôle associé peuvent être empruntés à la banque de prêt, ce qui altère le recensement des communications.

L'analyse des réponses fait ressortir que 75 % des lecteurs consultant un document acquis dans le cadre du pôle associé sont des individus de type masculin. Il se dégage que la tranche d'âge des 21-30 ans est la principale utilisatrice des collections. En effet, sur 32 personnes sondées, 21 appartiennent à cette catégorie. Une telle proportion a de fortes implications sur la composition professionnelle du public. 65.5 % des usagers sont des étudiants. Leur niveau minimal se situe toujours au grade de la maîtrise (baccalauréat + 4). Dans plus de 85 % des cas, le niveau atteint même le troisième cycle universitaire.

La présence de 4 enseignants-chercheurs vient renforcer la prédominance de la catégorie universitaire, comme utilisateur des fonds du pôle associé. Ils forment 78 % du public. Les motifs de la consultation sont donc extrêmement précis. Il s'agit dans tous les cas de besoins documentaires liés à des recherches professionnelles. La nature du document traduit cette motivation. 84 % des consultations concernent des ouvrages. L'iconographie n'apparaît pas dans les résultats. Le reste des usagers, soit 7 personnes, provient soit du secteur privé ou est en situation de retraite. La proportion de retraités est très élevée au C.A.O.M. et à la C.C.I.M.P. Ils consultent pour des raisons personnelles qui consistent souvent en des recherches généalogiques. Le document est consulté dans 72 % des cas à partir du catalogue de la bibliothèque. La Chambre de Commerce commence à apprécier l'impact du C.C.F.R. Trois lecteurs reconnaissent en avoir eu recours.

Activité et bilan du pôle

Historique du pôle associé

Octobre 1992

Première réunion entre les bibliothèques universitaires d'Aix-Marseille I et III, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence, les bibliothèques municipales classées d'Aix-en-Provence et de Marseille au sujet des statuts de l'association de préfiguration du pôle associé.

Septembre 1992

La Bibliothèque Nationale de France lance les appels à candidature.

Décembre 1992

La société de consultants Tosca procède à l'évaluation quantitative et qualitative du bassin documentaire d'Aix-Marseille.

Février 1993

Le Service Commun d'Aix-Marseille II se joint au travail de réflexion sur le pôle.

Novembre 1994

Signature des statuts de l'association de préfiguration du pôle associé à la B.N.F.

Elle a pour objet de :

- étudier la structure juridique du pôle
- explorer et analyser les ressources documentaires existantes en vue d'un partage documentaire avec la Bibliothèque nationale.
- dégager des thèmes et des disciplines sur lesquels pourrait s'effectuer le partage.

Janvier 1995

La création d'un atelier "évaluation des collections" est décidée.
[La question pertinente de l'évaluation n'a jamais été menée].

Juin 1995

Signature de la première convention entre l'association de préfiguration et la Bibliothèque Nationale de France. Le montant de la subvention s'élève à 300 000 F, versée en 3 tranches.

Novembre 1995

Le Centre des Archives d'Outre-Mer et la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme adhèrent à l'association.

Février 1996

La Bibliothèque Nationale de France analyse le premier rapport et souligne les problèmes de :

- répartition financière à revoir
- manque d'harmonisation dans les domaines d'acquisition de la B.N.F. ou entre partenaires
- problèmes sur la nature des documents acquis
- absence de crédits propres aux établissements
- faible investissement en personnel.

Juin 1996

La B.N.F. procède à une redéfinition des champs disciplinaires avec l'ensemble des partenaires de l'association.

Décembre 1997

Départ du S.C.D. d'Aix-Marseille II. Aucune thématique ne convient.

Février 1998

Départ du Service Commun de Documentation d'Aix-Marseille III pour divergence documentaire.

Juin 1999

Les partenaires proposent de se rencontrer à nouveau pour réfléchir sur les champs documentaires de chacun.

[Le problème est récurrent depuis 1995].

Décembre 1999

Départ du Centre des Archives d'Outre-Mer pour divergence documentaire.

La subvention annuelle de la B.N.F. n'a pas été attribuée.

Janvier 2000

Le rapport d'activité pour l'année 1999 mentionne que le pôle associé à trois objectifs principaux :

- le signalement des collections
- les acquisitions dans le domaine du monde arabe et musulman
- la constitution de collections exhaustives d'ouvrages sur la Méditerranée

Février 2000

La réunion technique soulève plusieurs questions :

- la révision de certaines thématiques
- l'exercice du prêt et de la veille documentaire
- le signalement des collections
- le travail en collaboration avec les acquéreurs de la B.N.F.

Mai 2000

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire rappelle que certains partenaires doivent encore préciser leur champ documentaire.

Novembre 2000

Début de la rétroconversion des notices de la C.C.I.M.P.

Décembre 2002

Adhésion du Centre des Archives d'Outre-Mer à l'association.

Juillet 2003

La réunion entre la Bibliothèque nationale et le pôle associé fait ressortir la nécessité de préciser le partage documentaire pour certains établissements et insiste sur l'importance des opérations de conversion rétrospective des catalogues.

Décembre 2003

Modification des statuts de l'association. L'association de préfiguration du pôle d'Aix-Marseille associé à la Bibliothèque Nationale de France perd son titre de "préfiguration".

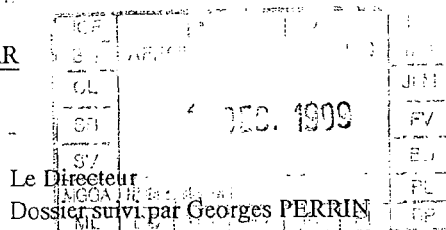
Modèle de convention annuelle

Bibliothèque nationale de France

Direction des services et des réseaux

quai François Mauriac 75706 Paris cedex 13
téléphone 33 (0) 1 53 79 44 23 - télécopie 33 (0) 1 53 79 44 40
N° SIRET 18004625200177

RECOMMANDE AR



Paris, le 24 novembre 1999

Le Directeur
Dossier suivi par Georges PERRIN
(01 53 79 40 35)

Monsieur le Président,

Je vous adresse, ci-joint, pour signature, deux exemplaires originaux de la convention qui fixe pour les trois années à venir les conditions de fonctionnement du pôle associé dont vous avez la charge.

Je vous remercie de bien vouloir retourner les deux exemplaires signés à l'adresse suivante :

Bibliothèque nationale de France
Direction des services et des réseaux
Mission scientifique - pôles associés
Quai François Mauriac
75706 PARIS CEDEX 13

Comme vous le constaterez, nous avons souhaité simplifier les modalités d'exécution de cette nouvelle convention et notamment les procédures d'attribution de subvention.

Cette mesure vise à accélérer le travail du pôle associé afin de permettre une évaluation dans les limites de l'année d'exécution, et ainsi, une gestion plus régulière et plus efficace de notre coopération.

Aussi, j'attire votre attention sur la nécessité d'une signature rapide de ce document, afin que nous puissions vous notifier la convention signée dès le début de l'année prochaine, et vous attribuer la première part (70%) de la subvention.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire sur le contenu de la convention ou les nouvelles procédures que je viens d'évoquer.

En me réjouissant par avance de cette nouvelle étape de coopération entre nos deux établissements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Daniel BENOULT

Copie Madame Michèle TERRAS

Monsieur Claude CARDELLA
Président du pôle documentaire d'Aix-Marseille
Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence

<p>CONVENTION</p> <p>N°</p> <p>ENTRE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE</p> <p>ET</p> <p>*****</p> <p>POLE ASSOCIE « AIX-MARSEILLE »</p>

Entre

l'Association du pôle documentaire d'Aix-Marseille, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée,
représentée par son président, Monsieur Claude Cardella,
agissant pour le compte des établissements documentaires rassemblés au sein du pôle,
ci-dessous désignée par le vocable "pôle associé ",

Et :

La Bibliothèque nationale de France, établissement public national à caractère administratif,
sis Quai François Mauriac - 75706 Paris Cedex 13,
représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre Angremy,
ci-dessous désignée par le sigle "BnF",

Préambule

Le décret n° 94-3 du 3 janvier 1994 porte création de la BnF. L'article 2 du même décret précise que la BnF "coopère avec d'autres bibliothèques et centres de recherche et de documentation français ou étrangers, notamment dans le cadre des réseaux documentaires ; elle participe, dans le cadre de la politique définie par l'État, à la mise en commun des ressources documentaires des bibliothèques françaises".

Les conditions administratives et financières de coopération scientifique sont précisées à l'article 3 :

" (...), la Bibliothèque nationale de France peut notamment :

3° Attribuer, sur son budget, des subventions ou des avances (...) à des personnes publiques ou privées qui réalisent (...) des travaux dans le cadre de l'accomplissement de ses missions ;

4° Coopérer, en particulier par la voie de conventions (...), avec toute personne publique ou privée, française ou étrangère, et notamment avec les institutions qui ont des missions complémentaires des siennes ou qui lui apportent leurs concours".

Les pôles associés sont des ensembles documentaires qui, avec le concours financier de la BnF, renforcent ou optimisent leurs collections. Ils ont vocation à devenir pôles d'excellence documentaire au niveau national dans les domaines précisés à l'article 1 ci-dessous.

Le pôle associé participe au réseau des partenaires de la BnF et, à ce titre, devient un interlocuteur privilégié pour toute opération de valorisation, de prospective, d'étude ou de recherche. Tous les services échangés entre la BnF et le pôle associé sont définis de manière conventionnelle.

Compte tenu de la valeur de leurs ressources documentaires et des moyens mis en œuvre pour les développer, les institutions suivantes ont été retenues pour devenir le pôle associé à la BnF :

- Bibliothèque municipale de Marseille ,
- Bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence,
- Service commun de la documentation de l'Université d'Aix-Marseille I,
- Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence (CCIMP)
- Centre des archives d'Outre-mer,
- Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme.

La présente convention fixe les conditions du partenariat établi entre la BnF et le pôle associé pour les années 2000 à 2002.

Ceci étant exposé, il est convenu :

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la coopération documentaire entre la BnF et le pôle associé. Cette coopération concerne :

- **Les acquisitions à titre onéreux dans le domaine des civilisations et littératures du pourtour de la Méditerranée, en particulier pour les publications éditées hors de France:**

Avec l'aide de la BnF, le pôle associé renforce et développe ses collections dans ce domaine, et en particulier dans les disciplines suivantes :

- Histoire coloniale et histoire des échanges, de l'économie, du commerce et des voyages; géographie du bassin méditerranéen ; civilisation islamique,
 - publications officielles des pays du pourtour méditerranéen,
 - littératures, notamment de langue arabe ou de langue française dans les colonies,
 - collections rétrospectives de l'édition française de l'entre-deux-guerres et de l'immédiat après-guerre ainsi que de livres de voyages.
- **le signalement de ces collections.**
 - **l'accès à ces collections.**
 - **conversion rétrospective du catalogue topographique de la bibliothèque patrimoniale de la CCIMP.**
 - **autres(numérisation...).**

ARTICLE 2. LES ACQUISITIONS A TITRE ONEREUX

2.1. Définition

Le pôle associé a pour mission de procéder à l'achat de documents spécialisés dans le domaine défini à l'article 1 ci-dessus.

Avec le concours financier de la BnF, le pôle associé renforce et affine dans ce domaine ses collections de manière à satisfaire aux besoins de ses usagers sur place et de ceux qui, sur le territoire national ou à l'étranger, sont susceptibles d'utiliser à distance ses ressources documentaires.

2.2. Obligations du pôle associé dans le cadre de la mission d'acquisition à titre onéreux

Le pôle associé s'engage à renforcer ses domaines d'excellence en acquérant les documents spécialisés dans le domaine défini à l'article ci-dessus. Il s'engage par ailleurs à assurer la pérennité des collections ainsi constituées. La conservation de ces collections (titres et durée) fera l'objet d'une concertation périodique entre le pôle associé et la BnF.

ARTICLE 3. LE SIGNALEMENT DES COLLECTIONS SPECIALISEES

3.1. Définition

Le pôle associé s'engage à traiter matériellement et intellectuellement les documents acquis pour mise à disposition, et, pour cela, signale, au moyen de l'outil informatique, les collections spécialisées dans le domaine défini à l'article 1 ci-dessus. Les documents acquis à ce titre constituent des collections d'intérêt national. Leur description est accessible par l'intermédiaire du Catalogue collectif de France (CCFr).

3.2. Obligations du pôle associé vis à vis du Catalogue collectif de France

Les catalogues informatisés ainsi constitués sont accessibles par le CCFr, soit directement (au sein de la base «BMR» - bibliothèques municipales rétroconverties - hébergée par la BnF ou de la base «SuD» - système universitaire de documentation - hébergée par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur), soit indirectement par le «RNBCD» - répertoire national des bibliothèques et des centres de documentation - qui crée un lien hypertexte avec le site WEB de la BnF.

Le pôle associé participe au RNBCD et s'engage à créer et mettre à jour la notice de l'établissement ou des établissements participant au pôle, tant au plan des renseignements pratiques qu'au plan de la description scientifique des fonds (notice de fonds du RNBCD).

Si le pôle associé ne dispose pas du catalogue informatisé demandé, à la date de la signature de la présente convention, il s'engage à mettre en œuvre, dans un délai de trois ans, l'accès en ligne des catalogues des collections spécialisées définies à l'article 1 ci-dessus, selon les modalités prévues aux alinéas 1 et 2 du présent paragraphe.

ARTICLE 4. L'ACCES AUX COLLECTIONS SPECIALISEES

4.1 Obligations du pôle associé dans le cadre de l'accès aux collections spécialisées

Le pôle associé s'engage à permettre l'accès aux documents signalés et à favoriser leur mise à disposition auprès du public. Il est tenu de fournir les documents dans le domaine défini à l'article 1 ci-dessus. Il définit les conditions d'accessibilité, sur place ou à distance, de chacun des ouvrages ainsi signalés, favorisant, chaque fois que cela est possible, sa mise à disposition par envoi direct de l'ouvrage ou d'un substitut à une autre bibliothèque. Cette activité peut se dérouler dans le cadre d'un système de fourniture de documents à distance déjà existant.

4.2 Fourniture de documents à distance

La fourniture de documents à distance (prêt inter-bibliothèques) doit pouvoir s'appliquer aux documents (sous leur forme originale ou sous forme de substitut) acquis au titre de la présente convention et à la totalité des collections déjà constituées dans le domaine défini à l'article 1 ci-dessus. Pour ce qui concerne les cédéroms, le pôle associé garantit à la BnF qu'il est et qu'il sera, régulièrement, titulaire des droits lui permettant de procéder à des extractions communicables à distance sur papier.

Dans le cas d'une demande de fourniture à distance formulée par la BnF, soit pour l'usage de ses lecteurs soit pour des lecteurs distants et portant sur un ou plusieurs documents des collections spécialisées définies à l'article 1, le pôle associé s'engage à fournir prioritairement et dans toute la mesure du possible ce ou ces documents.

Dans le cas d'une collection virtuelle, cette fourniture s'appliquera dans le strict respect de la législation sur la propriété intellectuelle et de la législation commerciale.

Dès l'ouverture du CCFr, le pôle associé participe au système de fourniture de documents à distance mis en place par la BnF. Les modalités de cette participation seront précisées par avenant à la présente convention.

ARTICLE 5. LES AUTRES SERVICES ECHANGES ENTRE LE POLE ASSOCIE ET LA BnF

Dans le cadre d'une demande d'un utilisateur transmise par la BnF au pôle associé et dans les conditions techniques et financières fixées par celui-ci, le pôle associé s'engage à fournir une liste bibliographique sur profil concernant les collections spécialisées dans la thématique documentaire définie à l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 6. SUIVI SCIENTIFIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

6.1. Suivi

Le signataire de la présente convention, au titre du pôle associé, désigne un correspondant chargé du suivi scientifique de la coopération définie à l'article 1 ci-dessus. Ce dernier coordonne les travaux de chacun des établissements du pôle d'une part, et les travaux du pôle avec la BnF d'autre part. Il peut être sollicité pour participer aux groupes de travail que la BnF convoquera au titre de la mission d'acquisition.

C'est enfin lui qui gère et administre les relations entre le pôle associé et la BnF dont il est l'interlocuteur pour l'évaluation annuelle des actions de coopération réalisées. Chaque type de partenariat étant apprécié par un comité de suivi, il désigne les représentants du pôle associé au comité de suivi de la politique de partage des acquisitions.

6.2 Evaluation

Au 15 novembre de chaque année, la BnF et le pôle associé dressent un bilan des opérations effectuées à cette date au titre de la présente convention. Ce bilan sert de base pour déterminer le montant de la subvention accordée l'année suivante.

En fin d'exercice, la BnF procède conjointement avec le pôle associé à une évaluation qualitative des travaux de l'année, objets de la présente convention.

ARTICLE 7. CONDITIONS FINANCIERES

La BnF s'engage à participer financièrement aux dépenses exposées par le pôle associé pour la réalisation de la coopération dont l'objet est défini à l'article 1 ci-dessus, dans les conditions fixées ci-après.

7.1. Montant et versement de la subvention

7.1.1 Montant

Au titre de l'année 2000, la BnF attribue au pôle associé une subvention de 400 000 francs TTC.

Pour chaque année de reconduction, un avenant fixe le montant de la subvention accordée par la BnF au pôle associé.

7.1.2 Conditions de versement

La BnF verse son aide financière annuelle en deux tranches à raison de :

1ère tranche : 70 % du montant total dès la signature de la présente convention ou de l'avenant de reconduction.

2ème tranche : 30 % du montant total dès que les dépenses de la première tranche sont justifiées par un premier état récapitulatif de dépenses joint à un mémoire d'appel de subvention dont le modèle est établi par la BnF. L'état récapitulatif doit être validé par la signature du représentant légal de l'organisme de gestion du pôle associé et, pour les organismes publics, visé par le comptable assignataire.

Au titre de la deuxième tranche, le pôle associé fournit, a posteriori, un deuxième état récapitulatif de dépense pour la production duquel il dispose d'un délai allant jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

La part de la subvention dont l'emploi n'aura pu être justifié, en application de la procédure décrite ci-dessus, fera l'objet d'un ordre de reversement à l'encontre du pôle associé.

La subvention accordée par la BnF au pôle associé au titre de chaque année de reconduction est indépendante de celle de l'année précédente. En conséquence, le montant versé n'est pas subordonné à l'état de justification de la subvention de l'année précédente.

7.1.3 Modalités de versement

Le versement de la subvention par la BnF au pôle associé est effectué par mandat administratif établi au profit de :

- nom du titulaire du compte :
- nom de l'établissement financier teneur du compte :
- identification du compte (comportant les codes établissement, guichet, n° du compte et clé tels qu'ils figurent sur le relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne) :

Pour la gestion administrative de la subvention, le pôle associé produit, lors de la transmission de la convention, un document dont le modèle est établi par la BnF.

7.2. Utilisation de la subvention

La subvention attribuée est expressément réservée aux travaux accomplis en coopération et définis à l'article 1 ci-dessus, à l'exclusion de toute affectation aux autres charges de fonctionnement de l'organisme de gestion du pôle associé.

En cas de non-respect de cette obligation, dont la vérification est assurée par l'application des stipulations de l'article 6.2 ci-dessus, la BnF a la faculté de prononcer la résiliation immédiate de la convention, notifiée par lettre recommandée avec avis de réception postal.

ARTICLE 8. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2000. Elle est reconductible par période d'un an selon les modalités prévues à l'article 7.1.1 et dans la limite mentionnée au préambule.

Chacune des parties a la faculté de dénoncer la convention à chaque échéance annuelle, sous réserve d'un préavis de deux mois avant la fin de la période annuelle en cours, notifié à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception postal. En cas de dénonciation de la présente convention par l'une ou l'autre des parties, une concertation entre celles-ci est organisée pour déterminer les modalités d'utilisation des collections constituées en commun.

ARTICLE 9. LITIGES

Les litiges éventuels pouvant résulter de l'exécution de la présente convention sont portés devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve le siège de la BnF.

Fait à Paris, le
En deux exemplaires originaux

Pour l'Association du pôle associé Aix-Marseille
Le Président

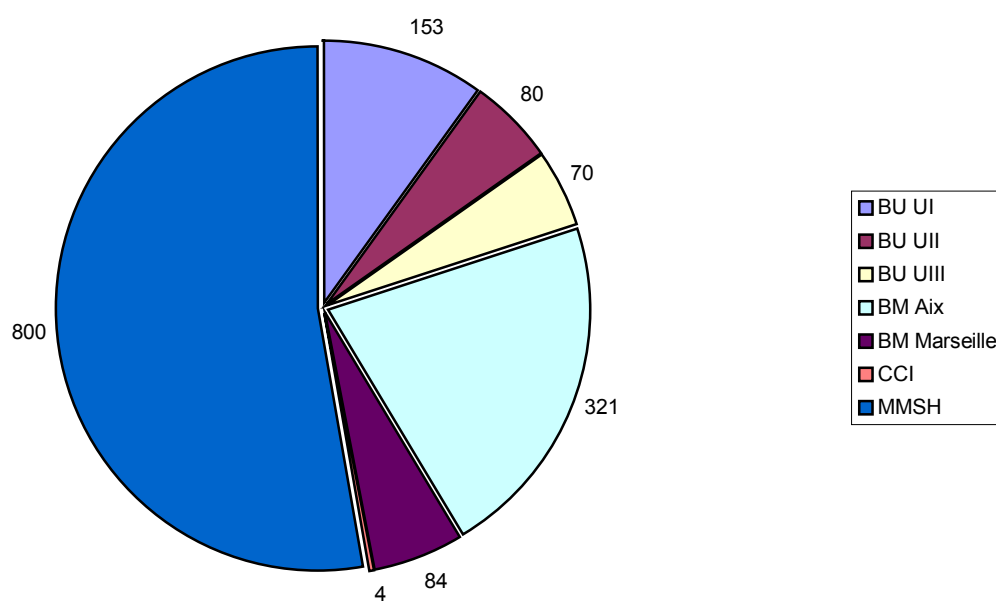
Pour la Bibliothèque nationale de France,
le

Claude Cardella

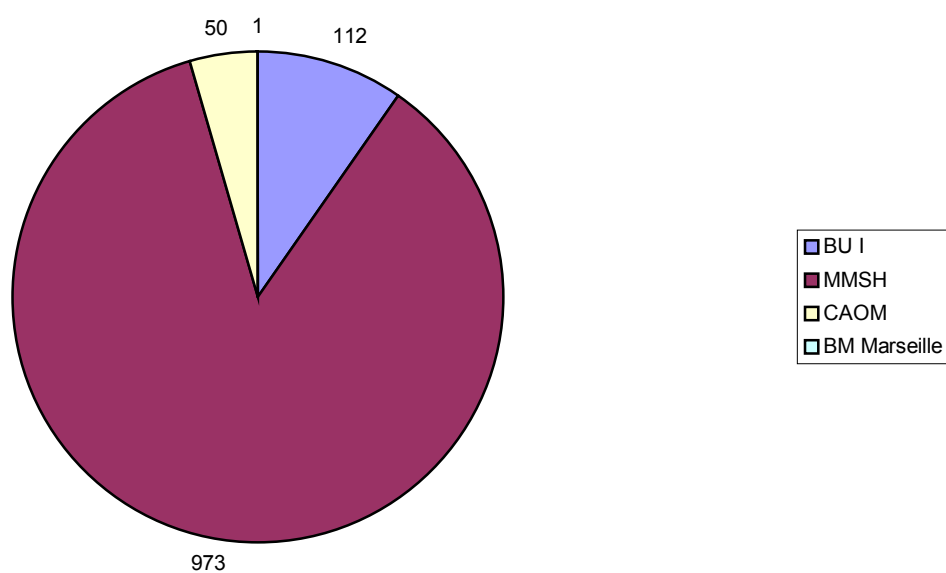
Visa du contrôleur financier de la BnF

N°

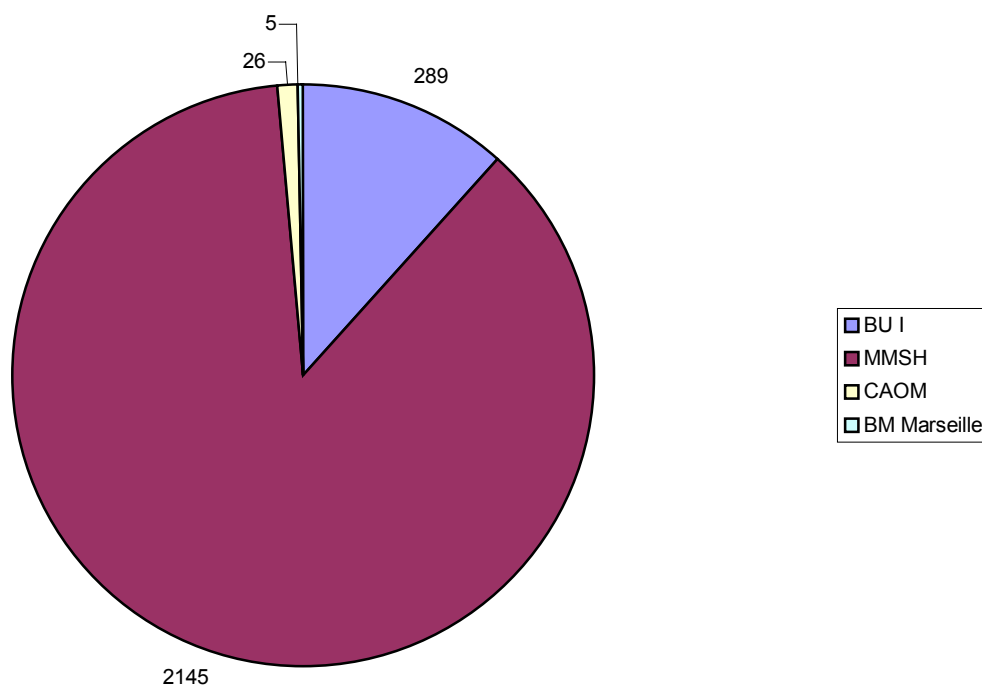
du

Volume des acquisitions par partenaire : 1995

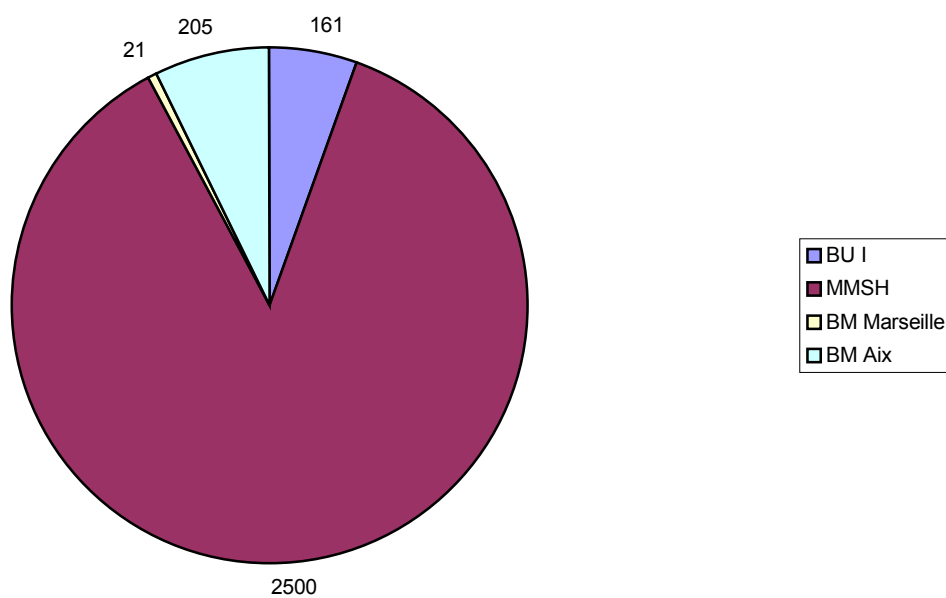
Volume des acquisitions par partenaire : 1996



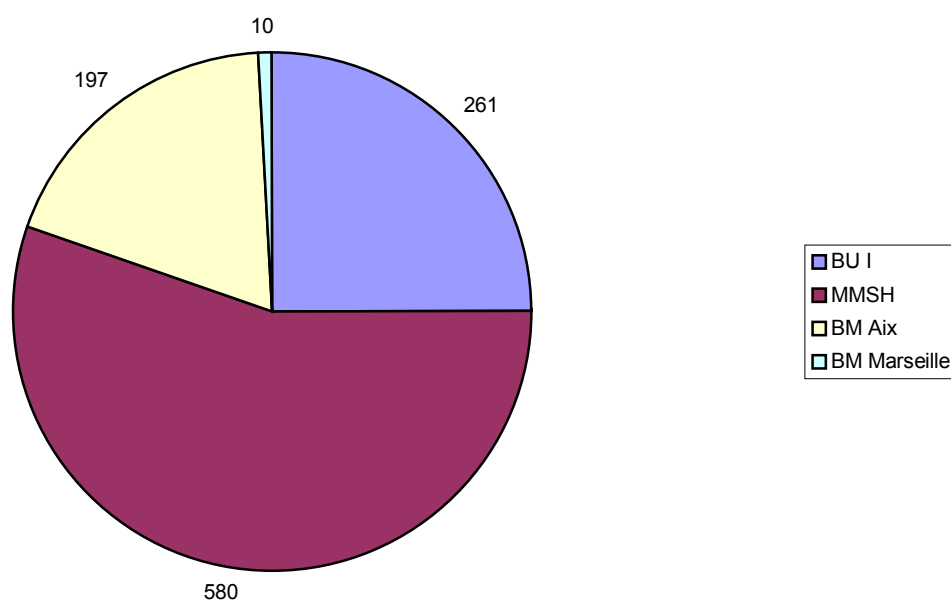
Volume des acquisitions par partenaire : 1997-1998



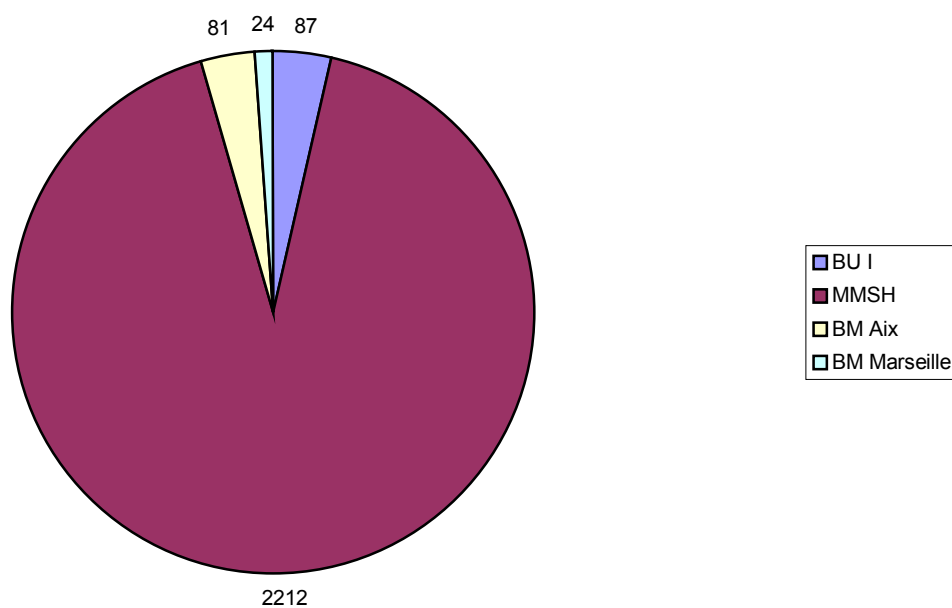
Volume des acquisitions par partenaire : 2000



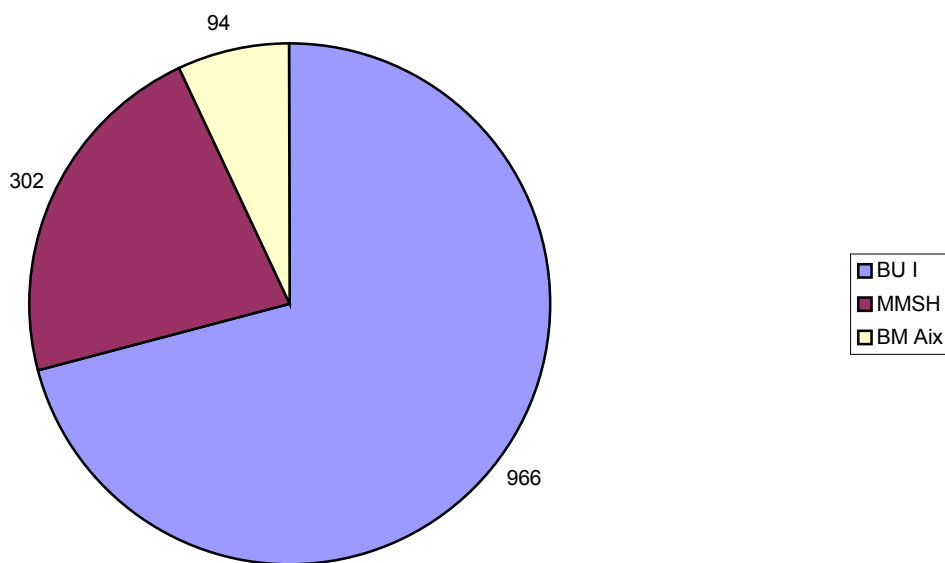
Volume des acquisitions par partenaire : 2001



Volume des acquisitions par partenaire : 2002



Volume des acquisitions par partenaire : premier semestre 2003



Acquisitions réalisées lors de la foire de Damas

Outils de valorisation

Bibliographie géographique : exemple de la Turquie

- I) Histoire

- II) Istanbul, porte de l'Orient
 - 2.1. Histoire d'une ville à cheval sur deux continents
 - 2.2. Géographie
 - 2.2.1. physique
 - 2.2.1. urbaine
 - 2.2.2. culturelle
 - 2.2.3 des risques
 - 2.3. L'urbanité stanbouliote
 - 2.3.1. sociologie
 - 2.3.2. une culture
 - 2.3.3 ethnologie

- III) Les arts
 - 3.1. Architecture
 - 3.2. Peinture
 - 3.3 Sculpture
 - 3.4. Cinéma
 - 3.5. Musique

- IV) Les voyageurs
 - 4.1. Les musulmans
 - 4.1.1. les pèlerins
 - 4.1.2. les marchands
 - 4.2. Les étrangers
 - 4.2.1 Pèlerins
 - 4.2.2. Marchands
 - 4.2.3. Militaires
 - 4.2.4. Le "tour" aristocratique

V) La littérature

5.1. La littérature du 13^{ème} au 17^{ème} siècle

5.2. La poésie

5.4. Littérature contemporaine

5.5. Auteurs références

5.5.1. Nâzim Hikmet

5.5.2. Yachar Kemal

5.5.3. Nedim Gürsel

5.5.4. Orhan Pamuk

Plan de classement thématique

Histoire de la colonisation en Méditerranée (1815-1914)

I) Généralités

II) Le partage du monde

2.1. L'omniprésence anglaise

2.1.1 Entreprises françaises

2.1.1.1 L'Algérie

2.1.1.2. Escales, comptoirs et voies maritimes

2.2. Le scramble

2.2.1. Le renouveau de la pensée coloniale

2.2.2. Rivalités et arbitrages en Méditerranée

2.2.2.1. La prépondérance anglaise en Méditerranée orientale

2.2.2.1. La pénétration européenne en Turquie

III) Christianisme et colonisation

3.1 Le renouveau missionnaire

3.1.1 L'Église catholique

3.1.1.1 La papauté et les missions

3.1.1.2. Œuvres et ordres missionnaires

3.1.1.3. L'implantation

3.2. L'œuvre du missionnaire

3.2.1 L'évangélisation de l'Afrique du Nord

3.2.2. L'action éducative

3.2.3. L'action sociale

IV) La pénétration européenne

4.1 L'hostilité du milieu

4.1.1 La rudesse du climat méditerranéen

4.1.2. Les contacts avec les indigènes

4.2. La conquête militaire

4.2.1. Les armées coloniales

4.2.2. Les techniques de conquête

4.2.3. Maintien de l'ordre et défense nationale

V) L'administration coloniale

5.1. Les administrations coloniales

5.1.1. Les conditions de la vie administrative

5.1.2. Les fonctionnaires européens

5.1.2.1. La spécificité du fonctionnaire colonial

5.1.2.2. Le recrutement des fonctionnaires coloniaux

5.1.3. Les auxiliaires indigènes

5.1.3.1. Les chefs

5.1.3.2. Fonctionnaires et employés

5.2. de l'administratif au politique

5.2.1. L'indigénat

5.2.2. L'attitude française

5.2.2.1 L'Algérie : contradictions et incohérences

5.2.2.2 Les protectorats

VI) Mise en valeur du monde colonial

6.1. Généralités

6.2. L'attribution des terres

6.2.1. la distribution des terres précédemment occupées

6.2.2. Les conséquences de cette attribution

6.3. Les hommes

6.3.1. L'émigration dans les colonies de peuplement

6.3.2. La main-d'œuvre

6.4. Productions et échanges

6.4.1. L'espace économique méditerranéen

6.4.1.1. Les échanges

6.4.1.2. L'organisation de l'espace économique méditerranéen

6.4.2. Investissements, échanges

6.4.2.1. Les investissements français en Méditerranée

6.4.2.2. Comparaison internationale

6.4.2.3. Les expositions coloniales, mise en valeur ou vitrine ?

6.4.3. Esquisses d'un bilan

6.4.3.1. Investissements publics et bénéfiques privés ?

6.4.3.2. coûts financiers et humains

Bibliographie thématique sur deux thèmes communs au pôle associé et au programme Gallica

L'exposition coloniale de Marseille de 1906

Fonds de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Type de document	Auteur et titre
Brochure	Rapport sur l'exposition coloniale de Marseille, 1906
Ouvrage illustré	L'album illustré de l'exposition coloniale de 1906
Brochure	Le livre d'or de l'exposition
Brochure	La CCIMP et l'exposition de 1906,
Affiche	Arno, B. Exposition coloniale de Marseille. Algérie. 1906
Affiche	Beauvais, A. Exposition coloniale de Marseille. Water Toboggan. 1906
Affiche	Beauvais, C. Exposition coloniale de Marseille. Cambodge. 1906
Brochure	Bonnafont, L. Rapport sur l'exposition coloniale de Marseille. 1906
Affiche	César, A. Exposition coloniale de Paris. 1906
Ouvrage	Charles-Roux, J. Album commémoratif de l'exposition coloniale de 1906. Paris : Berthaud. 1906
Brochure	Charles-Roux, J. rapport général de l'exposition coloniale de Marseille. Marseille : Barlatier. 1907
Affiche	Dellepiane, D. Exposition coloniale. 1906 (affiche officielle)
Affiche	Dinet, E. Exposition coloniale nationale de Marseille. Cinématographe. 1906

Type de document	Auteur et titre
Ouvrage	Depincée, C. Compte-rendu des travaux du Congrès colonial de Marseille. 4 tomes. Marseille : Barlatier. 1907 Tome 1 : conférences, histoire, peuplement, colonisation, utilisation des indigènes et législation. Tome 2 : régime économique des colonies, commerce, marine, réglementation du travail, justice, magistrats, questions indigènes. Tome 3 : Médecine et assistance, hygiène et police sanitaire. Tome 4 : cultures et productions des colonies, élevage et forêt.
Affiche	Jalabert, L. Le cortège présidentiel. 1906.
Ouvrage	Masson P., Marseille et la colonisation française. Marseille : Barlatier. 1906
Affiche	Pinchon, J. et Nézière, J. Marseille exposition coloniale. PLM. 1906.
Photographie	100 clichés à priori dans le domaine public

Fonds du Centre des Archives d'Outre-Mer

Type de document	Auteur et titre
Périodique	L'exposition coloniale de Marseille. revue de Madagascar. Organe du Comité de Madagascar. 1906
Brochure	Gouvernement général de l'AOF. L'assistance indigène. Notices publiées par le gouvernement général de l'AOF à l'occasion de l'exposition coloniale. 1907
Ouvrage	Babled, H. Mouvement de la législation coloniale. 1896-1906. Marseille : Barlatier. 1907

- Brochure Batail, P. Le tourisme en Algérie. Alger. 1906.
- Type de document Auteur et titre
- Brochure Bernard, C. Rapport général de la section internationale d'Océanographie. Marseille : Barlatier. 1907
- Brochure Bruch, E. L'assistance aux européens en Algérie. Alger : Institut Pasteur d'Alger. 1906.
- Ouvrage Charles-Roux, J. Album commémoratif de l'exposition coloniale de 1906. Paris : Berthaud. 1906
- Brochure Charles-Roux, J. Rapport général de l'exposition coloniale de Marseille. Marseille : Barlatier. 1907
- Ouvrage Challamel, A. Les colonies françaises au début du XX^{ème} siècle. Cinq ans de progrès. Marseille : Barlatier. 1906
- Brochure Darboux, G. L'industrie des pêches aux colonies. Marseille : Barlatier. 1906
- Brochure Dechaux, E. Le commerce algéro-marocain. Alger : imprimerie algérienne. 1906
- Affiche Dellepiane, D. L'exposition coloniale de Marseille. 1906. (affiche officielle)
- Brochure Delorme, P. Le commerce algérien. Rapport avec la France et l'étranger. Alger : imprimerie algérienne. 1906
- Ouvrage Depincée, C. Compte-rendu des travaux du Congrès colonial de Marseille. 4 tomes. Tome 1 : conférences, histoire, peuplement, colonisation, utilisation des indigènes et législation.
Tome 2 : régime économique des colonies, commerce, marine, réglementation du travail, justice, magistrats, questions indigènes.
Tome 3 : Médecine et assistance, hygiène et police sanitaire.
Tome 4 : cultures et productions des colonies, élevage et forêt. Marseille : Barlatier. 1907

Type de document	Auteur et titre
Ouvrage	Gaffarel, P. Voyageurs et explorateurs provençaux. Marseille : Barlatier. 1906
Catalogue	Gouvernement général de l'Algérie. Exposition coloniale de Marseille. Pavillon des Forêts. Catalogue des collections exposées. Alger : Torrent. 1907
Catalogue	Gouvernement général de l'Algérie. Catalogue officiel de la section algérienne. Alger : Heintz. 1906
Brochure	Gouvernement général du Dahomey. Le Dahomey : notices publiées par le gouvernement général à l'occasion de l'exposition coloniale de 1906. 1906
Brochure	Guide officiel de l'exposition coloniale de Marseille. Avril-novembre 1906. Marseille : Barlatier. 1906
Ouvrage	Heckel, E. L'enseignement colonial en France. Marseille : Barlatier. 1907.
Périodique	July, A. La colonie de Madagascar à l'exposition de Marseille en 1906. Revue de Madagascar. Tome 2. 1905
Périodique	L'exposition coloniale de Marseille. 15 avril-15 novembre 1906. Journal des Colonies illustré. Numéro spécial. N°2. Avril 1906.
Ouvrage	Marcais, G. L'art en Algérie. Alger. 1906.
Ouvrage	Masson P., Marseille et la colonisation française. Marseille : Barlatier. 1906
Périodique	Zimmermann, M. L'exposition coloniale et le congrès colonial de Marseille. Annales de Géographie. 1906